

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

NOUVELLE-AQUITAINE

L'économie à l'heure
du ralentissement

TENDANCES VINS

Vins et rugby,
une belle compétition

BENOÎT
TROUVÉ



Midipile **Vers**
la mobilité
du futur



ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS Édités par la Société ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS - SAS au capital de 45 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex • SIRET 456 200 476 00038 • 05 56 52 32 13 • Réunion des cinq journaux d'informations judiciaires : **AFFICHES BORDELAISES** (fondées en 1904) **ANNALES DÉPARTEMENTALES** (fondées en 1933) **ANNONCES DU SUD-OUEST** (fondées en 1924) **INFORMATEUR JURIDIQUE** (fondé en 1948) **PETITES AFFICHES DE LA GIRONDE** (fondées en 1848) • Directeur de la publication : Guillaume **LALAU** • Directeur adjoint : Nicolas **THOMASSET** • Directeur des rédactions : Vincent **ROUSSET** • Rédactrice en chef : Astrid **GOUZIK** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Sarah **ALBERT**, Noëlle **SANZ**, Raphaëlle **MOURET** & Cyrielle **MICHAUD** • Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE** • Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH** & Marie-Amélie **HUSSON** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Chargée de Webmarketing et Community Manager : Cyrielle **MORFEA** • Assistante Communication Digitale : Magalie **RICCETTI** • Responsable Annonces Légales : Emmanuelle **GESLAIN** • Service Annonces légales : Nicolas **KARNAY**, Adèle **BROCHARD**, Sandrine **CARCENAC** & Estelle **MENAUT** • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptabilité : Florence **MANOEUVRIER** • Service abonnement : Catherine **DEPETRIS** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU**, Christophe **CLERTEAU** & Franck **DUPERIÉ** • **PUBLICITÉ** : Guillaume **LALAU** & Christine **SABOURIN** • Tél. 05 56 52 32 13 • publicite@echos-judiciaires.com • Dépôt légal à parution Hebdomadaire - Parution le vendredi • Impression : **ROTIMPRES Carrer del Pla de l'Estany**, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage **IGS (SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS)** • Commission paritaire n° 0228 I 82797 ISSN 0420-4360 • Prix unitaire : 2,20 € • Abonnement 1 an papier + web : 79 € au 05 57 14 07 55



Dans l'actu

GIRONDE

4 En bref Gironde

10 À la Une
Midipile,
vers la mobilité du futur

16 Nouvelle-Aquitaine
Contrat renouvelé entre l'État et la CCI

18 Conjoncture
L'économie néo-aquitaine à l'heure du ralentissement

21 Gironde
Barreau de Bordeaux : promesses tenues

EN RÉGION

22 En bref Nouvelle-Aquitaine

24 Landes
Zoomalia, du flair et de l'ambition

26 Dordogne
Économie circulaire : nouer des liens

27 Lot-et-Garonne
Le boom du biogaz

28 Pays basque
Des solutions pour du textile durable

Le cercle des experts

30 La tribune du
Barreau de Bordeaux
Le dépôt de sa marque de vin

34 La chronique des notaires
de la Gironde
Acquérir un bien dans un lotissement

Tendances Business

38 Immobilier
Logement : crise majeure de la rentrée

40 Entreprises
Retrouver de la valeur dans le travail

42 Entreprises
Artisanat : alerte sur l'apprentissage

44 Territoires
Revitalisation annoncée des entrées de ville

Vini & Culture

46 En bref Sortir en Gironde

47 Bordeaux
Le FIFIB fait son cinéma

48 Tendances Vins
Vins et rugby, une belle compétition

52 Le coup de cœur de Philippe
Le Clos de la côte !

54 Cinéma
Le Procès Goldman

59 Annonces Légales



Gironde En bref

Villenave-d'Ornon **VITISOLAR INAUGURÉ AU CENTRE INRAE**

Le démonstrateur d'agrivoltaïsme sur vignes Vitisolar a été inauguré le 19 septembre au centre Nouvelle-Aquitaine-Bordeaux de l'Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), situé à Villenave-d'Ornon. Ce projet innovant, composé d'une structure photovoltaïque surélevée et orientable, installé sur une parcelle de 2 000 m² de vignes de merlot, doit permettre d'étudier la cohabitation entre viticulture et production d'énergie renouvelable. Fruit d'un partenariat entre EDF, Ampex (ArcelorMittal Exosun), INRAE, la Chambre d'Agriculture de la Gironde, la Fédération régionale des CUMA (Coopératives d'utilisation du matériel agricole) et l'université de Bordeaux, Vitisolar a bénéficié du soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'Union européenne et de l'Ademe. « Vitisolar, un projet innovant, vertueux, répondant aux enjeux environnementaux et énergétiques de la région et coconstruit avec l'ensemble des acteurs de la filière viticole. Le groupe EDF poursuit ainsi son engagement durable aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine pour accélérer la transition énergétique sur les territoires », se félicite dans un communiqué Martin Leys, directeur de l'action régionale Nouvelle-Aquitaine d'EDF.

Mérignac **SPATIAL : LA SOCIÉTÉ DARK VA S'IMPLANTER À L'AÉROPORT**

La nouvelle stratégie de l'Aéroport de Bordeaux, qui consiste à soutenir et favoriser l'accueil d'entreprises innovantes de l'aéronautique et du spatial sur le territoire, se concrétise. Il signe un partenariat avec Dark, société de protection et de sécurité spatiale créée en 2021 à Paris. Son système Interceptor permet d'accéder à n'importe quel point de l'orbite basse en moins de 24 heures, pour en retirer des débris spatiaux. Ce projet d'implantation de la R&D, de la production, de la maintenance et des opérations spatiales de Dark au sein de la concession aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac devrait permettre la création de 500 emplois et est fortement soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine.





Bordeaux

GUARDIA CYBERSECURITY SCHOOL OUVRIRA EN 2024

L'école d'informatique privée dédiée aux métiers de la cybersécurité, déjà présente à Paris et Lyon, accueillera sa première promotion de 60 élèves à Bordeaux à la rentrée 2024. L'établissement, qui espère recevoir à terme 500 étudiants, souhaite former des experts correspondant aux besoins spécifiques des entreprises du territoire, qui sont nombreux. Basée sur la réalisation concrète de projets encadrés par un intervenant professionnel, la pédagogie Active Learning créée par Guardia Cybersecurity School permet d'accueillir des étudiants post-bac, mais aussi Bac+1, Bac+2 et Bac+3. « L'écosystème de La French Tech Bordeaux accueille de nombreux acteurs de la cybersécurité dont Tehtis, Oktey, KnockKnock, eShard et le Campus Cyber... La cybersécurité est aussi un sujet majeur de nos 800 entreprises adhérentes, et plus globalement de toutes les organisations. Le besoin de compétences en cybersécurité est important, et les métiers cyber sont pénuriques. En ce sens, la création de nouvelles formations est une excellente nouvelle », commente dans un communiqué le directeur général de La French Tech Bordeaux, Philippe Métayer.

Gironde

UAV SHOW : LA FILIÈRE DU DRONE PROFESSIONNEL SE RÉUNIT

Le salon européen du drone professionnel civil, UAV Show, accueille l'ensemble de la filière du 10 au 12 octobre en Gironde. 3 000 m² d'exposition seront proposés au Palais des congrès de Bordeaux. Des essais en vol auront lieu à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, avec pour la première fois en France des drones autorisés dans l'espace aérien. Enfin, un centre d'essai de Bordeaux Technowest et sa filiale CESA drones de « longue élévation » ou grande distance, de 50 km sur 7 km de large, sera présenté à Hourtin. Au total, 2 500 visiteurs sont attendus. « 2023 est une année charnière pour la filière du drone professionnel, nous souhaitons répondre à ces enjeux en nous positionnant comme acteur-clé de cet écosystème foisonnant. Notre leitmotiv : œuvrons tous ensemble à la structuration de la filière pour faire face aux enjeux de demain ! », lance dans un communiqué François Baffou, directeur général de Bordeaux Technowest et commissaire du salon.



© artiste associe_ photographes



Bordeaux FREEMIUMPLAY LÈVE 2 MILLIONS D'EUROS

Freemium Play annonce sa première levée de fonds de deux millions d'euros, bouclée auprès d'Elevation Capital Partners. La start-up bordelaise, fondée par Nicolas Yvelin et Georges Klenklé, propose une carte cadeau dédiée aux loisirs numériques. Le bénéficiaire de la carte peut s'abonner au service digital de son choix (Disney+, NordVPN, So Foot, Spotify premium, Digischool...). Le but de cette levée de fonds : embaucher une trentaine de salariés, et développer sa présence en France et Europe. La société projette également d'atteindre les 1 000 entreprises clientes d'ici à 2025. Cinq ans après son lancement, la start-up compte aujourd'hui plus de 80 éditeurs partenaires, 200 entreprises clientes, 100 000 utilisateurs, et 16 salariés. « Quand on sait qu'en moyenne, 75 à 80 €/foyer et par mois sont dépensés en divertissement en ligne, FreemiumPlay veut accélérer pour proposer du pouvoir d'achat numérique au plus grand nombre : entreprises, salariés, particuliers », assure Nicolas Yvelin.



Bordeaux L'ATELIER MATERIE LÈVE UN MILLION D'EUROS

La maison de parfums Atelier Materi lève un million d'euros pour accélérer son développement international sur le marché des parfums de niche. Accompagnée par Colibri Advisory et DS Avocats, cette opération financière s'effectue auprès du Crédit Agricole Aquitaine Expansion et d'un groupe d'investisseurs privés. Fondé fin 2019 par Véronique Le Bihan, cette maison revisite une matière première (porcelaine, bois, poivre...) façonnée par le parfumeur. Les flacons bleu sombre sont ornés d'un capot en béton aux reflets mordorés entièrement fabriqués à la main dans un atelier parisien. La Maison, « qui connaît une croissance à trois chiffres chaque année » mais dont le chiffre d'affaires n'est pas communiqué, est présente dans 130 points de vente : grands magasins, parfumeries et concept stores. En levant un million d'euros, sa fondatrice entend accélérer son déploiement (international et e-commerce) en renforçant les équipes et en gagnant en notoriété.



Carnet

Ludovic et Caroline DECOSTER annoncent l'arrivée de **Ludivine CHAGNON**, en tant que directrice technique des Châteaux Fleur Cardinale et Croix Cardinale, situé à Saint-Étienne-de-Lisse. Ancienne directrice technique du Château Laroque à Saint-Émilion, elle aura pour mission d'accompagner les propriétaires en viticulture mais aussi viniculture, dans un vignoble en pleine restructuration. Ayant travaillé au Chili, ou encore en Bourgogne, Ludivine Chagnon affiche vingt ans d'expérience dans le secteur. « Je me réjouis d'entrer au service d'un couple à la fois visionnaire et inspiré, afin de mettre mes compétences techniques et ma créativité aux services de tous leurs projets », annonce-t-elle.

Moulis-en-Médoc CHÂTEAU CHASSE SPLEEN DEVIENT SOCIÉTÉ À MISSION

Le Château Chasse Spleen, domaine viticole situé dans le Médoc, annonce être devenu, depuis le 26 mai 2023, la première société à mission viticole de Gironde. Céline Villars et Jean-Pierre Foubet, qui sont à la tête du château depuis les années 2000, souhaitent ainsi concilier les objectifs économiques avec les enjeux sociaux et environnementaux. Le Château s'engage à poursuivre plusieurs objectifs : entraîner son écosystème vers une dynamique de développement durable et équitable, améliorer et pérenniser les savoir-faire et le bien-être de l'ensemble des artisans de son vin, maîtriser les efforts sur l'environnement, et enfin promouvoir le patrimoine médocain. Cet engagement juridique instaure la création d'un comité de mission. Chasse-Spleen fera aussi l'objet d'audits réguliers effectués par un organisme tiers indépendant. « Le principe de la société à mission propose une révolution sociale à bas-bruit et indolore. Le meilleur exemple est le fournisseur choisi à un prix égal mais avec une politique RSE cohérente et ambitieuse », illustre Jean-Pierre Foubet. Le domaine viticole représente 135 ha, et compte 46 collaborateurs permanents.



JEAN-PIERRE
FOUBET
ET CÉLINE
VILLARS-FOUBET

Nouvelle-Aquitaine DES CHIFFRES PROMETTEURS POUR LE CFA

Le Centre de Formation régional des Apprentis de la Chambre des Métiers de l'artisanat (CMA) Nouvelle-Aquitaine annonce une légère hausse de ses effectifs pour la rentrée 2023. Ainsi, au 15 septembre dernier, 12 746 inscrits ont été enregistrés, en légère hausse selon la CMA. Aussi, « Inserjeunes » (plateforme gouvernementale évaluant l'insertion professionnelle) révèle que plusieurs sites de formation de la CMA Nouvelle-Aquitaine affichent des taux d'emplois supérieurs à ceux attendus : l'Institut des métiers de l'artisanat de Bordeaux (+ 3 points), l'Université des métiers de Bayonne (+ 6 points), ou encore le Campus des métiers de la Vienne (+ 4 points). Cette rentrée est aussi marquée par une baisse de 8 % de prise en charge du financement des formations de l'artisanat de premier niveau (CAP), selon la CMA qui se dit « inquiète ».



© Shutterstock



l'équipe de Nouvelle-Aquitaine
aux 47^e Olympiades des Métiers

Gironde 10 GIRONDINS MÉDAILLÉS AUX OLYMPIADES DES MÉTIERS

Les finales nationales des 47^e Olympiades des Métiers se sont déroulées à Lyon du jeudi 14 au samedi 16 septembre dernier. Sur les 43 médailles ramenées par la délégation néo-aquitaine, forte de 64 membres, la moisson des Girondins s'élève à 10 médailles dont 1 en or pour Rémi Tristchler, de La Brède (soins infirmiers) ; 2 en argent pour Sarah Boune, d'Avensan (art floral) et Mathéo Roy, de Générac (arts graphiques et pré-presses) ; 2 en bronze pour Vincent Boy, de Bordeaux (cuisine) et Lucie Malfoy, de Sain-Aubin-du-Médoc (visual merchandising) ; et 5 d'excellence, pour Gaultier Soudy, de Bordeaux (soudage) ; Eban Duhaut, de Croignon (imprimerie) ; Ismaeel Muhammad, de Bordeaux (plomberie et chauffage) ; William Candillier, de Saucats (chaudronnerie) et Rémi Mackinlay, d'Eysines (sommellerie).

© D.R.

LA
NUI
T
DU
DROIT

OCTOBRE
4
2023

**LA NUIT DU DROIT
POUR VOIR LE DROIT
SOUS UN NOUVEAU JOUR**

La Nuit du Droit édition 2023 aura pour thème :
DROIT ET SCIENCE : ASSOCIÉS OU ADVERSAIRES ?

Sur les trois sites de la Région, **Hôtel de Région à Bordeaux**
et Maisons de la Région à Limoges et à Poitiers,
vous assisterez à des exercices d'éloquence,
tables-rondes, procès décalés...

REGION
Nouvelle-
Aquitaine

ENTRÉE LIBRE DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

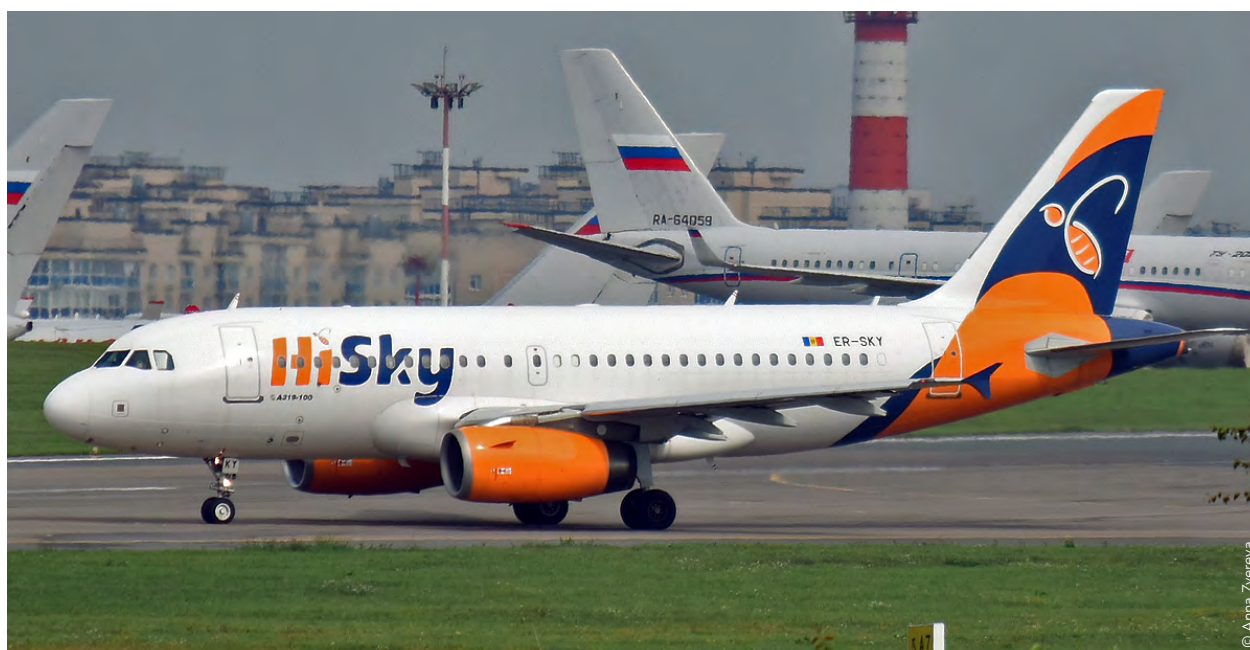
© D.R.

Gironde LA NUIT DU DROIT

La 5^e édition de la Nuit du droit, créée à l'initiative du Président du Conseil constitutionnel, se déroulera le 4 octobre 2023. À cette occasion, les acteurs de la Justice se mobilisent partout en France en ouvrant leurs portes au public avec des manifestations inédites initiées par plus de 150 juridictions. Dans ce cadre, la Région Nouvelle-Aquitaine a organisé différentes démonstrations. À Bordeaux, une scène de crime sera reconstituée dans les salons de l'hôtel de région en présence d'une commissaire de police. Elle sera suivie d'exercices d'éloquence, d'une conférence de l'historienne Anne-Marie Cocula : « Et si Martin Guerre revenait aujourd'hui ? » puis d'un procès décalé avec les élèves avocats et d'une table ronde. À Libourne, après le visionnage du film de Jeanne Herry *Je verrai toujours vos visages* abordant le thème de la justice restaurative, le sujet sera débattu avec lors d'une table ronde avec un magistrat, des avocats et une juriste de l'association d'aide aux victimes. Ces différentes manifestations proposeront une réflexion sur la relation, étroite et complexe, entre le droit et la science, sous un angle dynamique et pédagogique.

Bordeaux UNE LIAISON AÉRIENNE AVEC BUCAREST

Une nouvelle destination au départ de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac : Bucarest. À partir du 21 décembre, la compagnie aérienne moldave HiSky proposera une liaison aérienne avec la capitale roumaine, à raison de deux vols directs de 3 heures par semaine, les lundis et jeudis. Basée à Chisinau, la capitale moldave, la compagnie aérienne à bas coût HiSky a été créée en 2021 par un ancien pilote de la compagnie nationale moldave. Elle possède une flotte de 7 Airbus A320 et opère des vols au départ de la Roumanie et de la Moldavie vers plus de 20 destinations domestiques et internationales.



LA UNE

BENOÎT
TROUVÉ

Midipile **Vers** la **mobilité** du **futur**

NOUVELLE-AQUITAINE • Fondée à Angoulême et présente à Bordeaux, sa « zone de test », Midipile Mobility propose une nouvelle mobilité écologique, économique et flexible. La solution imaginée par son fondateur, Benoît Trouvé, repose sur un petit véhicule électrique low tech, des services associés et un modèle économique idoine.

Par Jennifer WUNSCH

« **J**e veux structurer une nouvelle industrie automobile », annonce avec conviction Benoît Trouvé. C'est pour cela que cet ingénieur motoriste, qui a travaillé sur le premier moteur diesel hybride au monde chez PSA, quitte ses fonctions en 2020 et lance Midipile Mobility. « Juste après le confinement, je me suis dit qu'il était l'heure de répondre à l'urgence climatique », confie-t-il. Avec 7 associés, dont 3 anciens

collègues de chez PSA, ils imaginent plus qu'une voiture : « une nouvelle solution de mobilité, avec un véhicule adapté aux usages, une nouvelle façon de le fabriquer et un nouveau modèle économique, le tout au cœur d'une industrie circulaire », explique le dirigeant.

Cette nouvelle catégorie de véhicule léger, à mi-chemin entre le vélo-cargo et la petite voiture urbaine électrique sans permis, possède 4 roues, une carrosse-

rie, pèse entre 200 et 400 kg, peut emporter jusqu'à 300 kg de charge utile et se voit atteler une remorque. Il existera à terme en version homologuée sur route, pouvant aller jusqu'à 45 km/h, et en version VAE (pour vélo à assistance électrique) jusqu'à 25 km/h. Actif, puisqu'il fonctionne avec des pédales, « robuste, réparable





© Midipile Mobility

et peu coûteux, notre véhicule est simple, efficace, au minimum », décrit Benoît Trouvé. Ses équipes ont travaillé chaque système avec une approche optimum et low tech, et prévoient d'optimiser en permanence les fonctionnalités et services proposés grâce à l'analyse de données. « Nous vendons un service qui s'appuie sur des véhicules, des infrastructures dont nous sommes propriétaires et designers. L'enjeu est d'avoir la maîtrise totale de la verticalité en tant que concepteur, fabricant et exploitant, afin de maîtriser notre marge brute », précise-t-il.

« La *secret sauce* de Midipile : proposer une mobilité désirable

à travers un véhicule écologique, design, ergonomique et sécuritaire », affirme Benoît Trouvé. Un engin qui a aussi la particularité d'être amusant à conduire, avec ses pédales et ses manettes en lieu et place du volant, rappelant les kartings et autres voitures d'enfant. « Notre produit est malin, il présente d'énormes partis pris qui lui confèrent des caractéristiques uniques, cela éveille la curiosité ! », se félicite le dirigeant.

ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

Pour définir ces caractéristiques, l'équipe de Midipile est partie d'une « réanalyse complète

du besoin », avec l'objectif de concevoir un véhicule répondant à 3 problématiques : la contrainte environnementale, la contrainte économique et l'évolution des usages. « Nous sortons actuellement du modèle de la voiture comme bien propre, dimensionné pour tous les usages, pour aller vers un écosystème de la mobilité, comme en témoigne le développement du leasing. Cette économie de la fonctionnalité présente un triple gain pour l'utilisateur :

flexibilité, économies et baisse des émissions de CO₂ », analyse Benoît Trouvé. « De gré ou de force, le monde et les usages vont changer. Allons-y joyeusement ! », lance-t-il.

Midipile prévoit à terme de proposer différentes versions de son véhicule, destinées au transport de personnes B2B, B2G,

et enfin B2C, avec une déclinaison en 4x4, en tandem biplaces, en version handisport, familles, etc., en fonction des besoins. « C'est sur le segment grand public qu'il existe le plus gros potentiel : nous estimons que les véhicules intermédiaires représenteront 20 à 30 % du marché d'ici 2050. Mais c'est aussi le segment le plus difficile car nous sommes en frontal avec les constructeurs automobiles », rappelle Benoît Trouvé.

“ L'enjeu est d'avoir la maîtrise totale de la verticalité en tant que concepteur, fabricant et exploitant, afin de maîtriser notre marge brute ”

LOGISTIQUE URBAINE

C'est pourquoi la première cible sur laquelle se concentre l'entreprise est celle de la logistique urbaine et péri-urbaine en milieu contraint, pour des agglomérations entre 20 000 et 100 000 habitants. « En alliant sécurité, confort et vitesse, mais aussi charge utile et possibilité de fonctionner dans des géographies difficiles, avec de forts dénivelés ou des routes pavées, nous résolvons plusieurs problématiques par rapport au vélo-cargo », assure le dirigeant. Il vise des villes telles que Poitiers, Limoges, Pau ou Angoulême, où se trouvent son siège social et sa partie production.

Sa « zone de test », quant à elle, est à Bordeaux, où l'entreprise a installé une antenne au cœur de l'écosystème Darwin. « La taille de



© Midipile-Mobility





l'agglomération correspond au marché que l'on vise. De plus, la politique de la ville est favorable à des solutions alternatives », note Benoît Trouvé. Midipile cible également avec son premier prototype la logistique *in situ*, dans les hôpitaux, centrales nucléaires ou sites industriels étendus. « Notre véhicule permet aux entreprises d'atteindre leurs objectifs d'abaissement des émissions indirectes de CO₂ », remarque-t-il.

TEST AND LEARN

Disponibles en précommande depuis le mois de juin 2023 au prix de 12 000 euros HT, les 40 modèles utilitaires 9h23 de Midipile devraient être livrés en 2025. L'entreprise avait auparavant proposé 20 modèles en précommande à la location mensuelle, dans laquelle

sont inclus les services d'entretien et l'évolution du véhicule. « L'automobile est une industrie *cash intensive*, or nous ne disposons pas des moyens suffisants pour démarrer ce projet très ambitieux. Nous avons donc dû chercher des idées pour créer nos premiers prototypes et prouver l'innovation d'usage », confie Benoît Trouvé. « Chaque étape et cas d'usage nous permettent de monter en maturité sur le produit, les services, le prix ou le business model grâce à du *test and learn* permanent », assure-t-il. « Nous fonctionnons par boucles itératives », résume le dirigeant, qui prévoit de lancer 200 précommandes de son véhicule dès 2026, puis 800 précommandes ensuite...

LIGNE PILOTE

En attendant « que la pompe économique soit amorcée », l'entre-



© Midipile Mobility



© Midipile Mobility

BENOÎT TROUVÉ : PARCOURS

Originaire de Cognac, Benoît Trouvé a fait ses études à Bordeaux et Paris, avant de voyager autour du monde à la voile et en vélo, puis de travailler comme ingénieur motoriste chez PSA. « Ces voyages m'ont permis de constater les conséquences de nos modes de vie sur l'état du monde. Ça a été un moteur de changement personnel et m'a poussé à vouloir entraîner l'industrie automobile dans le changement », confie-t-il. Étudiant, il a également participé au Shell Eco-marathon, pour lequel il a conçu un véhicule capable de parcourir 2 221 km avec un seul litre de SP95. « Je me suis rendu compte qu'on pouvait faire le tour du monde avec pas grand-chose, ça a été un déclic ! », continue-t-il. C'est pour « mettre en adéquation ses valeurs avec les contraintes du XXI^e siècle » qu'il quitte en 2020 « une place en or dans un grand groupe automobile » pour lancer son entreprise, Midipile Mobility.

“ Le segment grand public est le plus difficile car nous sommes en frontal avec les constructeurs automobiles ”

prise est également à la recherche de partenaires financiers. Actuellement en cours de levée de fonds en seed, dont le closing est prévu pour le mois d'octobre, elle espère lancer une levée de fonds en série A dans les 2 ans à venir. Midipile est

également en cours de sélection de ses fournisseurs pour les batteries, l'électronique, les faisceaux, les composants moteur, les panneaux solaires (en option) ou encore la carrosserie. « La question du recyclage et du remanufacturing des

pièces étant centrale », précise Benoît Trouvé.

Le passage en production aura lieu en 2025. « Nous avons un an et demi pour monter notre ligne pilote pour les 40 unités du modèle 9h23 », indique le dirigeant. Et séduire le public. « Les lancements que nous avons organisé cet été à Angoulême et à Bordeaux ont montré l'intérêt que suscitent nos véhicules. Nous sommes très suivis car nous posons une question sociétale que tout le monde se pose. Nous montrons à quoi pourrait ressembler demain ! », conclut-il. ■

Contrat renouvelé entre l'État et la CCI

NOUVELLE-AQUITAINE • La CCI représentant les 13 CCI territoriales et l'État ont renouvelé leur contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour la période 2023-2027, en présence de CCI France. L'occasion de rappeler l'action de proximité des chambres consulaires auprès des entreprises, en ligne avec les priorités de l'État, son financeur.

Par Jennifer WUNSCH

« **L**es CCI sont un bras armé qui met en œuvre la politique de l'État », a rappelé le préfet de la Gironde et de la Nouvelle-Aquitaine, Étienne Guyot, lors de la signature du contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2023-2027 entre CCI France, la CCI Nouvelle-Aquitaine et l'État, le 21 septembre dernier à Bordeaux. Dans ce document très précis, qui définit la mission de service public territorialisée des CCI, 6 axes majeurs ont été définis : l'accompagnement à la transition écologique et à la transition durable des territoires ; à la transition économique, numérique et en termes de ressources humaines ; anticiper, orienter, former et recruter ; entreprendre et transmettre ; accompagner les entreprises à l'international et représenter les intérêts des entreprises.

PRIORITÉ AUX TRANSITIONS

En droite ligne avec les objectifs fixés par l'État, « en Nouvelle-Aquitaine, nous avons donné la priorité aux transitions et à la réindustrialisation, à travers la sensibilisation de 18 000 entreprises et sociétés, l'accompagnement de 10 000 entreprises et l'accueil de 35 000 porteurs de projets chaque année », a rappelé Jean-François Clédel, président de la CCI Nouvelle-Aquitaine, qui réunit 13 CCI territoriales et repré-

LE RÉSEAU CCI, CHRONIQUEMENT DÉFICITAIRE

L'État verse chaque année 525 millions d'euros à CCI France, qui en prélève 20 millions pour son fonctionnement, puis redistribue le reste aux CCI régionales. « Les fonds sont distribués suivant le poids historique (30 %), le poids économique (30 %), la performance – dont les 2/3 viennent de l'appréciation du préfet sur l'exécution des actions (30 %) –, et enfin, la péréquation verticale, permettant de cibler les territoires les plus défavorisés », détaille Alain Di Crescenzo, président de CCI France. Mais le budget des CCI s'élève à 730 millions d'euros par an. « 100 millions d'euros complémentaires viennent de la facturation et 100 millions de l'excédent sur notre mission de service public. Nous perdons donc 50 millions d'euros par an », précise Alain Di Crescenzo. Qui calcule qu'en 2022, l'action des CCI a permis de générer 2,5 milliards d'euros d'activité.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (COM) NOUVELLE-AQUITAINE 2023-2027



PRÉFET
RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

CCI NOUVELLE-AQUITAINE

CCI FRANCE

JEAN-FRANÇOIS
CLÉDEL
président de la
CCI Nouvelle-Aquitaine

ÉTIENNE **GUYOT**
préfet de la Gironde
et de la Nouvelle-Aquitaine

ALAIN
DI CRESCENZO
président de CCI France

“ La CCI Nouvelle-Aquitaine
espère engager cette année 40 entreprises dans le
programme France 2030 ”

sente 332 000 entreprises. Il a également exprimé les attentes de la CCI vis-à-vis de l'État. En particulier concernant les mobilités, au cœur de la négociation en cours sur le Contrat de Plan État-Région. Et détaillé les nouveautés prévues en 2023-2024 au service des entreprises néo-aquitaines, dont la création de plusieurs accélérateurs de réindustrialisation, d'internationalisation ou encore pour les TPME. Et qui espère engager cette année 40 entreprises néo-aquitaines dans le programme France 2030, doté de plus de 50 milliards d'euros.

MOYENS LIMITÉS

« Nous conduisons les actions utiles aux entreprises avec l'ensemble de nos partenaires (...). Collectivement, nous recherchons le meilleur effet de levier possible pour chaque euro d'argent public engagé », a assuré

Jean-François Clédel. Signé en avril 2023 entre l'État et CCI France, à l'issue d'un an et demi de travail, le contrat d'objectifs et de performance (COP), dont découle le COM, est basé sur une dotation nationale de l'État de 525 millions d'euros maintenue. Il serait « caduque si nos ressources étaient amputées de 100 millions d'euros, comme l'envisage le projet de loi de finances 2024 », a prévenu Alain Di Crescenzo, président de CCI France, présent à Bordeaux pour l'occasion. Déjà « chroniquement déficitaires, avec des revenus divisés par 2 en 10 ans et des effectifs réduits, les CCI ont besoin de cet argent pour exécuter leurs missions », a insisté l'ancien président de la CCI Occitanie. « Je ferai remonter au gouvernement la nécessité pour les Chambres de conserver leurs moyens d'action », a rassuré le préfet Étienne Guyot, qui exerce la tutelle des CCI, valide le budget qui leur est alloué et évalue leur action. ■

L'économie néo-aquitaine à l'heure du ralentissement

CONJONCTURE • Les prévisions économiques à mi-année confirment un ralentissement qui reste « d'ampleur modérée » dans tous les secteurs d'activité en 2023, selon les études de la Banque de France régionale et de la CCI Nouvelle-Aquitaine.

Par Jennifer WUNSCH

Le ralentissement de l'activité économique se confirme en France au 2^e semestre 2023. Mais l'optimisme reste de mise pour la Banque de France régionale et la CCI Nouvelle-Aquitaine. Dans leurs enquêtes de conjoncture respectives à mi-année⁽¹⁾, présentées le 19 septembre à Bordeaux, les deux institutions retiennent la résistance de l'économie, en dépit d'un contexte affecté par une demande intérieure peu dynamique et une inflation marquée. Mais contenue. « L'engagement des banques centrales à maîtriser l'inflation devrait permettre de passer d'une augmentation de l'indice des prix à la consommation harmonisé de 5,9 % en 2020/2021, à 5,8 % en 2022/2023, à 2,6 % en 2023-2024, puis 1,8 % en 2024/2025, sauf choc externe », s'est félicité Denis Lauretou, directeur régional de la Banque de France Nouvelle-Aquitaine, dont il s'agissait de la dernière prise de parole avant son départ pour Marseille début octobre. Si la lutte contre l'inflation a pesé sur la dette publique française, elle n'a, en revanche, « pas provoqué de récession, la prévision de croissance du PIB français sur l'année 2023 ayant même été revue légèrement à la hausse, de 0,7 % à 0,9 % », ajoute-t-il. Une reprise de la consommation des ménages est par ailleurs espérée en 2024 et 2025, ainsi que de l'investissement des entreprises, à partir de 2025.

CONTEXTE PEU PORTEUR

Le niveau de défaillance des entreprises, quant à lui, est remonté à 3 077 en Nouvelle-Aquitaine (pour environ 50 000 au niveau national), mais se situe toujours sous le niveau d'avant crise sanitaire, où il culminait à 4 351 fin 2019. « Nous sommes toujours sur la voie de la normalisation », estiment Denis Lauretou et Jean-François Clédel, président de la CCI Nouvelle-Aquitaine. Tous secteurs confondus, « le contexte est peu porteur en Nouvelle-Aquitaine et l'attentisme est de mise au 2^e semestre 2023 », note Jean-François Clédel. Et même si les chiffres d'affaires devraient légèrement augmenter dans la plupart des secteurs, les carnets de commande stagnent, les difficultés de financement pèsent sur les trésoreries et les marges se rétractent. Il est à noter que « l'inflation est une difficulté majeure pour 49 % des entreprises, suivie par la baisse de la demande (pour 32 % d'entre elles) et le poids des charges (29 %). Les entreprises semblent en revanche s'être adaptées aux problèmes de

“ Les mises en chantier dans le bâtiment sont au plus bas depuis 20 ans ”



Jean-François Clédél, président de la CCI Nouvelle-Aquitaine et Denis Lauretou, directeur régional de la Banque de France

recrutement et d'approvisionnement », remarque Jean-François Clédél. Les difficultés de recrutement ont néanmoins concerné 78 % des entreprises qui présentaient des besoins.

EFFET VOLUME ET PRIX

Dans le détail, l'industrie régionale se maintient en 2023, avec une projection de croissance de chiffre d'affaires à mi-année de 4,3 %, revue légèrement à la hausse, liée à « un effet volume et surtout un effet prix », précise Jacky Phillips, chef du département des entreprises et activités économiques régionales à la Banque de France Nouvelle-Aquitaine. La hausse des coûts se propageant sur le prix des produits finis. Dans un contexte atone, les situations diffèrent fortement d'un sous-secteur à l'autre, celui de l'industrie agroalimentaire connaissant un repli d'activité en 2023. Le constat est identique dans les services marchands, marqués par un fort ralentissement dans certains secteurs, avec une projection de croissance des chiffres d'affaires de 1,7 % au lieu des 3,7 % attendus en début d'année. Le secteur du commerce subit quant à lui la baisse de consommation des ménages, le commerce de détail non-alimentaire étant particulièrement touché. Mais « les commerçants anticipent une reprise de la demande pour l'année à venir », rassure Carole Lucante, cheffe de projets études économiques à la



(1) L'enquête semestrielle de la Banque de France Nouvelle-Aquitaine a été réalisée auprès d'un échantillon de 1 000 chefs d'entreprises représentant 150 000 salariés. L'enquête de la CCI Nouvelle-Aquitaine, réalisée entre le 3 et le 19 juillet, repose sur un solde d'opinions de 4 000 chefs d'entreprises néo-aquitains, dont 94 % ont moins de 10 salariés.





CCI Nouvelle-Aquitaine. Le secteur des Cafés-Hôtels-Restaurants (CHR) reste dynamique, 36 % des entreprises interrogées s'attendant à une augmentation de chiffre d'affaires, en dépit de difficultés dans la restauration. Les forts investissements (39 %) des entreprises dans ce secteur traduisent la confiance des chefs d'entreprise dans l'avenir, 72 % se déclarant confiants, soit + 12 points par rapport au premier semestre.

PESSIMISME DANS LE BÂTIMENT

Le secteur de la construction, enfin, est tiré par le bâtiment et affiche une projection de croissance de chiffre d'affaires de 2,5 % à mi-année, alors qu'une baisse de 0,3 % était attendue en début d'année. Si les carnets de commande dans le second œuvre et la

rénovation se maintiennent, ceux du logement neuf subissent en revanche un coup d'arrêt et l'activité ne reprend pas dans les travaux publics. De plus, « la rentabilité des entreprises baisse, en raison de l'inflation, de la hausse des coûts de l'énergie et des salaires que les entreprises ne parviennent pas à répercuter sur les devis. Les résultats devraient donc baisser en 2023 », conclut Jacky Phillips. « Les prévisions pour la fin de l'année ne sont pas optimistes, avec des difficultés de recrutement qui persistent et surtout, un nombre de mises en chantier au plus bas depuis 20 ans », assure Carole Lucante. Actuellement, « la construction de logements neufs est en grande difficulté et on s'attend à de nombreuses défaillances d'entreprises dans ce secteur », annonce Jean-François Clédél. ■

Barreau de Bordeaux Promesses tenues

CHRISTINE
MAZE ET
CHRISTIANE
TAUBIRA

GIRONDE • La rentrée solennelle du Barreau de Bordeaux s'est tenue le 15 septembre en présence de l'ancienne garde des Sceaux Christiane Taubira.

Par Nathalie VALLEZ

Pour leur dernier rendez-vous avec la presse, le duo des bâtonniers Christine Maze - Pierre Fonrouge a reçu en invitée d'honneur Christiane Taubira, ancienne garde des Sceaux. Comme elles l'ont raconté toutes deux par la suite, Christine Maze et Christiane Taubira se sont rencontrées à une table ronde contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

« Je suis heureuse d'avoir mené le bâtonnat et d'avoir relevé autant de défis », s'est réjoui la bâtonnière. Faisant ainsi part de sa joie et sa fierté, elle a tout d'abord évoqué l'ouverture de la crèche du barreau : « Le projet va au-delà de la structure », a-t-elle estimé, « il permet également de lutter contre les discriminations ».

HUMANITÉ

Autre combat, et d'envergure, celui mené contre les conditions indignes de détention au Centre pénitentiaire de Gradignan. Une action a été engagée avec le directeur de la prison et s'est également illustrée à travers 3 projets d'activités proposés aux détenus. Un documentaire retraçant ces temps forts a été projeté. Il présentait le match de foot opposant membres du barreau et détenus, les ateliers de danse proposés par Vanessa Feuillatte, première danseuse, de l'Opéra de Bordeaux et le concours d'éloquence organisé devant un jury com-



posé d'avocats, du directeur du centre pénitentiaire et du président du tribunal judiciaire de Bordeaux.

« C'est Félix Molteni (ancien premier secrétaire de la Conférence) qui a initié ce projet qui a pu être réalisé grâce à l'engagement de la bâtonnière », a rappelé Gueric Brouillou-Laporte, premier secrétaire. « Il faut du courage pour respecter et réhabiliter la dignité d'autrui, y compris quand celui-ci a transgressé les règles », a soutenu Christiane Taubira. « Et de faire en sorte que ce moment de transition soit un moment de resocialisation. Cette socialité, à l'intérieur de la prison, doit être nourrie et doit conduire à ce que la personne s'amende. »

JEUNES IMPERTINENTS

Les 3 nouveaux secrétaires de la Conférence, Gueric Brouillou-Laporte 1^{er} secrétaire, Claire-Emmanuelle Moreau et Rémy Guillot 2^e secrétaires ex-æquo, étaient également présents et ont pu présenter leur discours respectif. « J'ai dû subir l'impertinence de cette jeunesse qui apprendra avec le temps à se montrer plus charitable », s'est amusée Christiane Taubira à propos de leurs prestations de la veille lors de la 10^e édition de Plaidoirire dont le thème était... « J'irai où Taubira » ! ■

Nouvelle-Aquitaine En bref



© Aygueblue

Landes **AYGUEBLUE EN COURS DE RÉNOVATION**

3,7 millions d'euros, c'est le budget prévu par la communauté de communes Marenne Adour Côte Sud pour la rénovation du complexe aquatique Aygueblue, à Saint-Geours-de-Marenne. Les travaux, financés à hauteur de 33 % par l'Agence nationale du sport dans la continuité du plan France Relance, portent sur la rénovation de la structure inaugurée en 2008 et l'amélioration de ses performances énergétiques en ayant recours aux énergies renouvelables. Le chantier qui vient d'être lancé, durera neuf mois pour une réouverture prévue en juin 2024.



Landes **85 % DE TAUX D'OCCUPATION POUR NEMEA CET ÉTÉ**

Le groupe familial bordelais Nemea, spécialisé en gestion de résidences de tourisme en France, annonce avoir accueilli plus de 100 000 vacanciers au sein de ses 95 établissements, au cours de l'été. Le taux d'occupation reste supérieur aux performances d'avant-Covid, malgré une baisse de 4 % par rapport à 2022 qu'il attribue à la conjoncture sociale, à l'inflation et à la hausse des prix des péages et des carburants. Dans les Landes où il gère six résidences (quatre à Mimizan, une à Moliets-et-Maâ et une à Capbreton), il affiche un taux d'occupation de 85 % en moyenne sur l'été. « Juillet a été un peu plus difficile, notamment à cause de la crainte des incendies et des conditions météorologiques peu favorables. En revanche, août a été un très beau mois, avec du soleil et des réservations en last minute », précise le groupe.



© D.R.

Dordogne BUDGET PARTICIPATIF : TOP DÉPART POUR LA SAISON 4

Plus de 250 idées ont été déposées pour participer à la quatrième édition du Budget participatif de la Dordogne, et 177 ont été retenues. Par ce dispositif, les Périgourdins peuvent participer à l'élaboration d'une partie du budget d'investissement du Département d'un montant de 500 000 euros (dont 50 000 pour des projets de jeunes de moins de moins de 20 ans). Il est désormais possible de voter jusqu'au 22 octobre, en ligne, dans les mairies, ou lors du passage de la caravane du budget participatif qui sillonnera les marchés. Chaque porteur de projet a désormais la charge de faire connaître son projet, et les citoyens, dès 8 ans, sont appelés à voter (<https://budgetparticipatif.dordogne.fr/>). Les lauréats seront connus le 10 novembre, à 18 h 30, lors d'une cérémonie à la préfecture.

Dordogne UN MILLION D'EUROS POUR LA TRANSITION DURABLE DES ENTREPRISES

L'entreprise périgourdine Greenscope, a brillamment réussi sa première levée de fonds, qui atteint le million d'euros. La start-up accueille désormais à son capital les fonds d'Épopée Gestion, Newfund HAEH et d'Archipel Ventures. Avec cette somme, l'entreprise entend franchir une nouvelle étape dans son développement, en multipliant son nombre de partenaires par trois, tout en continuant de perfectionner son outil. Car Greenscope collecte, analyse et communique les données ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) des entreprises et acteurs financiers. Cet outil permet de visualiser les performances, tout en proposant un accompagnement personnalisé de la part des consultants de la start-up. Aujourd'hui, plus de 1 000 entreprises en Europe utilisent la plateforme.



© Greenscope

Zoomalia

LANDES •

À Saint-Geours-de-Maremne, l'animalerie landaise Zoomalia est devenue un poids lourd de l'e-commerce en seulement 13 ans. Aujourd'hui, elle développe une stratégie multicanale avec l'ouverture de 36 magasins.

Par Anne TAUTOU

Du flair et de l'ambition

On l'a découverte sur le web en 2010 à travers ses marques de croquettes et accessoires de tout poil. Zoomalia, commerce uniquement en ligne au départ, faisait alors office d'ovni tant les spécialistes du secteur étaient rares sur la toile. Treize ans plus tard, on la retrouve parmi les références françaises des animaleries en ligne avec un chiffre d'affaires de 84 millions d'euros, une croissance de 27 % en 2022 et classée à la 111^e place des entreprises les plus innovantes de France en 2023⁽¹⁾.

Face à la crise économique et au ralentissement du commerce en ligne, elle a trouvé un nouveau relais de croissance en développant un réseau de 36 magasins de proximité étendus sur toute la zone ouest en périphérie des grandes villes. D'ici 2025, une centaine de boutiques devraient mailler l'ensemble du territoire français. C'est l'un des nombreux objectifs de Pierre-Adrien Thollet, son PDG. « Nous souhaitons



PIERRE-ADRIEN
THOLLET
PDG de Zoomalia

en priorité mettre les bouchées doubles sur cette offre de proximité, importante pour l'avenir de Zoomalia et c'est un réel levier de développement », indique le dirigeant.

CROQUETTES FRANÇAISES

Ces boutiques reconnaissables à leur enseigne bleu ciel, orange et blanc, commercialisent une gamme d'accessoires pour chiens, chats et nouveaux animaux de compagnie (NAC), 12 marques exclusives dédiées à des univers différents, comme « Zoolia » pour les équipements, « Quality Sens » pour la nutrition santé, « Iako » pour les lapins... auxquelles vient s'ajouter le conseil en magasin. Elles proposeront bientôt davantage de services spécialisés, dans la lignée de ses Dogwash, salles de bain adaptées pour laver son chien. « Favoriser et personnaliser l'expérience client », voilà le challenge que Pierre-Adrien Thollet a lancé à ses équipes pour 2024.

Dans cette même perspective, l'entreprise vient de mettre en vente sa propre gamme de croquettes « Crocorico » de fabrication française pour lever les doutes des usagers sur la composition de l'alimentation animale. « On a travaillé avec l'objectif de proposer un produit 100 % français, mais aussi qu'à minima 80 % des ingrédients soient garantis d'origine française », signale Marion Paris, responsable de la communication.

ANTICIPER LES TENDANCES

En créant Zoomalia en 2010, Pierre-Adrien Thollet souhaitait apporter une réponse optimale aux besoins des consommateurs. « L'idée de départ était de proposer le plus grand choix de produits de qualité pour tous les animaux au meilleur prix, avec un service flexible, rapide et pratique et mettre à profit notre expertise web pour croître rapidement sur un marché encore peu développé en France



à l'époque. Nous sommes restés longtemps un pure player jusqu'au développement de notre chaîne de magasins », explique le fondateur. Sa stratégie ambitieuse et sa faculté à anticiper les tendances vont accélérer son succès. La société connaît une croissance sur le net de 35 à 65 % les premières années. Avec une augmentation de 116 % de ses effectifs sur les trois dernières années, elle compte désormais 300 salariés dont 180 dans les Landes. L'explosion du marché des animaux n'est pas étrangère à cette forte croissance. Aujourd'hui un Français sur deux possède un animal de compagnie⁽²⁾ et y consacre un budget moyen de 943 euros par an⁽³⁾.

SECTEUR PORTEUR

Les animaleries se sont engouffrées dans ce secteur porteur faisant basculer les consommateurs habitués des grandes surfaces alimentaires vers ces nouveaux spécialistes. Le cœur de cible de Zoomalia se situe entre 25 et 45 ans. « Ce ne sont plus seulement les quadragénaires qui prennent un chien pour faire plaisir à leurs enfants, mais aussi les jeunes qui testent leur capacité à s'occuper d'un animal », précise Marion Paris. Et ces « pet parents » comme on les appelle, poussent plus facilement les portes de l'animalerie. Avec un catalogue de 30 000 références, « chez nous,

le panier moyen est compris entre 25 et 40 euros en magasin et de 65 à 85 euros sur le web ».

LA LOGISTIQUE, UN SECTEUR CLÉ

Autre secret de l'enseigne : le parti pris de maintenir sa logistique en interne et d'en automatiser des étapes a également compté dans sa réussite. Une manière de répondre plus rapidement aux commandes et d'avoir davantage de souplesse pour la livraison d'1,5 million de colis chaque année. Après deux extensions en 2020 et 2022 augmentant la surface des entrepôts de Saint-Geours-de-Maremne de 3 000 à 21 000 m², l'enseigne s'est dotée d'un équipement dernier cri.

Enfin ses innovations sont accompagnées d'une culture d'entreprise tout aussi novatrice. Zoomalia est par exemple la première en France à autoriser un congé exceptionnel « animaux malades ».

L'aventure entrepreneuriale de Pierre-Adrien Thollet poursuit aujourd'hui son développement en se réinventant chaque jour pour entrer dans de nouvelles phases de croissance. ■

⁽¹⁾ Étude 2023 réalisée par Les Échos et Statista
⁽²⁾ Étude 2022 de la FACCO
⁽³⁾ Selon IFOP pour Woopets, données 2022

Économie circulaire **Nouer des liens**



DORDOGNE • La deuxième rencontre locale de l'économie circulaire s'est tenue le 14 septembre, à la brasserie artisanale de Marsac. Plus que jamais dans l'air du temps.

Par Marie LEMAITRE

Une soirée riche, qui en appelle d'autres. Voilà le constat sans appel que les 59 participants venus à la deuxième rencontre de l'économie circulaire ont fait. L'événement s'est tenu jeudi 14 septembre, à l'initiative de Recita (le réseau d'économie circulaire et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine) en partenariat avec le Département de la Dordogne, le Grand Périgueux, la Chambre des métiers, Émergence Périgord et de la CCI Dordogne.

UN TIERS-LIEU DÉDIÉ À L'ESS DANS LE BAS-CHAMIER

Pendant une heure, huit acteurs de l'économie circulaire, association comme entreprises, ont présenté leurs projets réalisés seuls ou en collaboration, avant un temps d'échanges. « Tous les acteurs ont montré une satisfaction d'être mis en réseau, c'est donc la première thématique à laquelle on va s'attaquer », note Jean-Luc Pujols, chargé de mission Économie circulaire au Département de la Dordogne. Cela repose notamment sur le projet du Silot qui doit voir le jour d'ici 2025 sur la friche urbaine de l'ancienne base militaire américaine dans le Bas-Chamiers et sera un tiers lieu de l'ESS et des cultures urbaines.

Pour le Département, qui a accompagné 8 projets pour un budget de 50 000 euros en 2022, ces rencontres permettent de mieux identifier des porteurs de projets. Car en Dordogne, « l'économie circulaire est bien ancrée, et le Conseil départemental est moteur, il favorise la synergie », note David Frugier, chargé d'animation au sein de Recita.

DES RENCONTRES CIBLÉES

S'il s'agissait de la deuxième rencontre organisée par Recita, qui doit couvrir avec ses réunions la totalité de la Nouvelle-Aquitaine, les Périgourdins avaient hâte de savoir quand la prochaine reviendrait dans le département. Ce qui n'est pas à l'ordre du jour pour 2024. En revanche, Recita et le Département ont évoqué la possibilité d'autres rencontres en Dordogne, « sur d'autres formats et avec des thématiques précises », glisse David Frugier. ■

PREMIÈRE TABLE RONDE SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

À l'occasion de la foire du Gabarier, le samedi 16 septembre, organisée par le Conseil départemental, une table ronde sur les recycleries « pionnières de l'économie circulaire en Dordogne ? » s'est tenue. Une première pour le Département.

Le boom du biogaz

LOT-ET-GARONNE • David Pujol, concessionnaire automobile du groupe Stellantis, est à l'origine de la station de biogaz de Damazan. Dans une période où la tendance est au tout électrique, rencontre avec un entrepreneur qui propose une solution aussi méconnue qu'innovante.

Par Jonathan BITEAU

UN MOTEUR AU MÉTHANE

Son nom est connu pour ses concessions : Fiat, Alfa, Jeep et Volvo à Marmande, Agen et Villeneuve-sur-Lot. Mais David Pujol n'est pas qu'un concessionnaire automobile, il est aussi cofondateur de la station de biogaz de Damazan. Née en 2018, cette station approvisionne en méthane les véhicules équipés pour cela. « C'est la même chose que le gaz de ville sauf qu'il est produit avec des produits agricoles, des déchets alimentaires ou déchets verts et des boues de station d'épuration dans des méthaniseurs », explique l'entrepreneur de 43 ans. Les poids lourds des constructeurs suivants utilisent ce carburant : Scania, Iveco et Renault. Pour les véhicules particuliers, les constructeurs ont abandonné le concept, un choix regretté par David Pujol : « Avec la perspective de la fin du thermique en 2035 en Europe, les constructeurs délaissent cette technologie sur notre continent. C'est dommage car l'électrique ne répond pas à tous les usages : pour les poids lourds, pour une bonne part des fourgons, pour des trajets répétés sur autoroutes et pour les transports en commun, l'électrique ne permet pas de répondre aux attentes ». D'ailleurs, de nombreuses collectivités ont passé jusqu'à 80 % de leurs flottes de bus ou de bennes à ordures au biogaz afin de réduire les émissions de particules fines et atteindre les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air. C'est notamment le cas à Toulouse avec Tisséo.

1^{RE} STATION EN 2018

Malgré ce contexte, David Pujol est convaincu du bien-fondé du biogaz et il crée la marque Nature Gaz en 2018. Intéressé par le concept, la plateforme Biocoop de Damazan le sollicite. La 1^{re} station de biogaz du Confluent voit le jour à proximité de l'autoroute grâce à un partenariat avec une société d'économie mixte dédiée : Avergies. Aujourd'hui, Biocoop représente 1/3 de la clientèle, le reste étant composé de cars régionaux et de poids lourds.

QUELLE ORIGINE POUR LE MÉTHANE ?

La question de la production du biogaz dans les méthaniseurs est un enjeu majeur. La station de Damazan est approvisionnée par le site d'Astaffort. 7 nouveaux méthaniseurs sont en projet dans le Lot-et-Garonne. S'ils peuvent susciter une certaine opposition, David Pujol défend le concept avec pédagogie : « Je comprends les craintes. Nous produisons chaque année un certificat avec la garantie d'origine des matières organiques méthanisées. Malheureusement, on s'en prend souvent aux plus vertueux ». Un constat qui ne l'empêche pas de se projeter vers l'avenir : une deuxième station verra le jour en 2024 à Boé, à proximité du marché aux bestiaux. Elle devrait alimenter les bus et les bennes à ordures de l'agglomération. ■



DAVID
PUJOL

Des solutions pour du textile durable

PAYS BASQUE •

Avec l'inauguration du CETIA à Hendaye le 6 septembre, la filière française du recyclage du textile/linge/chaussure dispose d'un centre de recherche unique en son genre.

Par Vincent BIARD

Un investissement de 2,4 millions d'euros a permis l'aménagement et l'équipement en machines de ce local de 1 200 m² situé dans la zone d'activités des Joncaux à Hendaye. Associant l'école d'ingénieurs ESTIA de Bidart (64) et le Centre européen des textiles innovants basé à Tourcoing (59), le CETIA d'Hendaye a été financé pour moitié (1,2 million d'euros) par la Région Nouvelle-Aquitaine. Installé dans un bâtiment libéré par le fabricant de meubles Sokoia, le CETIA est déjà opérationnel avec une équipe de huit personnes, essentiellement des jeunes ingénieurs, dirigée par Chloé Salmon Legauger.

DU TRI PAR INFRAROUGE

Le local du CETIA abrite trois équipements distincts. Tout d'abord, pour trier les textiles par composition et par couleur, une machine Fiber-



sort a été commandée au fabricant belge Valvan. Cette machine détecte 7 matières différentes, prédit la concentration des fibres sur la base de scans de spectroscopie proche infrarouge (NIR) et trie les textiles via 33 nuances de couleurs détectées à l'aide d'une caméra RVB. Comme le procédé connaît des limites dans le traitement de certaines matières (vêtements multi-matériaux ou multicouches, mélange de matières proches, matières enduites), le CETIA travaille sur l'intégration de capteurs et caméras supplémentaires.

DÉCOUPE AUTOMATISÉE

Le deuxième équipement est un assemblage de deux machines et d'un procédé permettant de séparer mécaniquement les fibres et les points durs des vêtements (boutons, fermetures éclair, coutures renforcées) avant une découpe automatisée et sur mesure. Le système livre ensuite de la fibre prête à être entièrement recyclée. L'innovation du CETIA a été de réunir pour la première fois ces deux machines de découpe et ce procédé industriel sur un même site afin d'optimiser la qualité de la matière première recyclée.

RÉCUPÉRATION DE SEMELLES

Le troisième équipement du CETIA a été développé par ses propres équipes en système propriétaire. Ce premier pilote industriel porte sur la valorisation des semelles des chaussures (loisirs, sport, luxe) avec une ligne automatisée aux fonctions d'arrachage des semelles épaisses des chaussures collées, de découpe optimisée des semelles cousues, injectées et vulcanisées, de détection des compositions des semelles. La finalité étant bien sûr de produire des semelles neuves à partir de semelles usagées.

GISEMENTS DE MATIÈRES PREMIÈRES

Ainsi le CETIA se présente comme la première plateforme d'innovation réunissant des technologies de tri

et de démantèlement automatisés d'articles textiles et de chaussures en fin de vie ou invendus. Le CETIA n'a pas vocation à organiser la collecte de ces articles ou à développer des nouveaux procédés de recyclage. Son premier objectif est de fournir des outils automatisés à la filière textile pour qu'elle trie ses « gisements de matières premières ». Son second objectif est de lui concevoir

“ Des projets de recherche & développement sont menés avec des marques comme Decathlon et Eram ”

des machines également automatisées pour démanteler les articles à recycler.

L'IMPÉRATIF DES MATIÈRES RECYCLABLES

Produire des articles avec des matières recyclées, synthétiques ou naturelles, est un défi majeur du secteur de l'habillement. D'ici 2030, l'Union européenne exigera que les produits textiles mis sur son marché soient durables, recyclables et fabriqués autant que possible à partir de fibres recyclées. Les consommateurs le souhaitent aussi. Preuve de l'intérêt des recherches du CETIA : la société Refashion, éco-organisme de la filière des textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures engage 900 000 euros dans un programme de trois ans dont le but est de livrer des pilotes industriels aux acteurs de cette filière.

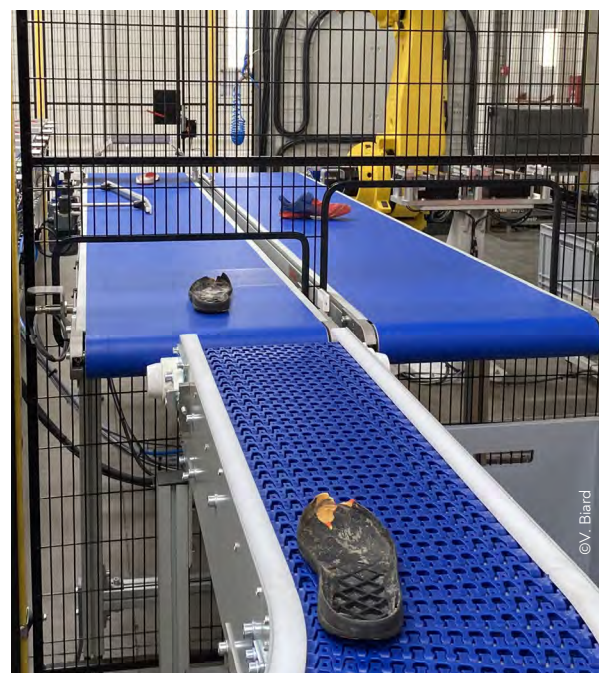
DES MARQUES ENGAGÉES AVEC LE CETIA

Lors de l'inauguration du CETIA, Jean-Marc Guillement, directeur des opérations de la marque Petit Bateau, précisait travailler déjà avec 95 % de coton bio mais vise une production en boucle fermée (réutilisation d'une matière première identique). Également présents lors de l'inauguration du 6 septembre,

des représentants des marques Decathlon et Eram avec qui des projets de recherche & développement sont déjà menés. D'autres projets de R&D ont été lancés avec Zalando et l'Atelier des Matières.

UN OUTIL DE CROISSANCE DURABLE

André Garreta, président de la CCI Bayonne Pays Basque et du CETIA



est convaincu qu'un changement de paradigme est nécessaire pour l'économie. Pour lui, la création du CETIA est un outil de croissance durable. Proposant dorénavant des solutions technologiques aux acteurs de la collecte et du tri, le CETIA est un projet fondateur pour cette filière encore embryonnaire. Et dans un objectif de réindustrialisation du pays et de souveraineté vis-à-vis des fournisseurs principalement asiatiques, relocaliser une production de textile en France à partir de matières premières issues du recyclage est indispensable pour l'économie française. ■

PAROLE À L'AVOCAT

LA TRIBUNE DU BARREAU
DE BORDEAUX



© Atelier Gallien - Echos Judiciaires Girondins

Le dépôt de sa **marque** de vin

LE CYCLE DROIT DU VIN (3/4) • Dans une série de quatre chroniques publiées en septembre et octobre dans notre magazine, les avocats experts de l'Institut du droit du vin du Barreau de Bordeaux fournissent les clés réglementaires et juridiques indispensables aux jeunes viticulteurs. Cette semaine, focus sur le dépôt de la marque de vin.

Par M^e Jean-Baptiste THIAL
DE BORDENAVE, président de
l'Institut du droit du vin

POURQUOI DÉPOSER SA MARQUE DE VIN ?

- Pour avoir un monopole d'exploitation et se distinguer ainsi de la concurrence. En déposant sa marque, l'on obtient donc un droit exclusif et opposable aux tiers. Elle joue ainsi un rôle essentiel dans un marché concurrentiel, tel que celui du vin, car elle permet d'identifier les produits d'un producteur donné et d'éviter que des concurrents n'utilisent des marques identiques ou proches, en créant ainsi un risque de confusion pour les consommateurs.
- Pour se protéger des usurpations et contrefaçons.
- Pour pouvoir commercialiser sereinement à l'export. En effet la marque doit être perçue comme un véritable passeport de commercialisation à l'export. Les importateurs et les distributeurs étrangers demandent ainsi de plus en plus fréquemment la preuve de la propriété de la marque qu'ils vont s'engager à distribuer avant de signer tout contrat. Cela leur permet de sécuriser leur distribution commercialement et juridiquement.

POURQUOI FAIRE DES RECHERCHES PRÉALABLES AVANT DE DÉPOSER ?

- En raison du grand nombre de marques viticoles antérieures, **il est indispensable de faire des recherches d'antériorités pour s'assurer de la disponibilité de votre marque de vin.** La recherche ne doit pas se limiter aux marques identiques, elle doit aussi prendre en compte les marques seulement similaires. En effet, les conflits dans le domaine sont nombreux. Afin d'éviter de déposer une marque trop proche de celle d'un tiers, il est important de réaliser une recherche d'antériorités approfondie. N'hésitez pas à vous faire accompagner par votre avocat dans ces démarches.
- Cette démarche plus approfondie consiste à rechercher l'existence éventuelle de marques proches, mais non identiques, à la marque que l'on souhaite déposer. La similitude recherchée peut notamment correspondre à des orthographes proches, à des ressemblances phonétiques ou à l'usage de synonymes ou de concepts proches. Votre avocat peut dans ce cadre vous aider à identifier les obstacles éventuels et vous conseiller sur les voies de contournement

“ Il faut surveiller en permanence sa marque ” »

possibles et sur la stratégie à adopter pour permettre d'exploiter votre marque en toute sécurité. Cette recherche n'est pas obligatoire mais peut-être une étape déterminante dans le lancement de votre projet, avant tout investissement marketing.

COMMENT DÉPOSER SA MARQUE DE VIN ?

- Marque nationale : Exemple : Le dépôt de marque française auprès de l'INPI. Ce dépôt ne vous protège qu'en France, et il est valable 10 ans (et renouvelable indéfiniment).

<https://www.inpi.fr/services-et-prestations/depot-de-marque-en-ligne>

Cette démarche est possible dans tous les pays auprès des offices de marques locaux. La marque nationale ne vous protège qu'à l'intérieur des frontières du pays en question. Ainsi un dépôt national chinois ne vous protégera pas à Hong-Kong ou à Taïwan.

- Marque régionale : Exemple : le dépôt de marque de l'Union européenne qui vise les 27 pays de l'Union. Avantages : une importante économie d'échelle et une simplification administrative puisqu'un seul acte administratif est nécessaire pour couvrir l'ensemble de ces pays, ainsi que la date de renouvellement. Ce dépôt est valable 10 ans (et renouvelable indéfiniment).

<https://euipo.europa.eu/ohimportal/fr/apply-now>

- Marque internationale
Il n'existe pas de dépôt de marque « mondial ». La marque internationale est en fait une procédure unique qui permet de donner naissance à une série de marques nationales qui n'auront pas nécessairement les mêmes effets d'un pays à l'autre. Il est ainsi possible que votre protection soit refusée pour certains pays et acceptée dans d'autres. Son principal avantage : une importante économie d'échelle et une simplification administrative puisqu'un seul acte administratif est nécessaire pour couvrir l'ensemble des pays dans lesquels vous souhaitez être protégé.

“ Il n'existe pas de dépôt de marque « mondial » ”

L'INSTITUT DU DROIT DU VIN

En juin 2022, pour resserrer les liens entre les professionnels de la filière vitivinicole et les avocats, le Barreau de Bordeaux a créé le tout premier Institut du droit du vin en France, piloté par M^e Jean-Baptiste Thial de Bordenave. Regroupant des avocats experts de la question, l'Institut accompagne et conseille tous les acteurs de la filière, particulièrement les jeunes viticulteurs, afin de lever tous les freins au développement économique. La première mission confiée à l'institut a été la publication d'un *Guide juridique pour les jeunes viticulteurs*, dématérialisé et gratuit, accessible sur le site de l'Ordre des avocats : **<https://barreau-bordeaux.avocat.fr/>**
Outre celui dédié aux droits du vin, le Barreau de Bordeaux regroupe 19 instituts au service des justiciables et des entreprises, notamment les Instituts du droit des affaires, du droit européen ou encore du droit de la construction.



© Shutterstock

Vous avez la possibilité d'étendre la protection de votre marque française (par un des deux premiers dépôts cités par exemple).

Une marque internationale peut être déposée à l'INPI à tout moment. Toutefois, vous avez la possibilité, pendant un délai de 6 mois à compter de la date de votre dépôt français, d'étendre votre protection à l'international, tout en bénéficiant de la date de votre dépôt de marque en France. C'est ce que l'on appelle le droit de priorité. Les dépôts réalisés dans cet intervalle par d'autres personnes, et dans les pays que vous avez choisis, ne pourront vous être opposés. Certains pays ne peuvent pas être désignés par la marque internationale ; Il est alors nécessaire d'y effectuer un dépôt national afin d'y obtenir une protection.

https://www.wipo.int/madrid/fr/how_to/file/file.html
<https://www.inpi.fr/services-et-prestations/depot-de-marque-en-ligne>

POURQUOI SURVEILLER SA MARQUE DE VIN ?

- Un complément nécessaire du dépôt de la marque
La protection d'une marque viticole relève uniquement de la responsabilité de son propriétaire, et le dépôt de la marque n'est qu'une partie de cette protection. En effet, à l'instar de l'INPI, la plupart des offices de marques dans le monde acceptent tous les nouveaux dépôts sans vérifications préalable. Le risque est alors de découvrir l'existence de ces dépôts trop tard pour efficacement réagir et se retrouver dans des situations complexes et coûteuses.
- Zone géographique de la surveillance : Selon vos marchés d'intérêts, la marque peut être surveillée uniquement dans un pays, dans un groupe de pays (Union européenne), ou dans le monde entier.
Il faut surveiller en permanence sa marque. Cela permet de s'assurer qu'elle n'est pas utilisée par des usurpateurs. Si vous identifiez une utilisation gênante, il est nécessaire d'agir le plus rapidement possible. Si vous n'avez pas le temps de réaliser cette surveillance, vous pouvez bien entendu confier la gestion de votre marque de vin à votre avocat, qui vous informera de dépôts similaires à votre marque, ce qui vous permettra de réagir dans les délais impartis, notamment via la procédure d'opposition. ■

Le 13 octobre
retrouvez la dernière
chronique de l'Institut
du droit du vin : « **Le
viticulteur face aux
aléas climatiques** ».



M^E MATHIAS
REY

Acquérir un bien dans un lotissement

CHRONIQUE DES NOTAIRES DE LA GIRONDE •

Lors de la réalisation de son programme de vente de terrains à bâtir, le lotisseur doit non seulement obtenir les autorisations d'urbanisme idoines à la création d'un lotissement, mais aussi établir les différents documents contenant les règles applicables entre les futurs colotis. Focus sur les documents auxquels il faut prêter attention.

Par M^e Mathias REY, notaire au Cap-Ferret

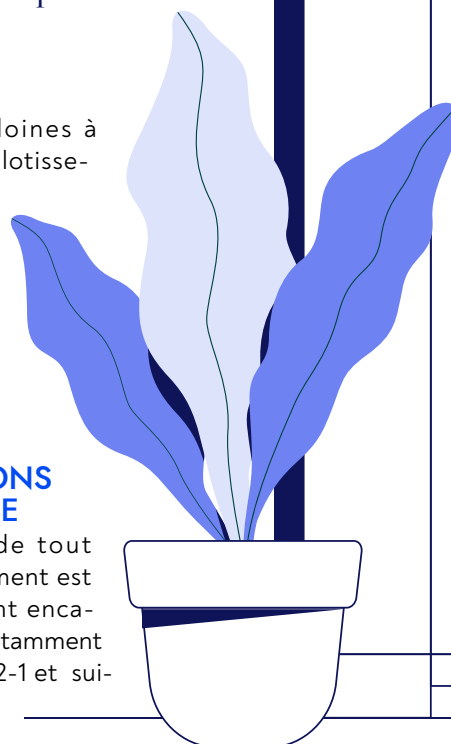
Si le mécanisme juridique de la copropriété régit tout immeuble bâti ou groupe d'immeubles bâtis dont la propriété est répartie par lots entre plusieurs personnes, le lotissement correspond quant à lui à la division en propriété ou en jouissance d'une unité foncière ou de plusieurs unités foncières contiguës ayant pour objet de créer un ou plusieurs lots destinés à être bâtis.

Ainsi, le lotisseur, lors de la réalisation de son programme de vente de terrains à bâtir, devra non seulement obtenir les autorisations

d'urbanisme idoines à la création d'un lotissement, mais aussi établir les différents documents contenant les règles applicables entre les futurs colotis.

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

La création de tout nouveau lotissement est donc strictement encadrée par la loi, notamment aux articles L.442-1 et sui-



vants du Code de l'urbanisme, et selon les cas, l'obtention d'un Permis d'Aménager (PA) ou d'une Déclaration Préalable (DP) sera obligatoire, l'autorisation de lotir ayant été supprimée depuis le 1^{er} octobre 2007.

Il résulte de l'article R.421-19 a) du Code de l'Urbanisme que la délivrance d'un PA sera nécessaire pour :

- les lotissements qui prévoient la création par le lotisseur ou l'aménagement de voies, d'espaces, ou d'équipements communs à plusieurs lots et propres au lotissement ;
- les lotissements situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques, ou dans un site classé ou en instance de classement.



“ Il peut arriver que le règlement de lotissement contienne des règles d'urbanisme plus strictes que le Plan Local d'Urbanisme ”

À défaut d'être soumis au régime du PA, le lotissement devra être autorisé par un arrêté valant DP.

Il est important de préciser que le régime du PA est davantage contraignant, notamment dans la mesure où le délai d'instruction est plus long (3 mois contre 1 mois pour une DP) et que la commercialisation des lots issus du lotissement est très encadrée :

- interdiction de signature de promesse avant l'obtention du PA ;
- après obtention du PA, seules les promesses unilatérales de vente sont admises, et les ventes définitives ne peuvent intervenir qu'après exécution des prescriptions imposées par l'administration au lotisseur dans le PA (sauf autorisation expresse, ou obtention d'une garantie d'achèvement).

À ces autorisations d'urbanisme, s'ajoutent principalement trois

autres documents qui sont récurrents dans les lotissements : les statuts de l'association syndicale, le règlement, et le cahier des charges.

LES STATUTS DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE

Lors de la création du lotissement, il peut être procédé à la création d'une association syndicale libre (ASL), dont l'objet sera de gérer l'entretien, l'amélioration et la mise en valeur des parties communes du lotissement (voies et espaces verts). Chaque coloti deviendra alors membre de cette ASL lors de l'acquisition d'un bien situé dans ledit lotissement. Les membres du bureau de l'ASL procèdent généralement à des appels de cotisation annuelle, à l'effet d'entretenir les espaces communs.

Cependant, dans la majeure partie des lotissements, et dans la mesure où les voies sont ouvertes

à la circulation publique, il n'est pas rare qu'une fois l'ensemble des aménagements et travaux exécutés par le lotisseur, les voies soient rétrocédées à la commune, de sorte que l'entretien sera alors réalisé par les services de la voirie.

Bien souvent, lors de l'acquisition d'un bien immobilier dépendant d'un lotissement, vous serez donc en possession de statuts d'ASL qui n'a plus de réel objet, les voies et parties communes ayant été rétrocédées à la commune.

LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

Selon l'article 6 du Décret du 28 juillet 1959, ce document fixe « les règles et servitudes d'intérêt général imposées dans le lotissement et concernant notamment les caractères et la nature des constructions à édifier, la tenue des propriétés, les plantations et les clôtures ». Ainsi, ce règlement

a pour but d'unifier et de fixer les règles architecturales applicables aux constructions érigées dans le lotissement.

Ayant une portée réglementaire, ce document est donc opposable aux collectivités publiques et aux demandes d'autorisations d'urbanisme déposées. Ainsi, il peut arriver que le règlement de lotissement contienne des règles d'urbanisme plus strictes que le Plan Local d'Urbanisme du lieu de situation de l'immeuble (ou que tout autre document d'urbanisme en tenant lieu). Il convient donc d'être vigilant quant au respect des règles qu'il contient lors de la réalisation d'une construction ou de travaux ultérieurs.

Cependant, l'article L 442-9 alinéa 1^{er} du Code de l'Urbanisme a prévu un principe de caducité des règles d'urbanisme des lotissements à une double condition cumulative :

- si le lotissement est couvert par un Plan Local d'Urbanisme ou tout document d'urbanisme en tenant lieu (Plan d'Occupation des Sols ou Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) ;

- si le lotissement a été autorisé depuis plus de 10 ans (date de l'autorisation de lotir initiale).

À cette double condition, les règles contenues dans le règlement de lotissement, qui sont donc par nature réglementaires, seront caduques, et seules les règles du document d'urbanisme du lieu de situation de l'immeuble seront alors applicables. Se pose alors l'épineuse question de la caducité du cahier des charges et des règles qu'il contient...

LE CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges est un document de droit privé, à portée contractuelle (régissant les rapports privés entre colotis) et n'est donc pas opposable aux collectivités publiques et aux demandes d'autorisation d'urbanisme. Dès lors, il serait possible qu'une auto-

risation d'urbanisme soit accordée par la collectivité, mais soit contraire aux règles contenues dans le cahier des charges. Tout coloti pourrait alors exercer une action contractuelle relative à l'infraction au cahier des charges constatée. Exemple : Un coloti souhaite réaliser un garage non attenant sur sa parcelle. Le Plan Local d'Urbanisme autorise 20 % d'emprise au sol et la construction d'une annexe non accolée. Tandis que le cahier des charges exige une unité de bâtiment, et un maximum de 15 % au sol.

Pour délivrer son permis de construire, le service instructeur ne regardera que le PLU, et votre permis de construire sera donc accordé. En revanche, cette autorisation d'urbanisme sera en contravention avec les règles contractuelles contenues dans le cahier des charges. Dès lors, si la construction du garage non attenant est réalisée, tout coloti pourra exercer une action contractuelle en démolition pendant trente années.

Il est important de noter que les règles contenues dans le cahier des charges sont imprescriptibles, et qu'à la différence du règlement de lotissement (*cf. supra*), le principe de caducité ne lui est pas applicable. Dès lors, il n'est pas rare de voir des cahiers des charges très anciens, dont les règles, bien que parfois de nature réglementaire, restent pleinement applicables.

La superposition et la lecture combinée des règles de droit public (Plan local d'urbanisme ou tout autre document en tenant lieu) et des règles contractuelles convenues entre les colotis (cahier des charges) peuvent être source d'incertitudes lors de la vente/acquisition de votre bien immobilier ou lors de la réalisation de travaux sur ce dernier. Nous ne pouvons donc que vous conseiller de prendre attache avec votre notaire, professionnel du droit qui saura vous accompagner dans la lecture et l'analyse des documents de lotissement. ■



Logement crise majeure de la rentrée ?

IMMOBILIER • Les promoteurs immobiliers tirent la sonnette d'alerte : ils subissent une crise de l'offre et de la demande qui met en danger tout l'écosystème du logement en France, d'après leur Fédération (FPI). Qui en appelle à des mesures de politique publique sous forme d'« électrochoc ».

Anne DAUBRÉE

Les chiffres sont sans appel, qui signalent une forte baisse de l'activité. Le 14 septembre, à Paris, la FPI, Fédération des promoteurs immobiliers, dévoilait les résultats de la profession et du logement neuf sur le deuxième trimestre de 2023. « Nous sommes confrontés à une crise de l'offre et à une crise de la demande », résume Pascal Boulanger, président de la FPI. Au deuxième trimestre 2023, les ventes ont diminué de 30,2 %, une décélération de la baisse du premier trimestre (- 34,6 %). Pire, la chute des mises en vente a brutalement accéléré : - 37,9 % au deuxième trimestre, après - 24,8 % au premier. Ces évolutions négatives contrastent avec celle positive de l'économie au niveau global, le PIB ayant cru de 0,5 % au deuxième trimestre 2023. « L'économie française tient mieux le coup que celle allemande et lorsque l'on s'en tient à une approche macroéconomique, cela semble aller. En revanche, si l'on regarde dans le détail, un secteur souffre, le bâtiment », pointe Didier Bellier-Ganière, délégué général de la FPI.

De fait, au niveau de l'activité de la promotion immobilière, c'est l'ensemble des paramètres qui présentent des évolutions négatives, dévoile la FPI. À commencer par celui des permis de construire accordés. « Les maires en délivrent de moins en moins », explique Didier Bellier-Ganière. Au total, 96 600 autorisations ont été délivrées d'avril à juin 2023, soit une baisse de 25,6 % par rapport à la même période de l'année précédente. La baisse est particulièrement forte pour les logements collectifs (- 27,3 %). Et cette diminution s'inscrit sur le temps long : la moyenne des autorisations mensuelles de logements collectifs accordées depuis les élections de mars 2020 est inférieure à celles délivrées entre 2014 et 2020 (17 500 contre 19 311). Résultante de cette évolution, une diminution très nette du nombre de logement neufs mis en vente : 20 570 au deuxième trimestre 2023 contre 33 840 à la même période de 2022 et 44 166 au deuxième trimestre 2017.

UNE SITUATION « CATASTROPHIQUE »

Côté demande, pour les réservations de logement, « la situation est tout aussi catastrophique », poursuit Didier Bellier-Ganière. Les chiffres du deuxième trimestre 2023 (24 301) sont mêmes inférieurs à ceux l'année 2020, en pleine épidémie de Covid (28 186). Et sur le long terme, ils restent très en dessous du niveau moyen atteint entre 2017 et 2023 (36 772). Dans le détail, l'évolution – toujours négative – diffère pour les réser-

“ C'est toute la chaîne du
parcours résidentiel qui se bloque ”



De gauche à droite,
Pascal Boulanger,
président de la FPI,
Didier Bellier-Ganière,
délégué général
de la FPI

vations de la vente au détail (aux particuliers) et en bloc (institutionnels et bailleurs sociaux). Cette dernière ayant déjà fortement diminué en 2022, elle connaît une baisse limitée (2,7 %). En revanche, la chute est brutale pour les ventes au détail, passées de 26 951 à 16 913 (- 37,2 %). Par ailleurs, sur ce segment, la répartition entre ventes aux investisseurs et acquéreurs, traditionnellement équilibrée, a évolué. Aujourd'hui, les deux tiers des achats sont le fait d'acquéreurs. Pour la FPI, plusieurs explications expliquent cette bascule dont une moindre attractivité du Pinel « classique », la montée des taux d'intérêts et les restrictions en matière de crédit immobilier imposées aux banques par le HCSF, Haut conseil de stabilité financière.

À rebours de tous ces indicateurs à la baisse, deux montent, mais il ne s'agit pas d'une bonne nouvelle, dévoile la FPI. En particulier, l'offre commerciale de logements, c'est-à-dire le nombre de logements qui sont proposés à la vente a augmenté. « En dépit du fait que nous sommes en situation de sous-offre, nous avons trop d'offres car nous n'écoulons rien. (...) Le niveau des stocks augmente », résume Pascal Boulanger. Résultat, le délai d'écoulement des logements s'allonge : au deuxième trimestre 2023, il atteint 17,3 mois contre 14,9 mois le trimestre précédent. Depuis 2019, le délai tournait, en général, autour de 10 mois. Aujourd'hui, rares sont les métropoles où il est inférieur à 12 mois. Par exemple, le taux de rotation de stock atteint 24,7 mois à Bordeaux, 29 mois à Nantes, 24,9 à Lille, 14,9 à Caen et 16 à Nice. Autre évolution à la hausse : les prix ont poursuivi leur ascension au deuxième trimestre 2023, alors que ceux de l'ancien ont continué à décroître, les deux se rencontrant presque (indice Insee 131 pour l'ancien, 130 pour le neuf).

UN CONSTAT PARTAGÉ ET GLOBAL

Cette double crise constitue une sérieuse menace pour le secteur, selon la FPI. Chez les promoteurs, « plus personne n'embauche. Ils ne remplacent pas les départs et certains commencent à préparer des PSE (Plans de sauvegarde pour l'emploi) », dévoile Pascal Boulanger. Les professionnels les plus menacés seraient ceux de taille intermédiaire, les plus petits et les majors étant moins impactés ou plus solides financièrement.

Au-delà, la FPI alerte sur l'impact global de ces difficultés. « Le logement, c'est systémique », pointe Didier Bellier-Ganière, qui déroule les conséquences d'un manque de constructions sur le logement social et sur



le marché locatif. « C'est toute la chaîne du parcours résidentiel qui se bloque », insiste-t-il. Autre effet pervers induit par la crise de la construction du logement neuf, une diminution des recettes de la TVA pour l'État... « Si rien n'est fait, nous allons vers une crise majeure du logement », estime Didier Bellier-Ganière.

La FPI préconise plusieurs mesures. À commencer par une mesure temporaire « électrochoc », indolore sur le court terme pour les finances publiques : l'exonération de droits de succession pour l'achat d'un logement neuf destiné à devenir un logement principal. Sur le long terme, « il faut faire en sorte que les maires retrouvent une motivation à délivrer des permis de construire », plaide Pascal Boulanger. La FPI propose, notamment, de redistribuer aux communes « bâtisseuses » une partie de la TVA immobilière. Pour Pascal Boulanger, il faut combiner des mesures immédiates pour contrer la « crise violente de l'arrêt de la demande », et d'autres, structurelles, pour répondre à « une crise chronique sur l'offre ». La Fédération porte ces propositions depuis le début du quinquennat au moins. « Il n'est plus temps de faire des réunions (...) Nous attendons des mesures rapides », conclut le président de la FPI. En juin dernier, à l'issue des travaux du CNR, Conseil national de la Refondation consacré au logement, les propositions retenues par Élisabeth Borne, Première ministre, avaient profondément déçu les participants, de la Fondation abbé Pierre aux professionnels du secteur (dont la FPI). « Le gouvernement a-t-il conscience que la situation deviendra hors de contrôle et que toute la chaîne du logement continuera à se bloquer ? », avaient interrogé ces professionnels, dans un communiqué du 5 juin. ■

Retrouver de la Valeur dans le travail

ENTREPRISES • Les représentants patronaux François Asselin (CPME), Mélanie Berger Tisserand (CJD) et Pierre Guillet (EDC) ont dressé, le 13 septembre, devant les journalistes de l'AJPME (Association des journalistes des PME) un bilan de l'état d'esprit des dirigeants de TPE-PME. Décryptage des grands enjeux sociaux et des priorités des chefs d'entreprise, en cette rentrée.

Par Charlotte DE SAINTIGNON

« **I**l faut repenser le travail et la façon dont on travaille », a martelé Mélanie Berger Tisserand, présidente du CJD (Centre des Jeunes dirigeants), lors de la conférence de rentrée de l'AJPME (Association des journalistes des PME). Pour la présidente de ce mouvement né en 1938 qui compte 6 000 membres en France et dans 17 pays, l'un des principaux enjeux concerne la place du travail. Alors que pour le gouvernement le travail est « émancipateur », elle constate que « tous ne le sont pas. Il y a un vrai souci avec le rapport que l'on a au travail ». « Il ne s'agit pas de travailler plus, il s'agit de travailler mieux, en répartissant mieux la richesse produite », expliquait le CJD dans un communiqué du 18 janvier dernier, suite à la présentation de la réforme des retraites par le gouvernement. « La réforme des retraites n'était pas la priorité. La priorité, c'était de repenser le travail et faire un pas de côté », a-t-elle commenté. Soit « quel sens on donne au travail, pourquoi aujourd'hui nous travaillons ? Au bénéfice de quoi ? D'augmenter le PIB ? Je n'ai jamais vu personne qui, à l'article de la mort, disait « Je n'ai pas assez contribué au PIB » », a-t-elle ironisé.

« RÉENCHANTER LE TRAVAIL »

Pour Pierre Guillet, président de l'EDC, mouvement des Entrepreneurs et dirigeants chrétiens, né

en 1926 et qui compte 3 500 membres en France et à l'international, il est également urgent de « réenchanter le travail » et de mener « une vraie réflexion sur la façon dont on le rend attractif pour pouvoir embarquer et impliquer les nouvelles générations ». Un changement du rapport au travail qui met les entreprises en grande difficulté pour recruter. Le marché oblige les chefs d'entreprise à « vendre leur entreprise. À la fin d'un entretien, ce n'est plus l'employeur qui dit au candidat « Je vous rappellerai », mais le candidat », constate Mélanie Berger Tisserand.





Autre sujet-clé, pour François Asselin, président de la CPME (Confédération des petites et moyennes Entreprises, 243 000 adhérents, plus de 4 millions de salariés, 117 branches professionnelles adhérentes) : la fidélisation des collaborateurs. « De plus en plus de nos adhérents sont déçus par ce qu'ils vivent. C'est déstabilisant lorsque l'on n'a plus la main sur des engagements », notamment

le souhait des salariés de faire des breaks de six mois à un an et la problématique « des jeunes générations qui conçoivent leur projet de vie personnelle en dehors de leur vie professionnelle ». Ce changement de paradigme ne serait finalement pas une mauvaise chose, pour la présidente du CJD, également à la tête du cabinet d'expertise-comptable EMS Audit : « ce n'est plus le patron qui dirige en mode micro-management, mais un travail d'équipe dans lequel on réfléchit à la meilleure façon de coopérer ensemble ». Cela oblige les managers à modifier leur approche de la relation au travail, au sein même de l'entreprise.

FLEXIBILITÉ ET CRÉATIVITÉ

Le CJD expérimente en ce sens plusieurs pistes pour améliorer le travail, comme la gouvernance partagée, qui permet d'intégrer des collaborateurs pour codécider et réfléchir ensemble à l'avenir et aux choix d'orientation économique de l'entreprise. « Cela permet d'aller chercher de la créativité et de partager avec l'équipe sur des sujets qui peuvent être anxiogènes », commente-t-elle. Les entreprises doivent « préserver un climat social sain pour pouvoir être combatif dans un environnement qui est complètement incertain », commente Pierre Guillet.

Interrogés sur la question de la transition énergétique, les présidents des trois organisations et mouvements patronaux sont unanimes sur la prise de conscience des chefs d'entreprises de la nécessité d'agir. Pierre Guillet a notamment insisté sur la nécessité de repenser à la raison d'être de l'entreprise. « Il faut le faire avec les salariés qui sont capables de réinventer leur modèle économique. Les idées viendront du terrain. C'est en plus un facteur d'attractivité pour l'entreprise. » Autres pistes expérimentées par le CJD pour améliorer les conditions de travail, la semaine de 4 jours sur 35 heures ou 32 heures sans réduction de salaire, les congés illimités, l'hébergement de saisonniers, ou, en termes de rémunération, le partage de la valeur. François Asselin constate que « les augmentations individuelles ont été très dynamiques » pour fidéliser les collaborateurs et que les PME « qui peuvent le faire sont favorables au partage de la valeur ».

“ Il s'agit de travailler mieux, en répartissant mieux la richesse produite ”

Cette prime étant selon lui « le véhicule le plus adapté pour les petites entreprises ».

INSERTION ET INCLUSION

Autre chantier de taille pour les entreprises, l'insertion par le travail des personnes en situation d'exclusion. Les chefs d'entreprises qui adhèrent au mouvement des EDC sont particulièrement « sensibles à l'insertion des plus fragiles », faisant notamment référence aux « parties manquantes » dans les entreprises que sont les jeunes décrocheurs ou les personnes en situation d'exclusion. « L'entreprise par le travail redonne une dignité », confirme Pierre Guillet. Mais au-delà des vœux d'ouverture et d'inclusion formulés par le mouvement des EDC, François Asselin reconnaît qu'il faut « souvent un accompagnement très important » pour ces personnes éloignées de l'emploi. Pour raccrocher les deux millions d'allocataires du RSA, il faut l'intervention d'« une tierce personne qui s'occupe de leur accompagnement social », pour leur apprendre les codes de communication, les aider à trouver un logement... En ce sens, la préparation opérationnelle à l'emploi (POE) permet de les insérer et de les former au sein de l'entreprise, avec un « taux de réussite de 80 % à six mois », constate-t-il.

Autre piste à creuser pour pallier les difficultés croissantes de recrutement : les seniors. Au sein d'Hesion, l'entreprise technologique que le président des EDC dirige depuis 2017, le dirigeant se félicite d'avoir, parmi ses dernières recrues, embauché deux seniors de 62 et 66 ans, dont l'un était un ancien salarié parti à la retraite. « Il travaille deux jours par semaine pour nous. Il a une énergie incroyable et assure la courroie de transmission avec les plus jeunes, car il a fait toute sa carrière chez nous. » Pour lui, il y a sans conteste une place à trouver pour les plus anciens. ■



Revitalisation annoncée des entrées de ville

TERRITOIRES • La grande distribution a changé de discours. Elle admet désormais que les zones commerciales d'entrée de ville, consommatrices d'espace et de ressources, ne font plus rêver. Le gouvernement souhaite aider financièrement le secteur à requalifier ces lieux.

Par Olivier RAZEMON

« **O**n ne le fera plus. » Les géants du commerce jurent, la main sur le cœur, qu'ils n'artificialiseront plus un hectare pour construire un complexe commercial. Invités à Bercy le 11 septembre par les ministres Olivia Grégoire (Commerce), Christophe Béchu (Transition écologique et Cohésion des Territoires) et Patrice Vergriete (Logement), une centaine de représentants du secteur ont célébré le « nouvel horizon » que le gouvernement entend donner aux « zones commerciales ».

Ces étendues périphériques, dont certaines sont en construction ou en projet, quoi qu'en disent les promoteurs, concentrent tous les défauts, si on se réfère à la description qu'en fait Olivia Grégoire. Elles sont « l'incarnation du XX^e siècle », identifiées à « la consommation de masse, l'automobile pour tous, le pavillon pour chacun ». Certes, ces zones « offrent tous les services d'une ville. Sont-elles devenues des villes pour autant ? Je ne le pense pas, parce qu'elles ne sont pas à hauteur d'homme », ajoute la ministre, en ponctuant son discours d'un définitif : « la course aux mètres carrés est terminée ».

Pour l'occasion, le gouvernement fait évoluer son vocabulaire. Il était jusqu'ici question à Bercy de « centres commerciaux », rassurants symboles de centralité. On ne parle plus désormais que de « zones commerciales », qui, toutes ou presque, « présentent le même aspect, larges voies bordées de panneaux publicitaires, magasins isolés avec des façades généralement en tôle et entourés de vastes parcs de stationnement ».

« La France a davantage artificialisé en 50 ans que dans les 500 années précédentes », résume Christophe Béchu. Soixante ans après le baptême du premier hypermarché par l'écrivaine Françoise Sagan, dans la banlieue sud de Paris, les bâtiments ont vieilli, leurs maigres murs, passoires thermiques, ne les protègent plus du froid et encore moins de la chaleur. De nombreuses zones autrefois florissantes se sont dégradées au point de ressembler à des friches commerciales. Ces observations, qui faisaient l'unanimité depuis plusieurs années chez les urbanistes, sociologues et autres environnementalistes, restaient jusqu'alors contestées par les représentants du secteur et les décideurs politiques.

LA GRANDE DISTRIBUTION SE RÉJOIT

Faut-il abandonner les zones à leur triste sort, en misant sur une renaturation à plus ou moins brève échéance ? Le gouvernement ne s'y résout pas. Il opte, à l'inverse, pour « une expérimentation à grande échelle », dans une vingtaine des 1 500 zones

existantes. Le foncier commercial y sera « rationalisé » et densifié. Des espaces verts doivent être aménagés, ainsi que des logements ou des activités industrielles. Dans les zones éloignées des grandes villes, il s'agira d'implanter « de nouvelles activités ».

Pour faciliter la mutation de ces quelques entrées de villes, l'État met 24 millions d'euros sur la table. L'enveloppe financera des « études de préfiguration » ou le recrutement d'un chef de projet, mais aussi « une partie du déficit d'exploitation commerciale » résultant de l'opération. La grande distribution se réjouit. « Toutes les zones arrivent à bout de souffle, il est temps de changer de paradigme », admet Antoine Grolin, président de Ceetrus, la société foncière du groupe Auchan. Celui qui se présente comme « un petit-neveu de Gérard Mulliez » se dit désormais « inspiré par la ville du quart d'heure », un concept généralement critiqué pour ne s'appliquer qu'aux cœurs des métropoles. Pour Bastien Grandgeorge, directeur général de Decathlon, « c'est l'occasion de moderniser nos bâtiments et de les rendre plus verts ».

“ La France a davantage artificialisé en 50 ans que dans les 500 années précédentes ”

Mais la grande distribution insinue, déjà, que le budget prévu serait insuffisant. « Pour convaincre les commerçants de déplacer leur magasin, il faudra aligner tous les outils », avance prudemment Marie Cheval, présidente de Carmila, la foncière du groupe Carrefour. « Il faut partager les risques, et ces projets demandent des moyens », ajoute un responsable de Leroy-Merlin. Antoine Frey, président du puissant groupe immobilier familial, est plus franc encore : « L'argent ne nuit jamais, et vous nous en ferez surtout économiser en simplifiant l'horreur administrative ».

Le gouvernement se montre plutôt disposé à céder à ces demandes. « S'il faut de l'argent, on en mettra, et s'il faut de la simplification administrative, on le fera », réagit Christophe Béchu. Ce ne sera toutefois jamais autant que ce que demandaient, en mars 2021, les grands distributeurs. Déplorant lui-même la prolifération des « boîtes à chaussures » en entrée de villes, Gontran Thüring, qui présidait alors le Conseil national des centres commerciaux (CNCC), estimait que les zones à l'abandon pourraient constituer des « bases avancées de livraison à domicile », « servir à la construction de logements sociaux » ou être « reconverties » en surfaces neuves. Et pour « compenser le coût de la reprise de la friche », l'organisation réclamait « une exonération de taxe foncière pendant cinq ans » ainsi que la possibilité de « réaliser un petit agrandissement, de 30 % environ, sans artificialiser ». Pour l'heure, le gouvernement n'a pas suivi ces recommandations, mais la grande distribution a montré dans l'histoire récente qu'elle savait admirablement négocier. ■

© Shutterstock

TENDANCES BUSINESS



Artisanat Alerte sur l'apprentissage

ENTREPRISES • La diminution des niveaux de prise en charge, dits « coût contrat », perçus par les CFA, inquiète la Chambre des métiers et de l'artisanat. Disparition de formations à des métiers « rares », fermeture de centres en milieu rural... La CMA a dressé un tableau très sombre des conséquences possibles de la mesure.

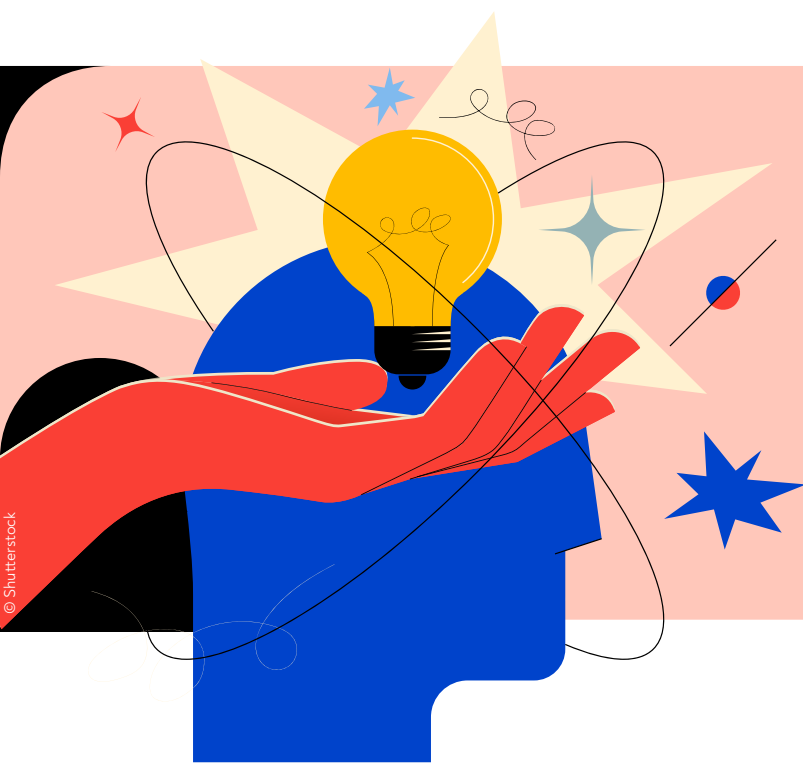
Par Anne DAUBRÉE

« **A** lerte rouge ». Joël Fourny, président de la CMA, Chambre des métiers et de l'artisanat, a enfoncé le clou, le 31 août, lors de sa conférence de presse de rentrée, à Paris. Le danger ? « L'apprentissage est en péril », prévient Joël Fourny. En cause, la réduction de 5 % en moyenne des NPEC, Niveau moyen de prise en charge, ce « coût contrat » perçu par les CFA, Centres de formation d'apprentis, pour chaque alternant. La décision (entrée en vigueur le lendemain de la conférence de presse) a été prise, cet été, par France Compétences, instance de régulation de la formation professionnelle.

L'instance, très fortement déficitaire, escompte une économie de 540 millions d'euros. « L'apprentissage n'est pas une dépense, c'est un investissement sur l'avenir (...). Il s'agit d'une décision injuste, incompréhensible, inacceptable », objecte Joël Fourny. Au total, la CMA gère 137 CFA dans lesquels 112 500 apprentis ont été formés en 2022. Avec les nouveaux tarifs, « très concrètement, des CFA seraient menacés, car ils deviendraient déficitaires », prévient Julien Gondard, directeur général de CMA France. D'après les évaluations de celle-ci, 57 % des formations (niveau CAP) seraient déficitaires (soit 55 % des effectifs). Ce serait, par exemple, le cas de celle de boulanger dont la marge passerait de + 9,39 % à - 0,68 %. Celle de la formation de charcutier-traiteur passerait de 5,03 %

à - 4,31 %. Au global, pour 2022, la CMA indique un taux de marge global de 9 % environ. « Cette marge nous sert, par exemple, à investir dans des plateaux techniques, à assurer les formations aux métiers d'art... », explique Julien Gondard. Il rappelle que le réseau des CFA géré par la CMA est structuré de manière à répondre aux objectifs de « former à tous les métiers dont les entreprises ont besoin », qu'ils soient en tension ou rares, et ce, sur l'ensemble du territoire. « Si les formations à grande cohorte deviennent déficitaires, nous sommes clairement dans une situation où nous ne pourrions plus jouer le rôle de formateur sur tous les territoires et pour tous les métiers », insiste Julien Gondard.





OÙ TROUVER UNE ENTREPRISE ARTISANALE À REPRENDRE ?

Envie de devenir fleuriste dans les Yvelines, de reprendre un salon de coiffure à Toulon ou une entreprise de maçonnerie dans la Sarthe ? Sur son site, <https://entreprendre.artisanat.fr/>, la CMA publie plusieurs milliers d'offres de reprise d'entreprises.

DISPARITION DES FACTEURS D'ORGUES ? DES TONNELIERS ?

Pour la CMA, la remise en cause du soutien apporté au développement de l'apprentissage hypothèque l'avenir de l'artisanat. À moyen terme, elle pourrait causer la disparition de certains métiers et accentuer les difficultés de reprise des 300 000 entreprises artisanales qui devraient changer de main dans les cinq ans à venir. Mais les difficultés sont déjà là, ont témoigné plusieurs représentants de CMA locales, lors de la conférence de presse. Dans le Grand Est, la formation au facteur d'orgues (artisan spécialisé dans la fabrication et l'entretien d'orgues complètes) ne compte que huit stagiaires par session. Fermer cette formation déficitaire reviendrait à mettre en péril un patrimoine précieux... En Nouvelle-Aquitaine, c'est la formation à la tonnellerie qui est menacée de disparition, alors que la profession est indispensable à l'économie du cognac, par exemple. La rénovation du centre nécessite 5 millions d'euros... Autant de formations à faibles effectifs qui sont menacées. Et les conséquences de la baisse des NPEC pourraient aussi être territoriales. « Cela reviendra à fermer les centres les plus éloignés des villes, alors qu'il faut être présents aussi en milieu rural pour être au plus proche des besoins des entreprises dans les territoires. De plus, n'être présents que dans les villes posera un problème d'accès à la formation pour les jeunes qui en sont éloignés », pointe Julien Gondard.

La baisse du financement fait aussi peser un risque sur la qualité des approches pédagogiques, ajoute Joël Fourny : « nous allons revenir trente ans en arrière avec la ficelle de gigot sur un morceau de bois ». Pour la CMA, l'approche de France Compétences n'est pas la bonne. « Nous demandons à sortir de la logique arithmétique pour adopter une approche stratégique du finance-

ment de la formation », avance Julien Gondard. La CMA demande un report de l'entrée en application de la baisse et la tenue d'une véritable concertation sur le sujet.

INQUIÉTUDE GÉNÉRALISÉE

Les artisans sont loin d'être les seuls à s'opposer à cette réduction du financement. En juillet, au conseil d'administration de France Compétences, ce sont les représentants de l'État, majoritaires, qui ont pris cette décision, contre l'avis des représentants des partenaires sociaux et de ceux des régions, d'après AEF Info. À l'origine, plusieurs rapports publics ont critiqué le financement de l'alternance. Par exemple, en juin 2022, un rapport de la Cour des Comptes avait pointé un écart d'environ 20 % entre les charges des CFA et le niveau moyen de prise en charge. Mais dans l'artisanat, les formateurs ne se sont pas « gavés », conteste Julien Gondard.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle n'est pas de nature à améliorer le moral des artisans, peu brillant en cette rentrée. La deuxième édition du baromètre sur l'état d'esprit des chefs d'entreprises artisanales de la CMA enregistre, en effet, une inquiétude généralisée. 63 % des artisans se préoccupent du contexte économique, contre 45 % il y a un an. Et 10 points de moins indiquent avoir un état d'esprit « positif et combatif ». Concernant le devenir de leur propre activité dans les six prochains mois, 53 % d'entre eux expriment leur inquiétude. Concrètement, parmi les difficultés qu'ils rencontrent, la hausse des prix des matières premières, qui concerne 27 % des artisans, la baisse de leur carnet de commandes (16 %), une nouveauté par rapport à l'an dernier, et la hausse des coûts de l'énergie (15 %). Difficultés de trésorerie (12 %), complexité administrative (10 %) et problèmes de recrutement (8 %) suivent. Globalement, près de la moitié (48 %) des artisans estiment que leur situation s'est dégradée en 2023, par rapport à l'année précédente. Fruit de cet état d'esprit inquiet, les artisans souhaitent avant tout préserver leur entreprise, en sécurisant l'activité et en stabilisant la trésorerie. ■

Sortir en Gironde En bref

Gradignan POCHES À L'HONNEUR

« Lire en poche » revient du 6 au 8 octobre, parrainé cette année par Daniel Pennac. Il présentera à cette occasion une conférence sur le thème « La saga Malaussène ». Cette 19^e édition devrait rassembler environ 27 000 visiteurs et plus de 100 auteurs.

Parmi eux, un tiers d'auteurs jeunesse rencontrera son public dans le cadre scolaire. De nombreux écrivains tels que Catherine Cusset, Marc Lévy, Gaëlle Josse, la girondine Isabelle Aupy, ou encore des auteurs de polar tels que Franck Bouysse ou la Vénitienne Donna Léon seront présents. L'équipe organisatrice propose également en collaboration avec les libraires leurs coups de cœur, soit 17 livres poches à découvrir. Parallèlement à la manifestation, l'exposition multi-supports « Intrigantes intrigues » des artistes girondines Catherine Bosch et Gaëlle Pasquier est à découvrir au musée de Sonnevillle.

www.lireenpoche.fr



Bordeaux GARE À L'EXPO !

L'art s'installe en gare de Bordeaux ! Un partenariat entre le musée des Beaux-Arts et SNCF Gares & Connexions propose l'opération « Un jour, une œuvre ». Chaque mercredi, une œuvre originale du MusBA est exposée dans la gare Saint-Jean avec une médiation de 11 h à 17 h. Cette manifestation qui a commencé le 27 septembre avec le *Jardin au Pyla* d'Adrien Marquet se poursuit le 4 octobre avec la présentation de *Paysage basque* de Félix Bonnet dit Tobeen, une huile sur toile de 1911, puis le 11 octobre avec *Le Père Boyreau au printemps dans la lande brédoise* d'Alfred Smith (1894), représentation impressionniste de la campagne girondine et elle s'achèvera le 18 octobre avec une œuvre surréaliste onirique *Aurore boréale* de Raphaël Delorme (1930). Après son succès dans les gares de Lille et Rennes, « Un jour, une œuvre » investit ainsi la gare Saint-Jean avec des artistes bordelais que les voyageurs pourront découvrir.



Alfred Smith, *Le Père Boyreau au printemps dans la lande brédoise*, 1894, huile sur toile. Musée des Beaux-Arts de Bordeaux. © F. Deval

Le FIFIB fait son cinéma

BORDEAUX • Le Festival International du Film Indépendant de Bordeaux est de retour du 18 au 23 octobre prochain, pour une douzième édition. Au programme : compétitions, rencontres, projections en présence des équipes sans oublier Les Nuits du FIFIB.

Par Marie-Amélie HUSSON

La 12^e édition du Festival International du Film Indépendant de Bordeaux (FIFIB), se tiendra du 18 au 23 octobre prochain. Une soixantaine de films seront projetés dans les trois lieux emblématiques de l'événement : Cour Mably, l'Utopia et l'UGC ciné cité de Bordeaux. Avec 27 films en compétition, des avant-premières, des rétrospectives, un jury et des invités de renom, l'édition 2023 s'annonce riche en découverte. Attirant près de 30 000 festivaliers chaque année, le FIFIB a pour objectif de défendre le cinéma indépendant mondial, dans sa liberté de création et d'innovation.

CAMÉLIA JORDANA INVITÉE

C'est le film *Avant que les flammes ne s'éteignent* de Mehdi Fikri qui ouvrira le bal, lors de la soirée de lan-

cement. Il s'agira de sa deuxième projection mondiale, et Camélia Jordana, qui tient l'un des rôles principaux, sera présente aux côtés du réalisateur.

Le FIFIB c'est aussi trois compétitions qui sont proposées au public durant le festival. D'abord, l'internationale de long-métrage, composée de neuf films. On y retrouve, par exemple, *Mon pire ennemi* de Mehran Tamadon, *La Vénus d'argent* d'Hélène Klotz ou encore *Le Vourdalak* d'Adrien Beau. Il y a aussi la compétition française de court-métrage, avec là aussi neuf films, dont *Les Marquises* d'Adrien Selbert, *Après l'aurore* de Yohann Kouam, ou encore *Boucan* de Salomé Da Souza. La dernière compétition est Contrebande, qui propose des films autoproduits réalisés hors du modèle de production conventionnel. *After* d'Anthony Lapia, *Personne n'a rien vu* de Clothilde Leclercq, ou encore *Petit Spartacus* de Sara Ganem, font partie de cette sélection.

HORS COMPÉTITION

Il ne faut pas oublier tout le programme hors compétition que propose aussi le festival avec des avant-premières de courts-métrages, un focus sur Joachim Lafosse et une table ronde avec Pierre Salvadori, et des rétrospectives Monia Chokri et Dominique Marchais. Les Nuits du FIFIB mêleront quant à elles concerts, soirées, jeux et projections avec la diffusion inédite d'une nouvelle série inédite Arte : *Polar Park*. Et pour clôturer cette édition, c'est le film *Simple comme Sylvain* de Monia Chokri qui sera projeté, en présence de l'équipe. ■

La billetterie est disponible sur le site : <https://www.fifib.com/>



une belle compétition

Vins
et Rugby

La France vit depuis quelques semaines au rythme du ballon ovale. Une occasion à saisir pour organiser une coupe du monde des vins intégrant les nations les plus connues du rugby, et faire un point sur leurs vignobles respectifs.

Par Gaël HERROUIN

ÉQUIPE D'ANGLETERRE

La compétition démarre avec la cuvée Blanc de Blancs millésimé 2015 de la célèbre Maison Nyetimber. Ce pur chardonnay est régulièrement confondu à l'aveugle avec un champagne. N'oublions pas que si la région doit beaucoup à un certain Dom Pérignon, ce sont les Anglais qui créèrent la bouteille épaisse, qui permet d'élaborer des vins effervescents résistant à la pression. Ce sont aussi les Anglais qui eurent l'idée de rajouter du sucre dans le vin, pour permettre une reprise de fermentation et ainsi créer une effervescence intense.

Les Anglais ne sont donc des novices, ni au rugby ni pour le vin. Et avec le réchauffement climatique en cours, le vignoble anglais progresse vite sur le terrain. Il a désormais dépassé la taille d'un vignoble comme celui de la Savoie, avec près de 4 000 hectares.

De nombreux facteurs sont à l'origine de la renaissance du vignoble anglais. L'évolution du climat en est un. « Au Moyen-Âge, un épisode de réchauffement climatique avait permis la culture des vignes aux alentours des monastères du sud de l'Angleterre », relève Jean-Marc Touzard,





chercheur à l'Inra et directeur de recherche sur le vin et le changement climatique. Aujourd'hui, les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Cet excellent effervescent nous impressionne par la finesse de ses bulles et par son bel aromatique citronné et beurré.

ÉQUIPE DE FRANCE

L'Angleterre lance fort la compétition, mais voilà qu'en face s'élanche le candidat français. La cuvée Le Feu du regretté Dominique Belluard est presque un vin iconique. Personne d'autre n'a autant souffert sur ces pans de montagne escarpés, réalisant des prouesses à partir du rarissime cépage indigène, le gringet.

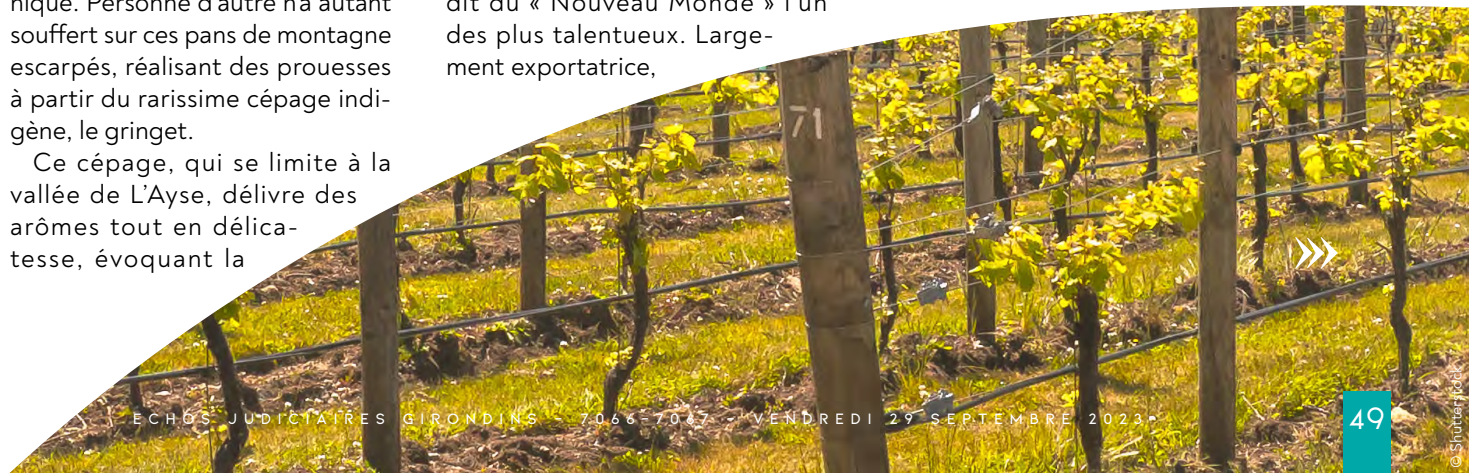
Ce cépage, qui se limite à la vallée de L'Ayse, délivre des arômes tout en délicatesse, évoquant la

pêche blanche, le zeste d'agrumes et les fleurs blanches. Dans un pays de neige, c'est un côté poudré en toucher de bouche qui séduit l'auditoire.

ÉQUIPE DE NOUVELLE-ZÉLANDE

Quel niveau pour les candidats suivants. Voyons voir comment le compétiteur néo-zélandais va s'en sortir. C'est le petit poucet de la compétition, un vignoble équivalent à 27 000 terrains de rugby quand la France en comptabilise l'équivalent de 533 000. C'est pourtant parmi tous les vignobles dit du « Nouveau Monde » l'un des plus talentueux. Largement exportatrice,

“ Le vignoble néo-zélandais équivaut à 27 000 terrains de rugby quand la France en comptabilise l'équivalent de 533 000 ”





comme tous les vignobles du « Nouveau Monde », la Nouvelle-Zélande n'échappe pas à une certaine standardisation technique de ses vins, pour satisfaire à une clientèle internationale. Pour autant, la saine émulation collective orientée vers une meilleure qualité, le climat maritime frais et la diversité des types de sols, lui ont permis de se spécialiser sur des cépages réclamant cette fraîcheur, comme les cépages bourguignons, chardonnay et pinot noir, mais encore plus le sauvignon, porte-étendard du vignoble local.

Un réel savoir-faire autour de ce cépage, connu chez nous à Sancerre comme en Graves blancs, se retrouve dans ce sauvignon de chez Michael Seresin. Ce directeur de la photographie, très connu pour sa participation à des films comme *Midnight Express* ou *Birdy* met la barre haute en termes d'exigence. Ici on laboure au cheval

et la menthe, il bute parfaitement entre les poteaux.

ÉQUIPE D'AFRIQUE DU SUD

La pression est forte sur notre candidat « springboks ». La cuvée Lady of Abundance du domaine Groot Constantia. L'Afrique du Sud a un passé viticole ancien, lié à la présence de huguenots fuyant l'Europe du XVII^e siècle. Mais les turpitudes de l'histoire, le phylloxéra et la politique d'apartheid du pays auront plaqué à terre le vignoble.

Comme pour l'ensemble des pays du Nouveau Monde, le vignoble s'est réellement redéveloppé à partir des années 90, avec une multiplication par plus de dix des surfaces viticoles. En revanche, contrairement à la Nouvelle-Zélande, le vignoble est ici fortement concentré. Six acteurs, dont le groupe Pernod-Ricard, dépassent les trois-quarts de la production. On trouve donc ici des vins standardisés, « costauds » et aux tanins « gommés ».

Heureusement la région du Cap (et de plus en plus le Swartland) délivre aussi des vins qualitatifs, chargés d'histoire (la capsule indique l'année 1685, situant la création du domaine) comme ce Lady of Abundance, associant majoritairement la syrah au cépage pinotage.

“ Fait assez particulier, l'Argentine est un des rares pays du « Nouveau Monde » à consommer ses vins en local ”

et on travaille en biodynamie. Les effets sont probants, car ce sauvignon échappe aux arômes variétaux stéréotypés de pamplemousse et de buis. Il offre une belle minéralité et même si son aromatique est bien présente au nez, il ne bascule pas dans le « too much ». Servi sur une salade dominée par le melon

Ce dernier est un croisement de pinot noir et cinsault (appelé un temps hermitage) créé en Afrique du Sud. Le vin est issu d'un des trois domaines composant anciennement le terroir de « Constantia ». Un nom magique, qui au XIV^e siècle, faisait rêver les cours impériales du monde entier grâce

à son célèbre vin doux. Napoléon I^{er} en aurait même réclamé lors de son exil forcé à Sainte-Hélène.

ÉQUIPE D'AUSTRALIE

Pas suffisant pour stopper l'avancée de notre candidat « Wallabies », le domaine Maverick, qui aligne son Twins Barossa GSM. On ne parle pas d'un téléphone portable mais d'un acronyme, pour un vin d'assemblage grenache-syrah-mourvèdre. Plus facile de dire « Je souhaiterais un verre de GSM » dans un monde largement dominé par les vins de cépages.

L'Australie s'est fait une spécialité des cépages rhodaniens. Le pays est ainsi le deuxième producteur mondial de syrah (localement dénommé shiraz). Il leur fallait aussi trouver une solution pour élaborer l'équivalent d'un assemblage de châteauneuf du pape. L'acronyme GSM fut donc créé.

Celui de Maverick perce les défenses adverses. Il faut dire que l'objectif affiché du domaine est de « toujours dépasser les attentes ». Goûter ce vin est une invitation à une promenade dans les vallées onduyantes de Barossa. Le vin offre ce côté chatoyant, avec un toucher de bouche soyeux, et vous enflamme par ses arômes fruités et épicés. L'élevage est parfaitement dosé, offrant un complément luxueux.

ÉQUIPE D'ARGENTINE

La compétition est décidément relevée et l'Argentine a un sacré défi à relever. La bouteille d'Alta Malbec du domaine Catena Zapata ne faiblit pas. Elle arbore fièrement une collerette « Best Wine Brand 2022 ». Il est vrai que le domaine a beaucoup fait pour la reconnaissance du malbec argentin à travers le monde. C'est même le premier domaine à avoir eu l'idée de planter du malbec en haute altitude pour chercher la fraîcheur. Depuis,

l'Argentine, réunie avec Cahors au sein de l'association « Black Wine », s'est construite une véritable réputation mondiale autour du cépage.

Fait assez particulier, l'Argentine est un des rares pays du « Nouveau Monde » à consommer ses vins en local. Les Argentins aiment le vin et nos dégustateurs apprécient tout autant ce malbec, « dur au cœur tendre ». Sa chair est effectivement tendre, pour ce cépage connu pour sa masse tannique. Il offre surtout une belle fraîcheur aromatique sur le menthol, complétée par des

arômes de prune d'ente. La finesse est là, la longueur aussi. Le boisé, évoquant un élevage sous-bois comme un grand bordeaux généra certains.

Qui l'emportera ? Réponse le 28 octobre. De notre côté, nous continuons nos ateliers de dégustation un peu partout en France. À chaque atelier, un vote (parfois un peu chauvin, mais c'est de bonne grâce) pour départager nos six bouteilles/nations. Fait certain, comme au rugby, la bonne ambiance est au rendez-vous. ■



Par Gaël Herrouin

—
Expert gradé et assermenté
près le Tribunal
de Commerce de Paris

—
Membre de la Compagnie
des Courtiers-Jurés-Experts
en vins (Association
créée en 1322, reconnue d'utilité
publique par l'état)

—
Gérant de la société
Les Vins Dévoilés, créateur
d'événements autour de
la dégustation de vins rares.

—
Tél. 06 68 32 91 69
contact@lesvinsdevoiles.com

COUP DE
CŒUR de PHILIPPE

Le Clos de la côte!



Cette semaine, retrouvez notre chroniqueur Philippe Maurange autour d'un verre de Clos de la Gaffelière, Saint-Émilion Grand Cru.

Depuis 1985, la famille de Malet Roquefort, élabore ce vin de Saint-Émilion avec autant de soins que son illustre grand frère, le premier cru classé Château La Gaffelière. Vignoble historique de la rive droite de Bordeaux, le Clos la Gaffelière en est donc le second vin. Pour son élaboration, Alexandre de Malet a sélectionné des parcelles situées en pied de côtes sur des

sols essentiellement argileux parfait pour la culture du cépage merlot. Au gré des millésimes, l'assemblage de ce vin peut également se voir ajouter un parcellaire de jeunes vignes issu de la fameuse côte sud de Saint-Émilion, terroir majeur de La Gaffelière. La famille de Malet y effectue une viticulture traditionnelle, privilégiant le travail des sols, un léger enherbement dans les rangs de vignes, des effeuillages avant vendanges et un contrôle raisonnable des rendements. L'addition de ces paramètres a pour seul objectif d'obtenir la meilleure maturité des raisins qui offriront l'expression la plus représentative du terroir de Saint-Émilion et le profil du millésime. Prenons l'exemple de ce délicieux 2019 : l'hiver fut doux et la floraison, au printemps, s'effec-

tue dans de bonnes conditions. S'en suit un mois de juillet particulièrement chaud, heureusement ponctué d'un épisode orageux qui permet d'hydrater la vigne. Les vendanges manuelles en cagettes se déroulent dans un contexte serein du 17 septembre au 10 octobre, les raisins (90 % merlot, 10 % cabernet-franc) sont alors d'une maturité parfaite. Élevé durant 12 mois en barriques avec 15 % de barriques neuves, le Clos La Gaffelière développe de délicieuses notes de prunes, de fruits noirs avec une suavité qui reflète l'esprit de cette année chaude. Sa texture soyeuse le rend déjà très aimable. Un vrai régal. ■

Disponible sur : www.millesima.fr



Par Philippe MAURANGE,
Directeur de l'agence
OZCO BORDEAUX



Le Procès Goldman

PORTRAIT D'UNE ÉPOQUE

Novembre 1975. Condamné en première instance à la réclusion criminelle à perpétuité pour quatre braquages à main armée, Pierre Goldman, militant d'extrême gauche qui a glissé dans le grand banditisme, affronte un deuxième procès. Il reconnaît trois de ces crimes mais réclame celui qui a entraîné la mort de deux pharmaciennes... Dès le départ, il se montre hostile à Georges Kiejman (disparu le 9 mai à l'aube de la présentation du film à Cannes) qu'il juge trop mondain. Leurs points de vue sont radicalement divergents sur bien des questions. Ainsi, pour son avocat, si certains policiers sont racistes, l'institution ne l'est pas, ce que conteste l'homme qu'il défend. Pour écrire son scénario avec Nathalie Hertzberg, Cédric Kahn a pioché des éléments dans plusieurs sources dont les deux procès et l'autobiographie de Goldman, *Souvenirs obscurs d'un Juif polonais né en France*, mais précise que les plaidoiries de l'avocat général et de Kiejman sont reprises quasiment au mot près.

« J'ai découvert Goldman il y a une quinzaine d'années par ce livre. Ce qui me saute aux yeux n'est pas son innocence mais sa langue, extraordinaire. Son style, sa dialectique, sa pensée. Il me semble que sa grande œuvre c'est son acquittement dont le livre est le catalyseur. La

gauche de l'époque s'est emballée pour cet ouvrage, a organisé des comités de soutien, ce qui a créé un contexte très particulier au second procès. Mais sa vie est une série d'échecs, de drames, de renoncements. J'écarte la piste du biopic et je me dis que le film à faire, c'est le procès. »

Goldman n'est pas un client facile, il s'emporte à la moindre contrariété ou dès qu'il a le sentiment d'être incompris, mais cette colère a une réelle profondeur, même teintée d'arrogance voire de roublardise. Son intransigeance démesurée a quelque chose de suicidaire car il risquait la peine de mort. Il y a de l'humour dans l'attitude de cet homme séduisant malgré ses dérives. Il se calme lorsqu'il évoque l'héroïsme de ses parents et son respect et son amour pour eux étant évidents.

« Être « un enfant de la Shoah », comme il se définissait, est très important dans son histoire. La question se cristallise dans l'antagonisme avec Kiejman, lui aussi enfant de la Shoah avec un destin diamétralement opposé. Ils étaient aussi fils de Juifs communistes, leurs parents étaient sortis de la religion, et du communisme à la résistance, il n'y avait qu'un pas. Goldman le dit : « je



**En salle depuis
le 27 septembre**

Un film de
Cédric Kahn

Avec Arieh Worthalter,
Arthur Harari,
Stéphane Guérin-Tillié

**Policier, Drame,
Historique, Judiciaire**

© D.R.

voulais être comme mes parents, un héros, c'est pour cela que je suis parti faire la guérilla au Venezuela ». Il était écrasé par l'histoire de ses parents, il en était l'héritier, mais sans le contexte, avec des failles dans sa personnalité. »

Arieh Worthalter nous emporte dans les élans de ce flambeur charismatique. Il y a du panache dans sa façon de s'exprimer et une contradiction constante dans ses actions et son comportement. Le principal n'est pas de savoir s'il est innocent ou coupable mais de faire un constat sur une époque tendue politiquement dans un pays idéologiquement divisé par le souvenir de la Seconde Guerre mondiale.

« Goldman dit « je suis innocent parce que je suis innocent ». Quelle phrase ! Arieh est tellement habité qu'il nous donne accès à toute sa complexité. Il ne m'a posé qu'une seule question : il est innocent, ou pas ? Je n'avais pas de réponse, car c'est la question du film mais pour lui, pas d'hésitation à avoir : il devait le jouer innocent. Il n'y a ni musique ni flash-backs pour des raisons éthiques. On aurait créé de l'empathie, or je voulais mettre le spectateur dans la position du juré, et montrer l'art oratoire

d'un procès et la difficulté de rendre la justice. Cette affaire n'est, au fond, pas élucidée, avec différentes vérités qui se télescopent. Les témoins sont tous troublants, à charge comme à décharge. Le jeune veuf qui raconte comment il a retrouvé sa femme ensanglantée n'apporte rien de décisif au dossier mais est bouleversant. »

Arthur Harari, reconnu comme réalisateur (*Onoda*) et auteur (*Anatomie d'une chute*) livre une prestation brillante et s'affirme comme un grand acteur, rejoignant Cédric Kahn lui-même dans la catégorie de ces artistes aussi doués devant que derrière une caméra.

« Comme Kiejman, il est un aigle physiquement et dans la pensée, éloquent, précis, cérébral. Il donne un portrait très fidèle de ce qu'était Kiejman : grande intelligence, contrôle des émotions. On s'est rencontrés en plein confinement et j'ai vu son visage s'emboîter dans celui de Georges Kiejman qui nous a ouvert sa porte, raconté son procès, exprimé sa bienveillance. J'espère que le film rend hommage à son talent et son intelligence. »

Un drame fascinant à la mise en scène au cordeau et à l'écriture ciselée. ■



Coup de chance Vaudeville parisien pour Woody Allen

En se rendant à son travail, Fanny croise Alain, écrivain modeste qu'elle a connu au lycée. Ils se voient de plus en plus mais elle est mariée. Son union avec Jean semble parfaite mais elle sous-estime les rumeurs sur son riche époux et sa détermination à entretenir sa chance... S'il avait déjà tourné à Paris (*Tout le monde dit I Love You* et *Minuit à Paris*), c'est la première fois que Woody Allen réalise un film 100 % en français. L'intrigue rappelle *Match Point* mais l'approche est plus ironique autour d'un cas d'obsession amoureuse, pimentée par la question de la chance réelle ou provoquée. Le Paris de conte de fées crée une distance et une artificialité mais permet une fantaisie qui sied à ce récit à l'humour décalé. Melvil Poupaud, en mari aussi toxique que dans *L'Amour et les forêts*, est inquiétant mais presque comique dans ses échanges avec son homme de main où se dévoilent sa personnalité. Lou de Laâge et Niels Schneider ont des emplois classiques mais tiennent la juste partition, tout comme Valérie Lemercier en belle-mère trop complice. Ce 50^e opus du maître new-yorkais n'est pas un grand cru mais se déguste sans déplaisir.

DogMan L'homme qui aimait les chiens

Douglas est arrêté, habillé en femme, alors qu'il conduit un camion rempli de chiens. Il est interrogé dans sa cellule par une psychiatre à qui il accepte de raconter sa vie sordide. Tout a commencé dans une cage quand il était enfant... Avec ce premier film en quatre ans après les échecs dévastateurs de *Valérian* et *Anna*, Luc Besson s'éloigne du cinéma d'action pour un projet plus intimiste, âpre, violent, dérangeant. Il met à nouveau en vedette un adulte marginal naïf, à peine sorti de l'enfance, comme dans *Nikita* ou *Léon*. Le jeune homme, incarné avec une intensité troublante par Caleb Landry Jones, a grandi traité en animal par son père et son frère. Une forme de salut est venu grâce à son lien qui s'est établi très tôt avec la gent canine d'abord puis, à l'âge adulte, celui avec les drag queens d'un cabaret. Cette étrange combinaison avait tout pour ne pas marcher mais Luc Besson trouve une forme de justesse à travers sa radicalité. Malgré des lourdeurs psychologiques et narratives, notamment dans sa conclusion opératique, il signe un retour en forme avec un protagoniste parfois repoussant, dont les actions ont le mérite de sidérer et d'accrocher le spectateur.



Cinéma En bref

ROMAIN DURIS se rendra au Japon pour *Une part manquante* de Guillaume Senez qui l'avait déjà dirigé dans *Nos batailles*. Il sera un chauffeur de taxi arpétant Tokyo à la recherche de sa fille. Séparé depuis neuf ans, il n'a jamais pu obtenir sa garde. Alors qu'il a cessé d'espérer la revoir et qu'il s'apprête à rentrer en France, elle entre dans son taxi mais ne le reconnaît pas.

IAN MCKELLEN, alias Gandalf, sera *The Critic* dans un thriller d'Anand Tucker, tiré du livre d'un certain Anthony Quinn, sans lien avec l'acteur ! Ce critique de théâtre le plus redouté de Londres en 1934 subira les assauts d'une comédienne déterminée à gagner ses faveurs afin d'avoir un très bon retour (Gemma Arterton) et du nouveau propriétaire de son journal (Mark Strong).

MARIE-ANNE CHAZEL tiendra un petit rôle dans la comédie *Presque légal* où elle accompagnera les jeunes Marley Duboscq et Joseph Pierre en étudiants décidant de transformer clandestinement une petite épicerie de quartier en business nocturne le temps des vacances !

EN BREF ENCORE...

Dans *Nouveau départ*, Franck Dubosc et Karin Viard forment un couple apparemment uni mais lorsque leur fils quitte le nid, elle est déstabilisée. À la faveur d'une rumeur infondée sur une liaison avec son patron, elle quitte son mari. Une comédie inégale, avec quelques éléments sympathiques, comme cette femme qui bouleverse l'époux et fait croire à la possibilité d'une conclusion audacieuse. Le déroulement est plus prévisible et trop moral, ce qui est dommage car des choses pertinentes sont dites sur l'usure du couple. *The Creator* se déroule dans un futur proche où humains et intelligence artificielle se livrent une guerre

sans merci. Soldat américain infiltré dans l'armée de ces derniers, Joshua est envoyé sur le terrain pour détruire une arme qui a l'apparence d'une fillette qui pourrait être la sienne, tuée lors d'un assaut de ses chefs. De la science-fiction visuellement impressionnante dans l'univers créé avec brio mais qui peine à convaincre sur le registre émotionnel, l'écriture souffrant de ses multiples incohérences...

LAETITIA CASTA AMOUREUSE D'UN BRAQUEUR !

La comédienne va tomber sous le charme de Damien Bonnard dans *Le Bonheur est pour demain* de Brigitte Sy, qui n'est autre que la mère de son mari Louis Garrel. Elle jouera une femme en couple, avec enfant, mais dont le quotidien lui semble désespérément plat... jusqu'au jour où elle rencontre un autre homme, drôle, séduisant, intelligent. Elle tombe immédiatement sous son charme mais c'est un braqueur ! Au cours d'une attaque de banque, un homme est tué et il est condamné à une lourde peine. Soutenue par la mère de son amant (jouée par Béatrice Dalle), elle refuse de renoncer à lui, quelles qu'en soient les conséquences. La réalisatrice a elle-même vécu avec un homme rencontré en prison, histoire racontée dans son film *Les Mains libres* en 2010.

VOLEUSES DE CHARME

Adèle Exarchopoulos et Mélanie Laurent seront des *Voleuses* de génie sous la direction de cette deuxième pour une comédie riche en scènes d'action. Lassées de vivre dans la clandestinité, ces deux grandes amies vont s'allier à une nouvelle recrue pour une dernière mission qui ne les laissera pas indemnes. Dans cette adaptation de la bande dessinée *La Grande Odalisque* de Bastien Vivès, Jérôme Mulot et Florent Ruppert, publiée en 2012, on verra aussi la débutante Manon Bresch et les plus expérimentés Isabelle Adjani, Philippe Katerine et Félix Moati.

HANNIBAL LECTER SAUVEUR DE JUIFS

Anthony Hopkins incarnera un Juste dans le drame *One Life* de James Hawes qui racontera l'histoire vraie mais méconnue de Nicholas Winton, un jeune banquier qui a sauvé 669 enfants juifs du sort que leur réservaient les Nazis. L'interprète de *The Father* le jouera à l'automne de sa vie à la fin des années 80, Johnny Flynn à l'aube de la Seconde Guerre mondiale alors qu'il se lance, avec ses amis, dans une course contre la montre dans une Tchécoslovaquie récemment annexée par les Allemands. Cinquante ans après son action pourtant héroïque, alors qu'il se sent coupable de ne pas avoir réussi à en sauver plus, il est surpris par l'émission *That's Life* qui lui présente certains de ces jeunes rescapés désormais adultes. Ils seront accompagnés par Helena Bonham-Carter qui sera sa mère, Jonathan Pryce et Lena Olin.

BORDEAUX VENTES DU 19 OCTOBRE 2023, À 15 H

N° ROLE	DÉTAIL DE LA VENTE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
23/11	EJG 25-08-2023	SCP JOLY-CUTURI- WOJAS-REYNET - DYNAMIS AVOCATS	IMMEUBLE	LE BARP	Zone industrielle et artisanale de Bric en Bruc, 3 avenue du Médoc	50 000 €
	EJG 15-09-2023	Cabinet de BRISIS & DEL ALAMO / Maître Marie-Anne ESQUIE	MAISON À USAGE D'HABITATION DE PLAIN-PIED	SAINTE-SULPICE- DE-POMMIERS	1 Pré Neuf	50 000 €

BORDEAUX RÉSULTATS DES VENTES DU 21 SEPTEMBRE 2023, À 15 H

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
23/16	ELIGE	APPARTEMENT + CAVE	BORDEAUX	10 rue des Faussets et 19 rue Leupold	310 000 €	425 000 € M ^e MARTIN
23/22	ABR & ASSOCIÉS (REDLINK NOUVELLE-AQUITAINE)	BIEN IMMOBILIER	CAVIGNAC	69 B avenue de Paris	15 000 €	34 000 € M ^e CARTRON
23/23	SCP MAUBARET	APPARTEMENT + PARKING EXTÉRIEUR	BASSENS	Résidence Hameau de Bollée, 4-5 rue Auguste-Bollée	30 000 €	Vente non requise

LIBOURNE RÉSULTATS DES VENTES DU 22 SEPTEMBRE 2023, À 14 H

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
	FRIBOURG & ASSOCIÉS	MAISON D'HABITATION AVEC DÉPENDANCES ET PARCELLES DE VIGNES	VAYRES et BEYCHAC- ET-CAILLEAU	Vayres : lieudits Dupuy, La Lande, Labour, Mautrec, Coin, Pichon, Pruneyron - Beychac-et-Cailleau : lieudit Jean du Gay	280 000 €	Vente non requise
22/39	M ^e Marjorie RODRIGUEZ	LOCAL PROFESSIONNEL ATELIER ET BUREAUX, PARKING CLÔTURÉ	SAINTE-ANDRÉ- DE-CUBZAC	125 passage des Lavandières	90 000 €	406 000 € M ^e RUDLER
22/43	M ^e David BONNAN	IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION	MONTAGNE	Clos Saint-Jean	149 000 €	Vente non requise

E-mail : annonces-legales@echos-judiciaires.com - Plateforme : annoncelegalepro.echos-judiciaires.com

Les ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département de la Gironde.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) :

Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département de la Gironde.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département de la Gironde ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

KIEFFER - MONASSE & ASSOCIES
 Avocats au Barreau de Grasse
 15 avenue Robert Soleau, 06600 Antibes
 Tél : 04.93.34.88.40 - 04.93.34.40.90
 f.kieffer@allexavocats.fr - n.monasse@allexavocats.fr
 www.kieffer-monasse.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GRASSE

UN PARKING EXTERIEUR

à BORDEAUX (33800), 27 à 29 rue Saint Vincent de Paul

MISE À PRIX : 13.750 €

ADJUDICATION JEUDI 16 NOVEMBRE 2023 À 9H

A la requête de :

La SELARL GM, Mandataires Judiciaires, 700 Avenue de Tournamy à MOUGINS.

Ayant pour avocat la SELARL KIEFFER - MONASSE & ASSOCIES.

Description des biens :

Dans un ensemble immobilier sis à BORDEAUX, 27 à 29 rue Saint Vincent de Paul, cadastré DK n° 145, savoir :

Le lot n° 94 : UN PARKING EXTERIEUR

Et les 50/100.000° des parties communes.

Emplacement de stationnement extérieur sur le parking attenant à l'immeuble, accessible depuis la voirie.

Syndic : Cabinet REYNAUD REBAUDIERES, 46 rue Lecocq à Bordeaux.

Occupation : libre.

D.A.T : plus de cinq ans

Consultation du cahier des conditions de vente :

Au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRASSE où il a été déposé le 21/07/2022, ou au Cabinet KIEFFER-MONASSE (www.kieffer-monasse.com) et sur le site www.avoventes.fr

Pour enchérir, il est nécessaire de s'adresser à un avocat inscrit au Barreau de GRASSE et de consigner entre ses mains, par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros.

L23EJ42863

SELARL C.A.B.
Maître Sylvaine BAGGIO
 Avocat à la Cour 21, rue Bouffard - 33000 BORDEAUX
 Tél 05.64.31.24.95 - Email : contact.sbaggio.avocat@gmail.com

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX
 30, RUE DES FRÈRES BONIE - 33000 BORDEAUX

TERRAIN NU SITUÉ EN ZONE CONSTRUCTIBLE

À MARTIGNAS SUR JALLES (33127)
 4 avenue Jean Moulin

MISE À PRIX : 280.000 €

ADJUDICATION : LE 16 NOVEMBRE 2023 À 15 H

POURSUIVANT : CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, société coopérative à capital variable agréée en qualité d'établissement de crédit, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro SIREN 434 651 246, ayant son siège social 106, quai de Bacalan 33300 BORDEAUX, agissant par son représentant légal domicilié audit siège social, ayant pour avocat la SELARL C.A.B. représentée par Maître Sylvaine BAGGIO.

DESCRIPTION : terrain nu situé dans une zone constructible (Zone UM 27*5 du PLU Bordeaux Métropole).

Cadastre : section AK numéro 23 d'une contenance de 22a 02ca et

section AK numéro 312 d'une contenance de 3a 72ca

IMPORTANT : Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du Juge de l'Exécution ou au cabinet d'avocat poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de BORDEAUX pourra porter les enchères.

VISITES : mardi 24 octobre 2023 de 14 h 30 à 16 h 30 et jeudi 02 novembre 2023 de 10 h à 12 h

RG 22/00092

L23EJ42743

AARPI CB2P AVOCATS,
 Avocats à BORDEAUX 33000, 14 Rue de la Verrerie
 TEL : 05.56.48.07.80. - secretariat@cb2p-avocats.fr

VENTE IMMOBILIERE AUX ENCHERES PUBLIQUES

DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX
 au Palais de Justice, 30 rue des Frères Bonie 33000 BORDEAUX

MAISON D'HABITATION

183 Rue des Orangers et 62 Rue des Pins Francs 33200 BORDEAUX

MISE A PRIX : 400 000 EUROS

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE
JEUDI 16 NOVEMBRE 2023 A 15 HEURES**

Poursuivant : La SOCIETE GENERALE, société anonyme à conseil d'administration inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 552 120 222, au capital de 1 010 261 206,25 euros, et dont le siège social est situé à PARIS (75009), 29 boulevard Haussmann, ayant pour avocat constitué Maître Louis COULAUD, membre de l'AARPI CB2P AVOCATS, dont le siège social est 14 Rue de la Verrerie, 33000 BORDEAUX.

DESIGNATION

Une maison à usage d'habitation située à BORDEAUX (33200), 183 Rue des Orangers et 62 Rue des Pins Francs, cadastrée section YE numéro 0319 pour une contenance totale de 04 ares et 19 centiares.

IMPORTANT : Le cahier des conditions de cette vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX. Pour tout renseignement et pour enchérir, s'adresser à l'AARPI CB2P AVOCATS, Cabinet d'Avocats poursuivant la vente, lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable, étant précisé que les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au barreau de BORDEAUX

VISITES : 19 octobre 2023 de 10 h à 12 h

26 octobre 2023 de 14 h à 16 h

RG N°22/00083

L23EJ43129

Ma Pamela ABDIOL
 14, Rue Michel MONTAIGNE
 33500 LIBOURNE

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SURENCHÈRE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

À l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de LIBOURNE, au Palais de Justice, 22, Rue Thiers - CS 60202 33509 Libourne Cedex.

MAISON

Commune de PLASSAC (33390), 26, Route des Coteaux

MISE À PRIX : 145.200 EUROS

VENDREDI 06 OCTOBRE 2023 JEUDI À 14 HEURES

À la requête de :

La société à responsabilité limitée à associé unique J.P.M.G, au capital social 1.096.500 €, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 492 399 852, ayant son siège social sis - 11, Avenue Archimède - 33600 Pessac et représenté par M. Jean-Philippe GUILLARD.

Surenchérisseur

Ayant pour avocat :

Me Pamela ABDIOL, avocat inscrite au Barreau de Libourne, y demeurant 14, Rue Michel Montaigne - 33500 Libourne, au cabinet de laquelle domicile est élu,

Désignation du bien immobilier :

Une maison d'une superficie habitable Loi Carrez de 201,11 m² avec ses annexes et dépendances surface hors carrez de 60,58 m² m² cadastrée section :

- B 506 pour 17 ha 30 ca ,

- B 509, pour 27 ha 90 ca,

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de LIBOURNE avec dépôt d'une caution bancaire ou d'un chèque de banque de QUATORZE MILLE CINQ CENT VINGT EUROS (14.520 euros)

Aucune visite des lieux n'est organisée.

L'acquéreur devra acquitter en sus du prix principal l'ensemble des frais de poursuite préalables au jugement d'adjudication du 2 juin 2023 et à la présente vente sur surenchères.

Pour tous renseignements, s'adresser au Greffe du Tribunal Judiciaire de LIBOURNE ou à Maître Arnaud LATALLAIDE, membre de la SCP LATAILLADE-BREDIN, avocat au Barreau de Libourne, dont le cabinet est situé 66, Rue des Chais - 33500 Libourne, Avocat ayant poursuivi la première vente, où est déposé le cahier des conditions de vente.

L23EJ43163

SCP JOLY-CUTURI-WOJAS-REYNET - DYNAMIS AVOCATS,
27 Rue Boudet - CS 32048 - 33001 BORDEAUX CEDEX
TEL : 05 57.14.46.40
Site rubrique «Ventes aux enchères» : www.dynamis-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX
30 RUE DES FRERES BONIE

MAISON D'HABITATION

sise Carreyre 6 allée du Hourquet 33680 LACANAU

MISE A PRIX : 120 000 €

LE 9 NOVEMBRE 2023 À 15 HEURES

DESIGNATION : cadastrée CE 149 pour 5a et 62ca

DESCRIPTION SOMMAIRE : entrée, cuisine, salle à manger, salon, cellier, WC, SDB, 3 chambres, terrasse avec piscine, garage

IMPORTANT : Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet d'avocats poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de BORDEAUX pourra porter les enchères. Rens. au 05 57.14.46.40 le lundi et le mardi de 15H à 17H et sur le site www.dynamis-avocats.com rubrique «Ventes aux enchères»

VISITES : vendredi 27/10/2023 de 10 heures à 12 heures et vendredi 03/11/2023 de 10 heures à 12 heures

RG : 23/00002

L23EJ40708

SCP JOLY-CUTURI-WOJAS-REYNET - DYNAMIS AVOCATS,
27 Rue Boudet - CS 32048 - 33001 BORDEAUX CEDEX
TEL : 05 57.14.46.40
Site rubrique «Ventes aux enchères» : www.dynamis-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX
30 RUE DES FRERES BONIE

APPARTEMENT

sise 21 rue Ausone, Résidence La Pointe du Soleil, Bât B, Appt B14 33123
LE VERDON SUR MER

MISE A PRIX : 20 000 €

LE 9 NOVEMBRE 2023 À 15 HEURES

DESIGNATION : lots 8 et 125 et les parties communes y attachées de la copropriété cadastrée section AY numéro 194, AY numéro 216, AY numéro 218, AY numéro 220, AY numéro 222, AY numéro 269, AY numéro 270, AY numéro 271

DESCRIPTION SOMMAIRE : séjour/cuisine, WC, chambre, SDB

IMPORTANT : Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet d'avocats poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de BORDEAUX pourra porter les enchères. Rens.tél. au 05 57.14.46.40 le lundi et le mardi de 15H à 17H et sur le site www.dynamis-avocats.com rubrique « Ventes aux enchères »

VISITES : 26/10/2023 de 10h à 12h & 02/11/2023 de 10h à 12h

RG : 23/00044

L23EJ41038

ELIGE
Avocats à la Cour
70, rue de l'Abbé de l'Épée
33000 - BORDEAUX - TEL 05 56 00 82 33

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A l'audience du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX,
30 Rue des Frères Bonie 33000 BORDEAUX

MAISON MITOYENNE À ÉTAGES

située à LANGON (Gironde) 21 rue Lafargue

MISE A PRIX : 75.600 €

LE JEUDI 9 NOVEMBRE 2023 A 15 H 00

DESIGNATION

Une maison mitoyenne à étages située à LANGON (Gironde) 21 rue Lafargue cadastrée dite ville section AC 19 pour 45 ca composée au rez-de-chaussée d'une pièce principale, espace bureau, cuisine, salle de bain le tout pour une superficie environ de 36,10 m², d'une cave de 40 m², au premier étage : 2 chambres et une salle d'eau le tout pour une superficie d'environ 38,07 m² et au 2^{ème} étage : deux pièces. Le bien est occupé par le propriétaire.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX et au Cabinet d'Avocat poursuivant la vente.

Renseignements téléphoniques au 05 56 00 82 33 les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14 h 00 à 15 h 00

Visites le 11 et 18 octobre 2023 de 10 h 00 à 12 h 00

REFERENCE DU GREFFE : 23/00042

L23EJ41197

SELARL RODRIGUEZ & CARTRON
Avocat à la Cour
18 rue Jules Ferry 33500 LIBOURNE
Tél. : 05.57.50.10.50
marjorie.rodriguez@avocavance.fr

VENTE AUX ENCHERES

A L'AUDIENCE PUBLIQUE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE
AU PALAIS DE JUSTICE - 22 RUE THIERS

MAISON D'HABITATION AVEC DEUX LOGEMENTS

«lieudit le Bourg Ouest» 33390 ANGLADE
section C n°254 pour 01 a 35 ca
section C n°255 pour 02 a 18 ca

MISE A PRIX : 120 000 €

**ADJUDICATION LE
VENDREDI 03 NOVEMBRE 2023 À 14 H**

IMPORTANT : Le cahier des conditions de la vente fixant les clauses et conditions de cette adjudication peut être consulté au greffe des ventes du Tribunal Judiciaire de LIBOURNE et au cabinet de l'avocat poursuivant. Avis rédigé par la SELARL RODRIGUEZ & CARTRON représentée par Maître Marjorie RODRIGUEZ poursuivant la vente laquelle comme tous les avocats inscrits au Barreau de LIBOURNE pourra être chargée d'enchérir pour toute personne solvable RG n°22/00032.

VISITE : se renseigner auprès de la SCP BOUSSARD - ADO Commissaires de Justice à BLAYE (05.57.42.63.40)

L23EJ43393

POUR RECEVOIR LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM

SCP JOLY-CUTURI-WOJAS-REYNET DYNAMIS AVOCATS
27 Rue Boudet - CS 32048 33001 BORDEAUX CEDEX
TEL : 05 57.14.46.40
Site rubrique «Ventes aux enchères» : www.dynamis-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX
30 RUE DES FRERES BONIE

MAISON D'HABITATION

sise à BARSAC (33720), 30 lieudit Petit Carreyet

MISE A PRIX : 33.000 €

LE 02 NOVEMBRE 2023 À 15 HEURES

DESIGNATION : cadastrée section C numéro 1221 pour 7a 57ca

DESCRIPTION SOMMAIRE : séjour, cuisine, WC, SDB, 2 chambres, dépendance, garage, jardin

IMPORTANT : Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet d'avocats poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de BORDEAUX pourra porter les enchères. Rens. au 05 57.14.46.40 le lundi et le mardi de 15H à 17H et sur le site www.dynamis-avocats.com rubrique « Ventes aux enchères »

VISITES : mercredi 18/10/2023 et mercredi 25/10/2023 de 10h à 12h

RG : 23/00051

L23EJ40268

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration
d'utilité publique et parcellaire

Acquisition des immeubles situés aux 11 et 13 rue Orbes dans le cadre de
l'opération d'aménagement «Cœur de Bastide»
SEM In Cité
Commune de Libourne

Par arrêté en date du 8 août 2023, le Préfet de la Gironde, a prescrit les enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire l'acquisition des immeubles situés aux 11 et 13 rue Orbes sur la commune de Libourne, dans le cadre de l'opération d'aménagement «Cœur de Bastide».

Ces enquêtes se dérouleront du lundi 25 septembre au lundi 9 octobre 2023 inclus.

Monsieur Hervé REDONDO, Officier de Gendarmerie à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Monsieur Alain RIVOAL est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les personnes intéressées pourront pendant la période indiquée ci-dessus prendre connaissance des dossiers d'enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire e à la mairie de Libourne (42 place Abel Surchamp) aux heures habituelles d'ouverture, ainsi que sur le site internet des services de l'État, rubriques «Publications - Publications légales - Enquêtes publiques» à l'adresse www.gironde.gouv.fr.

Elles pourront consigner, s'il y a lieu, leurs observations par écrit sur les registres d'enquête.

Ces observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Libourne.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Libourne et assurera des permanences aux jours et horaires suivants :

Dates de permanences Heures de permanences Lieu de permanences

Vendredi 29 septembre 2023 14h00 - 17h00 Mairie de Libourne

Vendredi 6 octobre 2023 13h30 - 16h30 Mairie de Libourne

Lundi 9 octobre 2023 14h00 - 17h00 Mairie de Libourne

Le rapport et les conclusions établis par le Commissaire enquêteur dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Service des Procédures Environnementales (Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX Cedex) et à la mairie de Libourne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront communiqués à toute personne qui en fera la demande à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.

Notifications du dépôt du dossier d'enquête parcellaire à la mairie seront faites aux propriétaires intéressés sous pli recommandé avec demande d'avis de réception.

A l'issue de l'enquête parcellaire, dans un délai de 30 jours, le commissaire enquêteur communiquera au Préfet de la Gironde le procès-verbal de la consultation publique et son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

PUBLICITÉ COLLECTIVE

En exécution des articles L.311-2 et L.311-3 du code de l'expropriation, le public est informé que :

«LES PERSONNES INTÉRESSÉES AUTRES QUE LE PROPRIÉTAIRE, L'USUFRUITIER, LES FERMIERS, LES LOCATAIRES, LES PERSONNES QUI ONT DROIT D'EMPHYTEOSE D'HABITATION OU D'USAGE ET CELLES QUI PEUVENT RÉCLAMER DES SERVITUDES, SONT TENUES DE SE FAIRE CONNAÎTRE A L'EXPROPRIANT DANS UN DÉLAI D'UN MOIS A DÉFAUT DE QUOI, ELLES SERONT, EN VERTU DES DISPOSITIONS FINALES DES ARTICLES PRÉCITÉS, DÉCHUES DE TOUS DROITS A L'INDEMNITÉ».

L23EJ37559



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES 2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de BORDEAUX MÉTROPOLE Réaménagement de voiries sur l'avenue Marcel Dassault permettant l'amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 sur la commune de Mérignac
Bordeaux Métropole

Par arrêté en date du 28 août 2023, le Préfet de la Gironde, a prescrit une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole concernant l'opération de réaménagement de voiries de l'avenue Marcel Dassault permettant l'amélioration de la vitesse commerciale d'une ligne de bus sur la commune de Mérignac.

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie métropolitaine des mobilités, Bordeaux Métropole envisage l'amélioration de la desserte en transports en commun des communes de Mérignac et Martignas-sur-Jalle en réalisant des travaux de couloirs bus ouverts au covoiturage entre le giratoire des girondins et le giratoire de Marchegay. L'aménagement de l'Avenue Marcel Dassault comportera également une voie verte dédiée aux cyclistes et piétons.

Cette enquête se déroule du lundi 25 septembre au vendredi 27 octobre 2023 inclus.

Monsieur Hugues MORIZOT, Chargé d'intervention en environnement, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et M.Philippe CALAND est désigné en tant que suppléant.

Les personnes intéressées peuvent pendant la période indiquée ci-dessus prendre connaissance des dossiers d'enquêtes préalable à la déclaration d'utilité publique et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole à la mairie de Mérignac, bâtiment A de l'Hôtel de Ville, bureau O (60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny), le lundi de 8h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00, ainsi que sur le site internet des services de l'État, rubriques « Publications - Publications légales - Enquêtes publiques » à l'adresse www.gironde.gouv.fr.

Le public peut consigner ses observations directement sur le registre d'enquête à feuillets cotés non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert par le Maire.

Des observations et propositions peuvent également être adressées, avant clôture de l'enquête, au commissaire enquêteur :

- par correspondance à la Mairie de Mérignac, pour être annexées au registre d'enquête,

- par voie électronique, à l'adresse suivante :

ddtm-spe3@gironde.gouv.fr

Les informations relatives au projet peuvent être demandées, pendant l'enquête au porteur de projet :

Bordeaux Métropole - Direction grands projets mobilités, Service amélioration réseaux mobilités - Téléphone : 05.57.20.73.57 - p.clavierie@bordeaux-metropole.fr

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public, à la mairie de Mérignac aux jours et horaires suivants :

- mercredi 11 octobre de 14h à 17h

- vendredi 20 octobre de 9h à 12h

- vendredi 27 octobre de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions établis par le Commissaire enquêteur dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Service des Procédures Environnementales (Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX Cedex) et à la mairie de Mérignac, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront communiqués à toute personne qui en fera la demande à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.

L23EJ39687

Publication effectuée en application des articles L 141-1et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AS 33 23 0262 01 Une propriété viticole comprenant : - Une maison de gardien avec ses dépendances, - Une maison d'habitation, - Un hangar agricole, - Un chai de vinification, - Un chai de stockage, - 7 ha 24 a 67 ca de vignes en AOC SAINT EMILION, - Le solde en nature de sol, terres, jardins. **SAINT-EMILION** 7 ha 80 a 86 ca - 'Les cabanes - nord': AH- 139 - 'Picon': AI- 165- 166 - 'Role': AI- 116- 117(A)[F1]- 117(B)[F2]- 118- 119 - 124(J)- 124(K)- 125- 126, Document d'urbanisme : PLU Zone A

AS 33 23 0331 01 Parcelles de vignes **LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES** 13 ha 66 a 21 ca - 'La cave': AT- 205- 206- 207- 213- 214- 215- 216- 217- 218- 219- 220- 227 - 228- 349[225]- 370[226] - 'Les ballues': AV- 115- 116- 117 - 'Les vacants': AT- 267 - 268- 323[257](*) RIOCAUD 17 ha 98 a 29 ca - 'La castagnère': AB- 8- 9- 10- 11 - 12(K) - 'Le perichon nord': AL- 239 - 'Le vignoble': AB- 225- 226 - 'Les vacants nord': AL- 252- 253- 256 - 'Les vacants-sud': AK- 1- 3- 16(A)- 250[6]- 251[12] - 'Pichon': AL - 296(BK)- 297(BK)- 298(B)- 300(J)- 302- 303- 305(B)- 306- 307- 308, Document d'urbanisme : Zone A et N du PLUi (LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES) / Zone A et N du PLUi (RIOCAUD)

AS 33 23 0329 01 Parcelles de vignes et terres **MOURENS** 12 ha 00 a 41 ca - 'Champ de philibert': ZI- 34(J)- 34(K)- 35(J)- 35(K) - 'Loustalot': ZH- 42[1](A)- 42[1](B) - 'Redon': ZH- 27(J)- 27(K), Document d'urbanisme : RNU

AS 33 23 0316 01 Un lot de parcelles en nature de bois taillis et friche **GAILLAN-EN-MEDOC** 68 a 85 ca - 'Chevillon': B- 556- 561- 627- 629 - 'La sablière': B- 642- 643, Document d'urbanisme : RNU

AS 33 23 0334 01 Parcelles de vignes et terres **CAPLONG** 12 ha 34 a 52 ca - 'A bel air': B- 361 - 'La pigeonnerie': A- 1039- 1040- 1043- 1044- 1045- 1046- 1047- 1048 - 1049- 1050- 1051- 1052- 1053- 1057- 1067- 1629[1066]- 1792[1069]- 1795[1041] - 'Au bois du chataigner': A- 1851[1016]- 'Au breuilh': A- 1396- 1397- 1398- 1399- 1429- 1430 - 1827[1431] - 'Au canton-ouest': A- 1513- 1852[1521] - 'Aux eymeries': A- 918- 919 - 'Aux ricodelles': A- 949- 950- 1798[951] - 'Aux savariaux': A- 1524(B)[F1] - 'Le marais': B- 288- 289(J)- 289(K)- 291(J)- 291(K)- 292- 293- 294- 295- 296- 297- 298- 299- 300 - 301- 302- 303- 1389[290](J)- 1389[290](K), Document d'urbanisme : Zone A du PLUi

AS 33 23 0320 01 Parcelles de bois **MOULIETS-ET-VILLEMARTIN** 3 ha 21 a 00 ca - 'Pres de caillauca sud': AI- 247- 248- 249- 334[250]- 335[251], Document d'urbanisme : Zone N du PLU

AS 33 23 0321 01 Parcelles de prés, bois et terres **BONNETAN** 6 ha 32 a 19 ca - 'Psychau': A- 162- 167- 168- 169- 170- 171- 172- 173- 199[172]- 201[167]- 741[185] - 743[186]- 745[192]- 753- 757[747], Document d'urbanisme : Zone A, N et U du PLU

AS 33 23 0323 01 Vigne AOC MEDOC **CIVRAC-EN-MEDOC** 1 ha 98 a 98 ca - 'Bes-san': B- 1325[783](*) , Document d'urbanisme : N de la carte communale

AS 33 23 0328 01 Parcelles de vignes **SAINTE-FOY-LA-LOGUE** 59 a 10 ca - 'Sargousse': ZI- 8- 9- 10, Document d'urbanisme : Zone A du PLUi

AS 33 23 0325 01 Landes **PREMPUYRE** 91 a 15 ca - 'Loustalot': BH- 492[399](J) - 492[399](K)- 494[400](J)- 494[400](K), Document d'urbanisme : N du PLU

AS 33 23 0336 01 Parcelles de vignes, terres, vergers **SOUSSAC** 12 ha 10 a 80 ca - 'Champs des gourdins': ZA- 4 - 'Magnet': ZF- 14(A)- 14(B)- 17(J)- 17(K)- 20- 21, Document d'urbanisme : RNU

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Les personnes intéressées devront manifester leur **candidature, au plus tard le 16/10/2023** : par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 16, Avenue de Chavailles CS 10235 - 33525 BRUGES - Tel : 05 56 69 29 99 où des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 16, Avenue de Chavailles - 33525 BRUGES), ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.saferna.fr/>.

L23EJ43359

- à la Mairie de quartier 6 Bordeaux sud - 6 cours de la Marne, 33000 Bordeaux
- à la Mairie de quartier 7 Bastide - 38 rue de Nuits, 33100 Bordeaux
aux jours habituels d'ouverture des services municipaux, ainsi que sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr jusqu'au 11 octobre à 17h.

M. Patrice Ader, commissaire enquêteur, tiendra permanence pour recevoir et consigner les observations du public relatives au projet :

- à la mairie de quartier Bordeaux Sud, le mardi 26 septembre 2023 de 9h à 12h,
- à la mairie de quartier Bordeaux Maritime, le mardi 26 septembre 2023 de 14h à 17h,
- à la mairie de quartier Bastide, le vendredi 6 octobre de 9h à 12h,
- à la mairie de quartier Saint Augustin, le vendredi 6 octobre de 14h à 17h.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : BORDEAUX METROPOLE - M. Ader, commissaire enquêteur - Pôle territorial de Bordeaux (service foncier) - Esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex.

L23EJ37703

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant une enquête publique préalable à la Déclaration d'intérêt général (DIG) pour la réalisation du plan pluriannuel de gestion des bassins versant du SIETRA sur les communes de

Bonnetan - Carignan de Bordeaux - Fargues Saint Hilaire - Salleboeuf - Capian - Créon - Haux - Loupès - Madirac - Sadirac - Saint Genès de Lombard - La Sauve Majeure - Villenave de Rions - Baurech - Cambes - Camblanes et Meynac - Cénac - Langoiran - Latresne - Lignan de Bordeaux - Quinsac - Saint Caprais de Bordeaux - Tabanac - Le Tourne - Cardan - Lestiac sur Garonne - Paillet - Rions - Bouliac.

Les permanences du Commissaire enquêteur se tiendront dans les communes de Baurech - Bonnetan - Paillet - Créon - Bouliac

Une enquête publique est prescrite du lundi 25 septembre 2023 au mardi 24 octobre 2023 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'intérêt général (DIG) sur la mise en place du plan pluriannuel de gestion des bassins versants du SIETRA sur le département de la Gironde.

Le responsable du projet est le Syndicat Intercommunautaire d'Étude de Travaux de Restauration et d'Aménagement des bassins versants de l'Entre-deux-Mers Ouest (SIETRA) - 43, route de l'entre deux mers 33360 LIGNAN DE BORDEAUX. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tél : 07 87 01 61 80 ou au mail : accueil@sietra.fr.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable dans les Mairies de Baurech - Bonnetan - Paillet - Créon - Bouliac, siège de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques «publications», «publications légales», «enquêtes-publiques 2023».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie de Bouliac siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT retraité de la Gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique et de Monsieur Patrice ADER désigné en qualité de suppléant. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après :

- Lundi 25/09/2023 de 09h00 - 12h00 Mairie de Créon
- Vendredi 29/09/2023 de 14h00 - 17h00 Mairie de Bonnetan
- Jeudi 12/10/2023 de 16h00 - 19h00 Mairie de Baurech
- Samedi 21/10/2023 de 9h00 - 12h00 Mairie de Bouliac
- Mardi 24/10/2023 de 14h30 - 17h30 Mairie de Paillet

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les Mairies de Baurech - Bonnetan - Paillet - Créon - Bouliac, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'Etat de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer, par un arrêté, sur cette demande.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.

L23EJ38419



COMMUNE DE BORDEAUX AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

**Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux
«Campagne 2023»**

Concernant les rues suivantes :

Etienne Duperat, Meste Verdie, Baudry Lacantinerie, Nuyens, Léon Jouhaux, Brassacat, Pierre Curie, de Ségur, Jean Pierre Marie Bouron, Georges Juzan, Catherine et William Booth ainsi que l'impasse Mouliné.

Elle se déroulera du 26 septembre au 11 octobre 2023 inclus

Le dossier accompagné d'un registre, sera déposé pendant cette période de 16 jours consécutifs :

- à la Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux
- à la Mairie de quartier 1 Bordeaux Maritime - 196 rue Achard, 33300 Bordeaux
- à la Mairie de quartier 4 Saint Augustin, Tauzin, Alphonse Dupeux - place de l'Eglise Saint Augustin, 33000 Bordeaux
- à la Mairie de quartier 6 Nansouty Saint Genès - 250 rue Malbec, 33800 Bordeaux

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE DES PROCÉDURES
ENVIRONNEMENTALES
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

DUP et exploitation du forage d'eau des «Dagueys» sur la commune de LIBOURNE

Une enquête publique unique est prescrite du lundi 25 septembre 2023 au mardi 24 octobre 2023 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau à partir du forage des Dagueys sur la commune de Libourne, la déclaration d'utilité publique de ces travaux de dérivation des eaux et la déclaration d'utilité publique du périmètre de protection mis en place autour du forage où seront instaurés des servitudes d'utilité publique.

Le responsable du projet est : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS (CALI) 42, rue Jules Ferry 33505 LIBOURNE Cedex Madame Émeline RAQUIL Tél : 05 57 55 61 92. Mail : eau-assainissement@lcali.fr

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant une étude d'incidence, une notice explicative, un projet d'arrêté et l'examen au cas par cas, sera mis à la disposition du public à la Mairie de Libourne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où les intéressés pourront faire part de leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat de la Gironde www.gironde.gouv.fr, rubriques publications, publications légales, enquêtes-publiques.

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la Mairie de Libourne siège de l'enquête publique.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Le commissaire enquêteur Monsieur Philippe CALAND Officier supérieur retraité de la Gendarmerie Nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique et de Monsieur Hugues MORIZOT désigné en qualité de suppléant, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de LIBOURNE le :

- lundi 25 septembre 2023 de 14h00 à 17h00,
- jeudi 05 octobre 2023 de 09h00 à 12h00,
- mercredi 18 octobre 2023 de 09h00 à 12h00,
- mardi 24 octobre 2023 de 14h00 à 17h00.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Libourne et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales cité administrative 2 rue Jules Ferry Bordeaux ainsi que sur le site internet des Services de l'Etat de la Gironde : www.gironde.gouv.fr.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau et déclarer d'utilité publique le captage et le périmètre de protection instauré.

L23EJ38057



**COMMUNE D'ARCINS
PROJET D'ÉLABORATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté en date du 3 août 2023, le maire de la commune d'Arcins a prononcé l'ouverture de l'enquête publique portant sur le **projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de ARCINS du lundi 25 septembre 2023 au mardi 24 octobre 2023**.

Monsieur Michel KNIPPER, Directeur des lignes Intercités à la SNCF Retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Bordeaux

Le dossier complet du projet d'élaboration du PLU sera mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante :

<http://www.mairie-arcins.fr/>

Le dossier papier est consultable par le public à la Mairie d'Arcins 4 route de Pauillac 33460 Arcins

Chacun pourra ainsi prendre connaissance du dossier d'élaboration et consigner ses observations, soit :

- sur le registre d'enquête ;
- les adresser par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur en mairie de Arcins ;
- les adresser par courrier électronique, avec la mention en objet « courrier à l'attention du commissaire enquêteur pour le projet d'élaboration du PLU de Arcins », à l'adresse e-mail suivante : mairie.arcins@orange.fr

Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux de la mairie de Arcins aux jours et heures suivants :

- Le 25 septembre 2023 de 9H à 12H
- Le 5 octobre 2023 de 14H à 17H
- Le 13 octobre 2023 de 9H à 12H
- Le 24 octobre 2023 de 14H à 17H

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site internet de la commune.

Au terme de cette enquête, le conseil municipal approuvera le projet d'élaboration du PLU arrêté, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Le Maire,
Claude GANELON
Le 3 août 2023

L23EJ40703

**MAIRIE DE SAINT-MAGNE
AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE**

**EXTENSION ET RENOVATION DU DOJO ET
CREATION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE**

Section 1 : Identification de l'acheteur

Identification de la collectivité qui passe le marché : Mairie de SAINT MAGNE
12 Route de Bordeaux - 33125 SAINT MAGNE

N° SIRET : 21330436300012

Groupement de commandes : NON

Section 2 : Communication

Le dossier de consultation complet peut :

- Etre consulté et retiré sur la plateforme : <https://demat-ampa.fr>
- Etre consulté et téléchargé sur le site internet : www.saint-magne.fr

Identifiant interne de la consultation : 20 10 2023

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : OUI

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : NON

Nom du contact : Mairie de SAINT MAGNE - Tél. 05.56.88.51.09 - mail : mairie@saint-magne.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : procédure adaptée

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Se référer au RC - Références

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Se référer au RC - Chiffre d'affaires

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Se référer au RC Descriptif des moyens techniques et humains

Critères de sélection des candidats : L'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants, hiérarchisés par ordre décroissant : 1- La valeur technique des prestations - 30 pts/ 2- Le prix - 45 pts / 3- Le délai 25 pts

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec au maximum 3 candidats ayant présenté la ou les meilleures offres. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix sous forme de questions/réponses de la Maîtrise d'œuvre.

Date et heure limite de réception des plis : vendredi 20 octobre 2023 à 12h00

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : EXTENSION ET RENOVATION DU DOJO et CREATION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE

Code CPV principal : 45212220 - Travaux construction Installation sportive polyvalente

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution : (33) Gironde - 33125 SAINT-MAGNE

La consultation comporte des tranches : NON

Section 5 : Lots

11 lots

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

L23EJ43269

**AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL
CAMBLANES-ET-MEYNAC**

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Gironde du 20/09/2023 a autorisé par avis la SCI LA PÉPINIÈRE-DE-PRE MILLET dont le siège social est situé au 300 rue Louis Rustin Archamps à Saint-Julien-en-Genois (74162), représentée par M. BLANCHET Luc Alain son gérant, la création d'une jardinerie pépinière sous l'enseigne «Le Lann Botanic» d'une surface de vente de 5 412 m², situé route des Deux Ponts à Camblanes-et-Meynac (33360). Le texte de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la gironde et peut être consulté à la DDTM 33/ SUPEM secrétariat CDAC.

L23EJ43549

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

SAINTE-EULALIE

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Gironde du 20/09/2023 a autorisé par décision la SCI AQCB dont le siège social est situé rue Nicolas Leblanc à Villeneuve-sur-Lot (47300), représentée par M. CHARBIT David Paul son gérant, l'extension d'un ensemble commercial de 2 820 m² de surface de vente actuelle par la création d'un magasin sous l'enseigne «AASGARD» d'une surface de vente de 301 m², portant la surface de vente totale de l'ensemble commercial à 3 121 m², situé 57 avenue de l'Aquitaine à SAINTE-EULALIE (33560). Le texte de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la Gironde et peut être consulté à la DDTM 33/SUPEM secrétariat CDAC.

L23EJ43557

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

LESPARRE-MEDOC

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Gironde du 20/09/2023 a autorisé par avis la SAS SODIL dont le siège social est situé au Centre Commercial Terre Rouge à Lesparre-Médoc (33 340), représentée par M. Christophe DUFOUR son Président, la création d'un Drive sous l'enseigne «E.LECLERC DRIVE» d'une surface de retrait de 366 m², situé 8 route de Bordeaux à LESPARRE-MEDOC (33340). Le texte de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la Gironde et peut être consulté à la DDTM 33/SUPEM secrétariat CDAC.

L23EJ43554

CRÉANCES SALARIALES



AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux dispositions des articles L. 625-1 & R. 625-1 du Code de commerce, la SELARL EKIP³, Mandataire Judiciaire des affaires suivantes :

Greffé n° NOM de l'Affaire - Adresse - Date Jugé :

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

2022 J00229 **SARL AXYSWEB**, 12 Place des Grands Hommes, 33001 BORDEAUX 07/06/2023

2023 J00251 **SAS LES PERLES A PIMPIN**, 31 Rue André Bénac, 33190 LA REOLE 29/03/2023

2023 J00528 **SARL CYRIL GARCIA**, 20B Av du Général de Gaulle, 33720 VIRE-LADE 17/05/2023

2023 J00526 **SARL TRANSPORT RAFA**, 10 Rue Alphonse Daudet Résidence Les Pins, 33700 MERIGNAC 17/05/2023

LIQUIDATION JUDICIAIRE

2023 J00107 **SAS JV EXPRESS**, 40-1A Rue de Carbon Blanc 33440 AMBARES ET LAGRAVE 25/01/2023

2022 J00124 **SARL DIMENSION COUVERTURE**, 5 Rue du Marcaret, 33270 FLOIRAC 23/02/2022

2022 J00562 **SAS MIPI AGENCEMENT**, 1 Allée Saint Brice 33380 MIOS 08/02/2023

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX LIQUIDATION JUDICIAIRE

22/01251 **Association SCES Domicile** Res Jardins Arcadie, 70 Rue Turenne, 33000 BORDEAUX 01/07/2022

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

22/04849 **SELARL Cabinet du Docteur Pierre Bayourthe**, 11 Place des Quinconces, 33000 BORDEAUX 04/11/2022

22/09428 **SELARL Docteur BABA-AHMED** 21 Avenue du Général Leclerc, 33140 VILLENAVE D'ORNON 21/12/2022

Vous informé que l'ensemble des relevés de créances salariales a été déposé au Tribunal de Commerce de Bordeaux, au Tribunal Judiciaire de Bordeaux.

Rappelle que le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de Commerce court à compter de la présente publicité. Le salarié dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur un relevé, peut saisir, à peine de forclusion, le Conseil des Prud'hommes dans un délai de deux mois à compter de la publicité.

L23EJ43287

CONSTITUTIONS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SALLES du 16/08/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : **WaveXortho**. Siège social : 66 Route de Badet, 33770 SALLES. Objet social : La Société a pour objet : - L'activité d'agent commercial, - La négociation et la conclusion de contrats d'achat, de vente, de location ou de prestations de services au nom et pour le compte d'autres personnes, notamment dans le domaine des équipements, implants et instruments chirurgicaux, - La formation, - L'activité de consultant. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 3 000 euros. Gérance : Monsieur Michaël NGUYEN, demeurant 66 Route de Badet 33770 SALLES, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de BORDEAUX. Pour avis. - La Gérance

L23EJ39571



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

GARCIA PAYSAGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 10 allée des Mésanges
33650 CABANAC ET VILLAGRAINS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CABANAC ET VILLAGRAINS du 12 septembre 2023, il a

été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : GARCIA PAYSAGE

Siège social : 10 allée des Mésanges, 33650 CABANAC ET VILLAGRAINS

Objet social : L'activité de paysagiste, la création et l'entretien d'espaces verts, le débroussaillage, la taille, l'abattage, l'élagage, le désherbage, la tonte, les petits travaux de construction d'ouvrages paysagers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros

Gérance : Vincent GARCIA, demeurant 10 allée des Mésanges 33650 CABANAC ET VILLAGRAINS assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis
La Gérance

L23EJ41365

Reine & Sens Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros Siège social : 18 avenue d'Arès 33000 BORDEAUX
AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/09/2023 à BORDEAUX, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : Reine & Sens
Siège social : 18 avenue d'Arès, 33000 BORDEAUX
Objet social : Institut de beauté, d'esthétique et de cosmétologie, ongles, spa. Achat - Vente de produits de beauté et de soins du corps, d'accessoires cosmétiques, d'hygiène, de mode, bijoux fantaisie, détail en parfumerie. Soins du corps et du visage avec des technologies modernes ou non, maquillage, dermopigmentation ou maquillage semi-permanent, épilation, rehaussement et coloration de cils, de sourcils, pédicure à vocation esthétique, modelage, réflexologie plantaire, solarium, balnéothérapie, sauna, hammam. Mise en œuvre de toute formation, notamment technique et commerciale, liées aux métiers de l'esthétique. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 3 000 euros
Gérance : Madame Mélodie JULIAN, demeurant au 4 allée de Compostelle 33610 Canéjan, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX Pour avis La Gérance Mélodie JULIAN

L23EJ41866

ABONNEZ VOUS

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME WEB :

annoncelegale.echos-judiciaires.com

Benoit Chasteau Bâtiment Location
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 rue du Maquis de Saucats,
33290 PAREMPUYRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PAREMPUYRE du 18/09/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : Benoit Chasteau Bâtiment Location

Siège social : 2 rue du Maquis de Saucats, 33290 PAREMPUYRE

- L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation et gestion par location ou autrement de la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit et la vente (exceptionnelle) de tous immeubles, ou de parts de sociétés immobilières, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement, et notamment le consentement d'hypothèques ou de toutes autres sûretés réelles sur les biens de la Société.

- L'administration et la gestion du patrimoine social notamment par la conclusion de tous baux ou toutes autres conventions d'occupation onéreuse ou gratuite,

- De conférer aux associés le droit d'utiliser privativement et gratuitement les immeubles sociaux,

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles appartenant à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

- Et, généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, juridiques ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Benoit CHASTEAU, demeurant 2 rue Maquis de Saucats 33290 PAREMPUYRE

Clauses relatives aux cessions de parts :

agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis
La Gérance

L23EJ42076

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 19/09/2023, constitution de la Société par Actions Simplifiée. Dénomination sociale : **Les Pépettes**. Capital social : 1 000 euros. Siège social : 1 Parc de la Confrérie, route de Lacanau 33160 Salauanes. Objet : Tous types de restauration rapide sur place et à emporter. Président : M. Lucas DE SOUZA demeurant 31 rue du Crébadin 33290 Parempuyre. Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Chaque action donne un droit de vote. Clauses d'agrément : Cession d'action soumise à l'agrément des associés statuant à la

majorité des voix. Clause de préemption : chaque associé dispose d'un droit de préemption en cas de projet de cession d'actions. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX. Pour avis.

L23EJ42345



SIGN MEDOC

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 Place Saint Antoine
33480 CASTELNAU DE MEDOC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CASTELNAU DE MEDOC du 15/09/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SIGN MEDOC

Siège social : 4 Place Saint Antoine, 33480 CASTELNAU DE MEDOC

Objet social : Agence de signalétique : publicité adhésive, enseigne, signalétique.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Madame Ludivine MELIER, demeurant 4 Allée des roses, 33320 LE TAILLAN MEDOC

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX

Pour avis, la Gérance

L23EJ42385

Suivant acte reçu par Me Mathieu CASSOU, notaire à BLAYE, le 27 juillet 2023, a été constituée la société civile dénommée «**BICHINDARITZ**», siège social : LIBOURNE (33500), 4 rue Paul Cézanne.

Capital social : CENT EUROS (100,00 €), divisé en 100 parts sociales de UN EUROS (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100,

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous immeubles

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. DE LIBOURNE

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommé(s) premiers gérants de ladite société : - Monsieur Christian BICHINDARITZ, retraité et Madame Muriel JACOLY, retraitée, demeurant ensemble à SAINT PAUL (33390), 1 La Mothe.

L23EJ42486

Par acte SSP du 15/09/2023, il a été constitué une SASU dénommée : **H24 4.0** Siège social : 9 Rue de Condé, 33000 BORDEAUX Capital : 1.000€ Objet : Le développement et l'exploitation, directement ou par le biais de la franchise, d'un réseau logistique de terminaux de type consignés automatiques, permettant l'expédition, l'acheminement et la livraison de colis, notamment auprès de transporteurs et d'acteurs du e-commerce. Président : Mme ISABELLE BOLOQUY, 2 RUE DE BEL AIR, 40230 TOSSE. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BORDEAUX

L23EJ42497

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 20 septembre 2023, à LE VERDON SUR MER.

Dénomination : **AU BORD DE L'ESTU'HAIR**.

Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.

Siège social : 22 rue de verdun, 33123 Le Verdon sur Mer.

Objet : Activité de salon de coiffure.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Gérant : Madame ANNAIG MAIWENN BOURON, demeurant 5 RUE MARCEL PALACIN, 33440 AMBARES ET LAGRAVE
La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

Pour avis.

L23EJ42542



SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE MOYART BARALE ET ASSOCIÉS
Société d'Avocats
27 Cours Evard de Fayolle
33000 BORDEAUX
Tel. 05 56 01 99 77

KAANGOU

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000 euros

Siège social : 7, rue Wilson Churchill, Appt 331 - 33700 MERIGNAC

Aux termes d'un ASSP en date à Méridignac du 20 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : KAANGOU

Siège : 7, rue Wilson Churchill, Appt 331 - 33700 MERIGNAC

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 euros

Objet : Acquisition de biens immobiliers en vue de leur location meublée professionnelle ou non au moyen d'un bail commercial ou autre, location de logements meublés saisonniers, touristiques ou annuels avec ou sans prestations de services, location de locaux équipés ou non, location de locaux nus, obtention de toutes ouvertures de crédit avec ou sans garantie hypothécaire, en vue de réaliser l'objet social et de permettre à la Société d'acquitter toutes les sommes dont elle pourrait être débitrice à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, possibilité pour la Société de donner en garantie d'une dette contractée par elle-même ou un de ses associés, un ou plusieurs immeuble(s) possédé(s) par elle, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilisés à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente: Mme Kelly LEJOLY, demeurant 7, rue Wilson Churchill, Appt 331 - 33700 MERIGNAC

Directeur général: Mr Karl ANCIVAL, demeurant 7, rue Wilson Churchill, Appt 331 - 33700 MERIGNAC

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

POUR AVIS - Le Président

L23EJ42544

Rue de Québec
49300 CHOLET

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20-sept.-23, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination : L'OUÏE DE L'ESTUAIRE

Siège : 11 cours du Port 33390 BLAYE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10 000 €

Objet : Activités d'audio-prothésistes ; Commerce de détail de prothèses auditives et de tout matériel de protection auditive, et plus généralement toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les transmissions d'actions entre associés sont libres. La cession des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des associés présents ou représentés.

Présidente : la société FINANCIERE FD, SARL au capital de 950 000 €, siège social :

11 Cours du Port 33390 BLAYE, 803 384 718 RCS LIBOURNE, représentée par M. Frédéric MAZEAUD et Mme Deborah MAZEAUD, Cogérants.

Directeur Général : la société FAIVRE MAITRE, SARL Unipersonnelle au capital de 5 000 €, siège social : 2 route de Carignan 33360 LATRESNE, 977 944 511 RCS BORDEAUX, représentée par Mme Alexandra FAIVRE, sa Gérante et Associée Unique

La Société sera immatriculée au RCS de LIBOURNE.

POUR AVIS, La Présidente

L23EJ42605

SERVICE ANNONCE LÉGALE

TÉL. 05 56 52 32 13

annonces-legales@echos-judiciaires.com

ISATAN
Société civile immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social : 27 allée Marie Dufaure
33260 La-Teste-De-Buch
RCS Bordeaux

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date à La-Teste-De-Buch du
20/09/2023, il a été constitué une société
présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile
Siège social : 27 allée Marie Dufaure
33260 La-Teste-De-Buch

Objet social : L' acquisition, l'adminis-
tration, la gestion et l'exploitation, par
bail, location ou autrement, de tous im-
meubles, biens et droits immobiliers dont
elle pourrait devenir propriétaire par voie
d'acquisition, échange, apport ou autre-
ment ; Eventuellement et exceptionnel-
lement l'aliénation du ou des immeubles
devenus inutiles à la Société, au moyen de
vente, échange ou apport en société

Durée de la Société : 99 ans à com-
pter de la date de l'immatriculation de la
Société au Registre du commerce et des
sociétés

Capital social : 100 euros, constitué
uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Tanguy Rey de-
meurant « 27 allée Marie Dufaure 33260
La-Teste-De-Buch » et Madame Isabelle
Rolland demeurant « 27 allée Marie Du-
faure 33260 La-Teste-De-Buch »

Clauses relatives aux cessions de
parts : agrément requis dans tous les cas
Immatriculation de la Société au Re-
gistre du commerce et des sociétés de
Bordeaux

Pour avis
La Gérance

L23EJ42673

Aux termes d'un acte sous seing pri-
vé en date du 26 septembre 2023, il a été
constitué une société présentant les car-
actéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limi-
tée

Dénomination sociale :

KW ACTIVITIES

Objet social : L'exercice de l'activité de
conciergerie d'entreprise et privée auprès
de particuliers et professionnels. La sur-
veillance et la sécurité des biens et des
personnes se trouvant dans toute struc-
ture accueillant du public la nuit et plus
généralement pendant les heures de fer-
meture dudit établissement.

Siège social : 4 quai Goslar, Pôle Nau-
tique, 33120 ARCACHON

Durée : 99 ans

Capital social : 1 000 euros divisé en
100 parts sociales de 10 euros

Admission aux assemblées et droit de
vote : Tout associé a droit de participer
aux décisions collectives, quelle que soit
leur nature et quel que soit le nombre de
ses parts, avec un nombre de voix égal au
nombre de parts sociales qu'il possède,
sans limitation.

Chaque part sociale confère à son pro-
priétaire un droit égal dans les bénéfices
de la Société et dans tout l'actif social.
Elle donne droit à une voix dans tous les
votes et délibérations.

Agrément : Les parts sociales ne
peuvent être cédées, à titre onéreux ou à
titre gratuit, quelle que soit la qualité du
cessionnaire, et même entre associés,
qu'avec le consentement de la majorité
des associés représentant au moins les
deux tiers des parts sociales.

Gérance :

- Monsieur Karim EL HAMRI, demeu-
rant 33 Rue Michel Labarthe, Résidence

Marzac, appt 201, 33260 LA TESTE-DE-
BUCH, de nationalité française,

- Monsieur William BAUDRIER, de-
meurant 133 rue Stéhélin, 33200 Bor-
deaux, de nationalité française.

La société sera immatriculée au RCS
de BORDEAUX.

Pour avis.

L23EJ42766

Par acte SSP du 08/09/2023 il a été
constitué une SASU dénommée: SR
DECO Siège social: 43 rue nationale
33240 ST ANDRE DE CUBZACCapital:
1.000 € Objet: Bâtiment tous corps d'état
Président: M. ALI Usman 43 rue nationale
33240 ST ANDRE DE CUBZACDurée: 99
ans à compter de l'immatriculation au
RCS de LIBOURNE

L23EJ42830

Par acte SSP du 21/09/2023, il a été
constitué une SAS dénommée **Patrimo-
nia Immobilier**. Siège social : 16 Place
des Quinconces 33000 BORDEAUX. Cap-
ital : 10 000 €. Objet : Marchand de biens
et Promotion Immobilière et Apporteur
d'affaires en immobiliers. Président : M.
Valentin THIBAudeau, demeurant 5657
Porano Cir, Round Rock, TX USA 78665
(ETATS-UNIS), élu pour une durée indé-
terminée. Chaque associé est convoqué
aux assemblées. Chaque action donne
droit à une voix. La cession des actions
de l'associé unique est libre. Les cessions
d'actions, même entre associés, sont
soumises à l'agrément de la collectivité
des associés. Durée : 99 ans à compter
de son immatriculation au RCS de BOR-
DEAUX.

L23EJ42845

AVIS DE CONSTITUTION

SUIVANT ACTE SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2023

IL A ETE CONSTITUEE UNE SOCIETE
DONT LES CARACTERISTIQUES SONT
LES SUIVANTES :

FORME JURIDIQUE : SOCIETE CIVILE
de CONSTRUCTION VENTE

NOM DE LA SOCIETE : **SCCV VILLAS
PERTV**

SIÈGE SOCIAL : 117 AVENUE DE ST
MEDARD 33320 EYSINES

CAPITAL : 100 EUROS

DURÉE : 15 ANS A COMPTE DE L'IM-
MATRICULATION AU RCS

OBJET : ACQUISITION DE TOUS
BIENS IMMOBILIERS SITUÉS SUR LA
COMMUNE DE ST JEAN D'ILLAC EN
VUE DE LEUR REVENTE EN VEFA APRES
RENOVATION OU CONSTRUCTION DE
NOUVEAUX IMMEUBLES

GERANT : GROUPE AMOVIC, sarl au
capital de 1 000 000 euros RCS BX 453
575 896 domicilié 117 avenue de St Mé-
dard 33320 EYSINES

LA SOCIETE SERA IMMATICULEE
AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES
SOCIETES DE BORDEAUX.

POUR AVIS,

LE GERANT

L23EJ42921

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : **SCI LE MOULIN
SINON RIEN**.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 14 bis chemin des Ver-
gers, 33210 Langon.

Objet : L'acquisition, l'administration, la
gestion par location ou autrement de tous
immeubles et biens immobiliers, la vente
de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 500 euros

Cession de parts et agrément : oui.

Gérant : Monsieur Quentin CADET, de-
meurant A. Dupoux, 33210 Langon

La société sera immatriculée au RCS
de Bordeaux.

L23EJ42928

Par acte authentique en date du
22/09/2023, il a été constitué une SARL
dénommée : **GREEN INVEST** Sigle : **GI**
Siège social : 73 RUE DU PROFESSEUR
ARNOZAN 33110 LE BOUSCAT Capital :
1000 € Objet social : Participation au
développement de sociétés extérieures
Gérance : M BENOIT GEVAERT demeu-
rant 73 RUE DU PROFESSEUR ARNO-
ZAN 33110 LE BOUSCAT Durée : 99 ans
à compter de son immatriculation au RCS
de BORDEAUX.

L23EJ42936



Suivant acte reçu par Maître Edouard
TACHOT, notaire à DAX, le 22/09/2023, a
été constituée une société ayant les car-
actéristiques suivantes :

- Dénomination : **SDMB**

- Forme : Société civile immobilière

- Capital : 1000 euros

- Siège social : GRADIGNAN (33170),
119 chemin du Barbut.

- Durée : 99 ANNEES

- Objet : l'acquisition, en état futur
d'achèvement ou achevés, l'apport, la
propriété, la mise en valeur, la transfor-
mation, la construction, l'aménagement,
l'administration, la location et la vente (ex-
ceptionnelle) de tous biens et droits im-
mobiliers, ainsi que de tous biens et droits
pouvant constituer l'accessoire, l'annexe
ou le complément des biens et droits im-
mobiliers en question.

- Apports en numéraire : le capital est
entièrement constitué par des apports en
numéraire.

- Gérance : Le premier gérant est
Monsieur Yves BESSE demeurant 19 che-
min du Barbut 33170 GRADIGNAN.

- Cession de parts : toutes les ces-
sions de parts, quelle que soit la qualité
du ou des cessionnaires, sont soumises
à l'agrément préalable à l'unanimité des
associés.

- Immatriculation : au RCS de BOR-
DEAUX

Pour avis

Le notaire.

L23EJ42942



AVIS DE CONSTITUTION : SAS COSMIC RESSOURCES

Il a été constitué une société par acte
sous seing privé, en date du 20 septembre
2023, à CAMARSAC.

Dénomination : COSMIC RES-
SOURCES.

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet : Toutes activités relatives à la
santé humaine, non classées et non régle-
mentées, de prestations et vente de soins
énergétiques et bien être en présence ou
à distance, la location de locaux pour l'or-

ganisation d'ateliers et/ou de stages de
bien-être et de soins énergétiques.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 100 euros divisé en
100 actions de 1 euros chacune, réparties
entre les actionnaires proportionnelle-
ment à leurs apports respectifs.

Siège social : 3 CHEMIN DE SALLE-
BOEUF, 33750 Camarsac.

La société sera immatriculée au RCS
BORDEAUX.

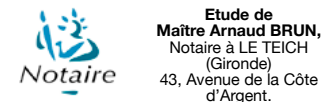
Ont été nommés :

Président : Monsieur PATRICE RE-
BIERE 3 CHEMIN DE SALLEBOEUF
33750 Camarsac.

Directeur général : Madame EVELYNE
LAHORE 3 CHMIN DE SALLEBOEUF
33750 Camarsac.

Pour avis.

L23EJ42971



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Arnaud
BRUN, Notaire titulaire d'un Office Notar-
ial à LE TEICH (33470), 43, Avenue de la
Côte d'Argent, le 22 septembre 2023, a
été constituée une société civile immobi-
lière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition,
en état futur d'achèvement ou achevés,
l'apport, la propriété, la mise en valeur,
la transformation, la construction, l'amé-
nagement, l'administration, la location et
la vente (exceptionnelle) de tous biens et
droits immobiliers, ainsi que de tous biens
et droits pouvant constituer l'accessoire,
l'annexe ou le complément des biens et
droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **SCI
TINY**.

Le siège social est fixé à : BIGANOS
(33380) 51 B avenue des Boïens.

La société est constituée pour une du-
rée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme
de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) consti-
tué uniquement d'apports en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle
que soit la qualité du ou des cession-
naires, sont soumises à l'agrément préa-
lable à l'unanimité des associés.

Les associés sont :

- Monsieur David Jean Daniel LA-
ROCHE demeurant à BIGANOS (33380)
51 B avenue des Boïens.

- Daniel Jean Léon LAROCHE demeu-
rant à SALLES (33770) 27 chemin d'Ar-
nautille.

- Madame Marcelina Rosa RODRI-
GUES ARAUJO demeurant à SALLES
(33770) 27 chemin d'Arnautille.

Le gérant de la société aux termes des
présents statuts est Monsieur David Jean
Daniel LAROCHE demeurant à BIGANOS
(33380) 51 B avenue des Boïens.

La société sera immatriculée au re-
gistre du commerce et des sociétés de
BORDEAUX.

Pour avis

Le notaire.

L23EJ43015

**POUR VOTRE
COMMUNICATION PUBLICITAIRE**

TÉL. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

ELICA

Société civile
au capital de 1 890 240 euros
Siège social : 18 Rue Montesquieu,
33112 ST LAURENT MEDOC

AVIS DE CONSTITUTION

Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : ELICA

Siège social : 18 Rue Montesquieu,
33112 ST LAURENT MEDOC

Objet social : la prise de participation dans toutes Sociétés de quelque forme que ce soit et de quelques manières que ce soit ; la gestion des titres dont elle est ou pourrait devenir propriétaire par achat, apport ou tout autre moyen, la fourniture et l'exécution de toutes prestations d'assistance, d'accompagnement et de conseil en matière comptable, financière, administrative, de management, de ressources humaines et gestion d'entreprise ou autres à ses filiales, la participation active à la conduite de la politique de son groupe et au contrôle de tout ou partie des filiales, l'animation sous toutes ses formes des participations détenues, consentir tout prêt ou garantie aux sociétés de son groupe et contracter tous emprunts ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 890 240 euros, constitué à concurrence de 1 890 240,00 euros au moyen de l'apport de titres des sociétés SARL ELICECHE ROMAIN CONSTRUCTION et SCI CASAROLA.

Gérance : Monsieur Romain ELICECHE, demeurant 18 Rue Montesquieu, l'Orée des Pins, 33112 ST LAURENT MEDOC.

Clauses relatives aux cessions de parts :

dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

La Gérance

L23EJ43080

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 25 septembre 2023, à MERIGNAC.

Dénomination : **SCI PODOGILLES.**

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 28 Avenue de la Marne - Appt. 103, 33700 MERIGNAC.

Objet : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, vente exceptionnelle d'immeuble.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 100 euros

Montant des apports en numéraire : 100 euros.

Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés..

Gérant : Monsieur Emmanuel GILLES, demeurant 28 Avenue de la Marne - Appt. 103, 33700 Merignac

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

Pour avis.

L23EJ43096

BORDEAUX SWING

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social :
60 Boulevard Joliot Curie - Appt 3044
Résidence Bordonova
33100 BORDEAUX

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORDEAUX du 22/09/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : BORDEAUX SWING

Siège social : 60 Boulevard Joliot Curie - Appt 3044 - Résidence Bordonova, 33100 BORDEAUX

Objet social : La production de spectacle vivant et l'enseignement de la danse,

Toute activité en relation avec l'esthétique swing/jazz/vintage (production et diffusion de spectacle vivant, concert, animation, démonstration, figuration, enregistrement etc.), quel qu'en soit le domaine artistique (théâtre, audiovisuel, musique...) ou le caractère structurel (événementiel, culturel, privé, commercial...),

La fourniture de prestations de services diverses liées à l'objet social,

La prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés et/ou entreprises commerciales, artisanales, industrielles, financières, immobilières ou mobilières créées ou à créer par tous moyens, quel que soit leur forme et leur objet. Toutes opérations d'achat, de vente et de gestion de valeurs mobilières françaises ou étrangères de toute nature et de toutes entreprises, l'achat, la souscription, la gestion, la vente, l'échange de ces valeurs et de tous droits sociaux,

Toutes prestations de services en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique, de gestion ou autre au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle tiendrait une participation, ou autres actions permettant le développement des dites sociétés.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros

Gérance : Madame Mélanie DENIAU demeurant 16 Cité du Perier 33100 BORDEAUX,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.



Aux termes d'un ASSP en date du 06/09/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ECPB ANDERNOS
Objet social : Enseignement de la conduite et de la sécurité routière
Siège social : 121 Boulevard de la République, 33510 ANDERNOS LES BAINS
Capital : 1 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

Président : Mme BERTRAND Valérie, demeurant 131 rue des Fougères, 40200 PONTENX LES FORGES

Directeur général : M. BERTRAND Philippe, demeurant 131 rue des Fougères, 40200 PONTENX LES FORGES

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Pour avis
Le Président

L23EJ43156

Par acte SSP du 20/09/2023, il a été constitué une SNC ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
BMT IMMO
Objet social : L'activité de marchands de biens immobiliers, la promotion immobilière et la vente en l'état futur d'achèvement, l'activité de lotisseur, l'acquisition de tout terrain à bâtir ainsi que tous immeubles.

Siège social : 4 Rue du Château Trompette 33000 Bordeaux.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance :

- M. TOLEDANO Armand-Eric, demeurant 23 Cours du Chapeau Rouge 33000 Bordeaux

- M. BERNARD Bastien, demeurant 61 A Rue du Collège Technique 33320 Eysines

Associé en nom :

- TOLEMMI CAPITAL, SARL au capital de 1000 €, ayant son siège social RES HOTEL DE SAIGE 23 CRS DU CHAPEAU ROUGE 33000 Bordeaux, 841 307 788 RCS de Bordeaux

- SASU FONCIERE LOCATUM, SAS au capital de 1000 €, ayant son siège social 81 BD PIERRE 1ER 33110 Le Bouscat, 853 679 223 RCS de Bordeaux

Immatriculation au RCS de Bordeaux
L23EJ43261



Experts-comptables accompagnateurs
des créateurs et repreneurs d'entreprises
www.cocerto.fr

ELMAY VTC Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 € Siège social : 21, Avenue d'Arès 33200 BORDEAUX Par acte du 23/09/2023 à Bordeaux il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SARL à associé unique Dénomination sociale : ELMAY VTC Siège social : 21, Avenue d'Arès, 33200 BORDEAUX Objet social : l'exploitation de voitures de transport avec chauffeur (VTC).Durée: 99 ans Capital social : 1 000 € Gérance : Mr Samir BEN HAMOUDA, demeurant 21, Av d'Arès 33200 BORDEAUX. Immatriculation de la Société au RCS de BORDEAUX. L23EJ43333

AVIS DE CONSTITUTION

L ET B REMEMBER

Sarl au capital de 20 000 euros

Siège :

8 Chemin de Frezat
33140 VILLENAVE D'ORNON

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/09/2023, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination sociale : L ET B REMEMBER

Capital : 20 000 Euros divisés en 2 000 parts sociales de 10 Euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège : 8 Chemin de Frezat 33140 VILLENAVE D'ORNON

Objet : La location de tous biens ou droits immobiliers meublés ou non lui appartenant ; La gestion, l'administration et l'exploitation par bail de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance : M. AURIERE Bernard demeurant au 1227 Route de Tonneins 47260 VERTEUIL D'AGENAIS et Mme AURIERE Laura demeurant 8 Chemin de Frezat 33140 VILLENAVE D'ORNON sont nommés comme cogérants de la société pour une durée non limitée.

RCS : la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de BORDEAUX (33).

Pour avis et mention, la Gérance
L23EJ43396

ABONNEZ VOUS

SARL LES NOTAIRES DE LA PLACE



Mes Noémie GAS et
Romain ARINO
Notaires Associés,
2 Place Mazarin,
83000 TOULON

Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître Romain ARINO, Notaire associé de la Société à Responsabilité Limitée dénommée « LES NOTAIRES DE LA PLACE » titulaire d'un office notarial à TOULON, 2 Place Mazarin, le 19 septembre 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

La dénomination sociale est : SCI JMMR.

Le siège social est fixé à : LE BOUSCAT (33110), 51 rue Marceau Appartement 1 .

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR)

Les apports en numéraire sont de DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR), soit la somme de dix euros (10,00 EUR) apportée par Mr Romain PELLECHIA, la somme de dix euros (10,00 EUR) apportée par Mme Mathilde PELLECHIA, la somme de quatre-vingt euros (80,00 EUR) apportée par la Sté RMP21, la somme de cinquante euros (50,00 EUR) apportée par Mme Julie BELLOTO et la somme de cinquante euros (50,00 EUR) apportée par Mr Mathieu LEMÉE.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont :

1/ Monsieur Romain Laurent PELLECHIA, demeurant à BORDEAUX (33000)18 rue des Cordeliers, Résidence New Plume - Appt 11.

2/ Madame Julie BELLOTO, demeurant à LE BOUSCAT (33110)51 rue Marceau Appartement 1.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis
Le notaire.

L23EJ43424

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS

POUR VOTRE
COMMUNICATION
PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique

Dénomination sociale : **HYGIE PROTECTION SOCIALE**

Objet social : L'activité de courtage en assurance et offre en matière de protection sociale.

Siège social : 91 Boulevard du Président Wilson, 33200 BORDEAUX

Durée : 99 ans

Capital social : 1 000 euros divisé en 10 parts sociales de 10 euros

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a droit de participer aux décisions collectives, quelle que soit leur nature et quel que soit le nombre de ses parts, avec un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède, sans limitation.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social. Elle donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

Agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, et même entre associés, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Gérance :

-Monsieur Philippe Le GOUZ de SAINT-SEINE, de nationalité française, demeurant 9 avenue Alfred Grimal à BORDEAUX (33200),

-Madame Domitille LEVEL épouse OTTAVIANI, de nationalité française, demeurant 129 route des Landes, Lieudit « Beroy » à COCUMONT (47250),

-Monsieur Robert OTTAVIANI, de nationalité française, demeurant 129 route des Landes, Lieudit « Beroy » à COCUMONT (47250).

La société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX.

Pour avis.

L23EJ43541

MODIFICATIONS



AGENCE LA ROUTE DES VINS

SARL au capital de 71 000 €
Siège social : 22 QUATER ALLÉE DE JAFEINE,
33470 GUJAN MESTRAS
RCS de BORDEAUX n°528 978 729

AVIS DE POURSUITE D'ACTIVITÉ

L'AGE du 17/07/2023 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.
Mention au RCS de BORDEAUX
L23EJ31709

NUNI ARCHITECTURE, SARL au capital de 5000 €, 89 rue de la Croix Blanche 33000 BORDEAUX, 828 469 023 RCS BORDEAUX. Aux termes d'un Pro-

cess-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01-02-2023, il résulte : que le siège social a été transféré au 52 rue Dupaty 33300 BORDEAUX ; - que l'objet social de la société est étendu aux activités suivantes : Etudes et conseils dans le domaine de l'ensemblierement ; Réalisation et conception intellectuelle de modèles de perspective 3D ; Infographie et Web Design dans les domaines précités, à compter du 01-02-2023. Mention au RCS de BORDEAUX.

L23EJ36345

AGILIPREST, SASU au capital de 5 000 €, 14 rue Etienne de la Boétie 33240 SAINT LAURENT D'ARCE, 888 732 351 RCS LIBOURNE. Aux termes d'une décision de l'associé unique du 01/06/2023, il résulte qu'à compter du 01/06/2023, la Société a été transformée en SARL à associé unique, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros, divisé en 5 000 parts sociales de 1 euro de nominal. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Président : DUPERRAY Emmanuel, demeurant 14 rue Etienne de la Boétie 33240 SAINT LAURENT D'ARCE. Nouvelle mention : Gérant : DUPERRAY Emmanuel, demeurant 14 rue Etienne de la Boétie 33240 SAINT LAURENT D'ARCE. Mention faite au RCS de LIBOURNE.
L23EJ37149

JD BTP, SASU au capital de 50€, 257 rue Charles de Gaulle - Lavagnac Nord - 33350 SAINTE-TERRE, 901 438 127 RCS LIBOURNE. Aux termes d'une décision de l'associé unique du 01/06/2023, il résulte qu'à compter du 01/06/2023 : la Société a été transformée en SARL à associé unique, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 50€, divisé en 50 parts sociales de 1 euro de nominal. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Président : Monsieur Jérôme DUVAL, demeurant 257 rue Charles de Gaulle - Lavagnac Nord - 33350 SAINTE-TERRE Nouvelle mention : Gérant : Monsieur Jérôme DUVAL, demeurant 257 rue Charles de Gaulle - Lavagnac Nord - 33350 SAINTE-TERRE. Mention sera faite au RCS de LIBOURNE.
L23EJ37346



AMG

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Rue du Docteur Herpin
37000 TOURS
833 733 025 RCS TOURS

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} septembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AMG a décidé de transférer le siège social du 9 Rue du Docteur Herpin, 37000 TOURS au 246 Avenue de Thouars, 33400 TALENCE à compter du 1^{er} septembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOURS sous le numéro 833 733 025 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX. Gérance : Madame Agathe ABRAM et Monsieur Steve GUILLON, demeurant 38 Rue de Bazeilles 33400 TALENCE. Pour avis, la Gérance.
L23EJ39667

ABONNEZ VOUS



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

ARTHUR BARTHEROTTE ARCHITECTURE SARLU au capital de 1 000€
Siège social : 77 Rue de la course 33000 BORDEAUX
492 151 097 RCS BORDEAUX

Le 02/05/2023 l'associée unique décide de transférer le siège social du 77 Rue de la course 33000 BORDEAUX au 102 Rue du Jardin Public 33000 BORDEAUX à compter de ce jour et de modifier l'article 4 des statuts.
Pour avis, la Gérance
L23EJ39729

AEGIDE INTERNATIONAL SAS, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 76 285,49 euros, Siège social : 2 rue du Jardin de l'Ars, Immeuble Perspective - 33800 BORDEAUX, 402 780 019 RCS BORDEAUX. Le 09/05/2023, et à effet au 09/05/2023, l'associée unique a nommé :

- la société DOLFINES (Société anonyme à conseil d'administration, siège social : 12 avenue des Près - 78180 MONTIGNY-LE-BRETONEUX, 428 745 020 RCS VERSAILLES, représentée par son Président Directeur Général, Jean-Claude BOURDON) pour une durée illimitée en remplacement de la Société THESIGER INTERNATIONAL, démissionnaire.

- la Société THESIGER INTERNATIONAL (société par actions simplifiée unipersonnelle, capital : 140 000 euros, siège social : 2 rue du Jardin de l'Ars, Immeuble Perspective - 33800 BORDEAUX, 812 853 885 RCS BORDEAUX, représentée par son Président, Adrien BOURDON-FENIQU) en qualité de Directrice Générale pour une durée illimitée.

Pour avis, la Présidente.

L23EJ40712

SELARL ABRIS Conseil & Défense
7 Rue du Palais
79000 NIORT

AIS ELEC BORDEAUX

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : Parc d'activités des Docks Maritimes - Local 5E
Quai Carriet - 33310 LORMONT
En cours de transfert au 26 rue de la Gravette
Parc d'activités Jean Mermoz
33320 EYSINES
834 386 179 RCS BORDEAUX

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de la Présidente en date du 12 septembre 2023, il a été décidé de transférer le siège social du Parc d'Activités des Docks Maritimes, Local 5E, Quai Carriet - 33310 LORMONT au 26 rue de la Gravette, Parc d'activités Jean Mermoz - 33320 EYSINES, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2023. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

L23EJ41113


FIDUCIAL SOFIRAL
Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

EMMANUEL GONÇALVES Société par actions simplifiée au capital de 2000 euros Siège social : 23 Avenue Jean-Jacques Gorry, Villa Andernos 2, 33950 LEGE CAP FERRET 849 951 736 RCS BORDEAUX Aux termes d'une décision en date du 19/09/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 23 Avenue Jean-Jacques Gorry, Villa An-

dernos 2, 33950 LEGE CAP FERRET au 8 ZAE de la Gare, 33680 LE PORGE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis, Le Président

L23EJ42341



ACTUAIRIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4584
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

L'associé unique de la société **PWA**, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé 89 Impasse de la Fossette 33620 CAVIGNAC, immatriculée 831 020 441 RCS LIBOURNE, a, en date du 31 août 2023, décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 11 000 euros pour le porter à 12 000 euros par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le compte-courant de l'associé. La valeur nominale est portée de 10 euros à 120 euros. L'article 7 des statuts est en conséquence modifié.
L23EJ42484



MAITRE FLORENCE LEBLOND

Notaire associée à Pessac

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale en date du 07/08/2023, les associés de la société **JEMADY**, siège à Bordeaux, 37 rue Janneau, immatriculée au RCS de BORDEAUX, sous le numéro 4328 696 987, ont décidé de transférer le siège social à au 41 Sente Marie-Galante 33300 BORDEAUX

Mention sera faite auprès du RCS de BORDEAUX

Pour insertion - Me Florence LEBLOND
L23EJ42507

LES FILLES DU BASSIN

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social :
64 cours de Verdun
33470 Gujan-Mestras
911 992 873 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une AGM en date du 31/08/2023, l'Assemblée générale a pris acte de la démission de Mme Pauline ARNOULT demeurant 12 rue du Canal - 74960 Anney de ses fonctions de co-gérante à compter du 31/08/2023 minuit.

Pour avis

La Gérante

L23EJ42513


ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS

SERVICE ANNONCE LÉGALE

TÉL. 05 56 52 32 13

annonces-legales@echos-judiciaires.com

AVIS D'AUGMENTATION ET DE DIMINUTION DU CAPITAL SOCIAL EN 2018 ET 2021

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2023, les associés de la **SCM LE SOUFFLE SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS AU CAPITAL VARIABLE - AU CAPITAL EFFECTIF DE 15.244,90 € ET AU CAPITAL STATUTAIRE DE 30.489,80 €**, dont le siège social est sis 4 Rue E. Lalanne - 33260 LA TESTE DE BUCH, inscrite au RCS BORDEAUX 384 305 512 : ont pris acte que suivant Assemblée Générale Extraordinaire du 01 septembre 2018, il a été décidé d'augmenter le capital social de 5.000,00 € pour le porter à la somme de : 15 244,90 € + 5.000,00 € = 20.244,90 €.

Les formalités de publicité n'ont pas été effectuées et les associés ont décidé de rectifier la situation administrative et juridique en faisant acter que le capital social a été augmenté le 01.09.2018 d'un montant de 5.000,00 €.

Toutefois, l'assemblée générale prend acte que suivant Assemblée Générale Extraordinaire du 01 janvier 2021, il a été décidé de diminuer le capital social de 5.000,00 € pour le porter à la somme de : 20.244,90 € - 5.000,00 € = 15 244,90 €

L'assemblée générale prend acte que les formalités de publicité n'ont pas été effectuées et décident de rectifier la situation administrative et juridique en faisant acter que le capital social a été diminué le 01.01.2021 d'un montant de 5.000,00 €.

AVIS D'ENTREE ET DE SORTIE DES ASSOCIES EN 2018 ET 2021:

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2023, les associés de la **SCM LE SOUFFLE** ont pris acte que suivant Assemblée Générale Extraordinaire du 01 septembre 2018, il a été décidé d'augmenter le capital social de 5.000,00 € et d'agréer l'entrée de Madame Priscilla HENNO demeurant 26 bis rue du Moulin de Bordas à 33260 La Teste de Buch en qualité de nouvelle associée.

L'assemblée générale prend acte que les formalités de publicité et modification au Greffe ont bien été effectuées sans que l'augmentation du capital qui était la conséquence de l'entrée d'un nouvel associé ait été prise en compte.

De plus ; l'assemblée générale prend acte que suivant Assemblée Générale Extraordinaire du 01 janvier 2021, il a été décidé de diminuer le capital social de 5.000,00 € par la suppression de 500 parts appartenant au CABINET DU DOCTEUR DENIS.

L'assemblée générale prend acte que les formalités de publicité n'ont pas été effectuées et décident de rectifier la situation administrative et juridique en faisant acter le départ en qualité d'associé du CABINET DU DOCTEUR DENIS.

POUR INSERTION

L23EJ42540

K STORES 33
Société à responsabilité limitée à associée
unique
au capital de 696 780 euros
Siège social : 5 rue des 29 Aviateurs
33700 MERIGNAC
349 904 193 RCS BORDEAUX

Aux termes d'un PV en date du 23/03/2023, l'associée unique a décidé de remplacer à compter du de ce jour la dénomination sociale «K STORES 33» par «K-STORES & PERGOLAS» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
L23EJ42553

GFA LARCIS JAUMA

Groupement Foncier Agricole
Capital : 214.175,62 euros
Siège social : Jauma
33330 SAINT CHRISTOPHE DES BARDES
RCS LIBOURNE 318 895 844

AVIS DE PROROGATION DUREE GROUPEMENT

Par assemblée générale extraordinaire en date du 31 Août 2023 :

La durée de la société sera prorogé jusqu'au 4 Janvier 2078.

A compter du 4 janvier 2024.

L'article CINQ (5) des statuts a été corrélativement modifié.

Pour avis.

La gérance.

L23EJ42572



148, rue Sainte-Catherine
33000 BORDEAUX
Tél 05 47 50 06 07

P.H.B

Société par actions simplifiée
au capital de 128.000 euros
Siège social : 4, rue des Forgerons
ZAC de Belloc
33340 LESPARRÉ MEDOC
391 705 423 RCS BORDEAUX

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2023 :

La Société P.H.B a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 21 septembre 2023. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX

Pour avis,

L23EJ42579

LE TOIT GIRONDIN

Société coopérative de production d'HLM à forme anonyme au capital variable
Siège social : 16-18-20 rue Henri Expert
33000 BORDEAUX
456 201 334 RCS BORDEAUX

Aux termes de l'AGM du 27.04.2021, il a été pris acte que les mandats de l'INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE -IGEC et de Monsieur Guillaume RIVIERE, CAC suppléants étaient arrivés à expiration lors de la présente assemblée et la Société n'étant plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, de pas procéder à leur renouvellement ou remplacement.

POUR AVIS

Le Président Directeur Général
L23EJ42615

ABBERIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
17 rue du Maréchal Joffre 33130 BEGLES
537 852 873 RCS BOREAUX

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2023 :

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : L'exploitation d'une carrosserie automobile, cycle et motocycle et la vente d'accessoires et pièces détachées pour les cycles, motocycles et automobiles.

Nouvelle mention : Toutes prestations de services en matière administrative, financière, comptable, informatique, de gestion ou de formation à destination d'entreprises, de leurs dirigeants, et au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation directe ou indirecte; L'accompagnement de dirigeants d'entreprises, d'indépendants et de toutes sociétés, dans le cadre de leur développement commercial de leur activité et de définition d'une politique commerciale, en ce compris en qualité d'agent commercial ou d'apporteur d'affaires.

MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : ABBERIS

Nouvelle mention : **ABBERIS CONSULTING**

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX

Pour avis

L23EJ42616



SIBE HOLDING

Société par Actions Simplifiée
au capital de 106 000,00 euros
Siège social : 27, rue de Fleurence
33290 BLANQUEFORT
RCS BORDEAUX 850 416 900

Par décisions en date du 01/06/2023, l'Associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social du 27, rue de Fleurence à BLANQUEFORT (33290), au 9, allée des Galipots à LÈGE-CAP-FERRET (33950) à compter du même jour, et a modifié l'article 4 des Statuts en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis, la Présidence.

L23EJ42632



EARL JAUD FRERES

Entreprise Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 21 400 Euros
Siège social : 55 allée des Grands Champs
33470 GUJAN MESTRAS
RCS BORDEAUX 505 082 156

Par délibérations du 10 septembre 2023, l'Assemblée Générale de l'EARL JAUD FRERES a décidé de transférer le siège social 55 allée des Grands Champs à GUJAN MESTRAS (33470) à compter du 15 septembre

L'article 4 des statuts est modifié en ce sens.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux,

Pour avis et mention

Fait à BORDEAUX, le 10 septembre 2023

Monsieur Jimmy JAUD, co-gérant

L23EJ42637

RED Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 500 € sise 10 Allée de Bougainville 33260 LA TESTE DE BUCH 807473434 RCS de BORDEAUX, Par décision de l'associé unique du 21/09/2023, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/08/2022 au 17 Allée EMILE LANUSSE 33260 LA TESTE DE BUCH. Mention au RCS de BORDEAUX.

L23EJ42682



PHARMACIE DU CENTRE

Société d'exercice libéral par actions simplifiée capital de 300.000 Euros
Siège social : 1 avenue de Bordeaux,
220 Boulevard de la République,
33510 ANDERNOS-LES-BAINS
750 410 532 RCS BORDEAUX

Aux termes d'un procès-verbal du 27 février 2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Isabelle BOUSQUET de son mandat de Directeur général à effet du 10/04/2023.

POUR AVIS

Le Président

L23EJ42700



RÉDUCTION DU CAPITAL

Société Médoc Soleil Conseil Energie, Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1000 euros

Siège social : 17 rue de la toucarre
33340 LESPARRÉ MEDOC.

RCS de BORDEAUX 518 828 587.

Aux termes d'une délibération en date du 21/12/2022, l'assemblée générale Extraordinaire a décidé de réduire le capital social d'une somme de 100 euros pour le porter de 1000 euros à 900 euros consécutif au rachat des parts sociales.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 1000 euros

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 900 euros

Pour avis,

L23EJ42713

PUBLIER VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE SUR :
annoncelegale.echos-judiciaires.com

UNIFEA INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 28.463.502 €
porté à 25.566.466 €
Siège social : ZA de Laveau
33230 ST MEDARD DE GUIZIERES
907 830 087 RCS LIBOURNE

Aux termes d'une décision du président en date du 30/08/2023, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de 102 964 € par incorporation de réserves.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 28 463 502 €.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 28 566 466 €.
POUR AVIS
Le Président

L23EJ42741



FIDUCIAL
SOFIRAL
Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

BACNORD DISTRIBUTION Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 88 Boulevard Brandenburg, 33300 BORDEAUX 837 686 005 RCS BORDEAUX Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 30/06/2023, il en résulte que : - Monsieur Majdi BELHAYA demeurant 18 rue Charles Martin, 33300 BORDEAUX a été nommé à compter du 01/07/2023 en qualité de Directeur Général en remplacement de Madame Noura BEN JEMAA, démissionnaire à effet du 30/06/2023 minuit. - Madame Noura BEN JEMAA demeurant 41 rue Jean-Baptiste Charcot, 33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX, a été nommée à compter du 01/07/2023 en qualité de Président en remplacement de Monsieur Noureddine BEN JEMAA, démissionnaire à effet du 30/06/2023 minuit. Pour avis, Le Président

L23EJ42770



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

GIB GROUPE
Société par actions simplifiée
Au capital de 5.522.780 euros
Siège social : ZA du Bedat - 33650
SAINT-MEDARD D'EYRANS
825 143 712 RCS BORDEAUX

**AVIS DE
MODIFICATION**

Suivant AGE du 30/06/2023, la SAS I2C (ZA du Bedat, 33650 ST MEDARD D'EYRANS - 893 683 797 RCS Bordeaux) a été nommée Président de la Société en remplacement de M. Daniel DE CARVALHO (demeurant 10, impasse de l'Oiselier - 33650 Martillac) qui a été nommé Directeur Général ; le tout avec effet à compter du 30/06/2023. **POUR AVIS** Le Président

L23EJ42780

SCI PHAD & CIE Société civile immobilière au capital de 2.000 € sise 27 Rue Ernest Renan 33000 BORDEAUX 798542924 RCS de BORDEAUX, Par décision de l'AGE du 21/09/2023, il a été décidé à compter du 10/08/2023 de : - nommer Gérant Mme DUTRENT Astrid wilgenstraat 116 2023NS HAARLEM Pays -Bas en remplacement de M. DUTRENT Philippe démissionnaire. Mention au RCS de BORDEAUX

L23EJ42791



ARDOP INDUSTRIE

SASU au capital de 100 000 €
Siège social : 11 Avenue de Canteranne,
Cité de la Photonique
33600 PESSAC
RCS de BORDEAUX n°825 294 325

En date du 19/09/2023, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 6 Allée Annie Fratellini, 33140 VILLENAVE D'ORNON à compter du 19/09/2023.

Pour avis
le Président

L23EJ42835



148, rue Sainte-Catherine
33000 BORDEAUX
Tél 05 47 50 06 07

EDEL

Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 47, rue Jules Ferry
33210 LANGON
482 218 765 RCS BORDEAUX

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 2023 :

Il a été pris acte de la démission du Président de la Société

Madame Widelmine, Cécile RAOUL, demeurant 6, Poncet est 33410 OMET.

Il a été remplacé par

La société BCR GROUP, Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros dont le siège social est situé 12, rue de la Châtaigneraie 33310 LORMONT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 818 688 657 représentée par Monsieur Salim RAMLAWI, son Président.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX

Pour avis,

L23EJ42855



**PRESIDENT
DIRECTEUR GÉNÉRAL
OBJET SOCIAL**

Dénomination : **NHV.**

Forme : SAS.

Capital social : 10000 euros.

Siège social : 10 Allée DU CHAMP DE COURSE, 33320 EYSINES.

950 739 680 RCS de Bordeaux.

Aux termes du Procès verbal des décisions de l'associé unique en date du 18 septembre 2023, il a été décidé, à compter du 18 septembre 2023 :

- D'étendre l'objet social aux activités de : restauration rapide, et la vente de plats à emporter. En conséquence, l'article 2 « OBJET » des statuts est modifié.

- De nommer en qualité de Président PENTALPHA SC, sise 2 Rue Monserby, 31500 Toulouse, immatriculé au greffe de Toulouse sous le numéro 849790365, en remplacement de Monsieur Hoan Vu NGUYEN.

- De nommer en qualité de Directeur général : Monsieur Hoan Vu NGUYEN, demeurant Résidence le Kléber, 5 rue Kléber, 31500 Toulouse (nomination).

Mention sera portée au RCS de Bordeaux.

L23EJ42869

Aux termes d'une délibération en date du 9 avril 2023, les associés de la société dénommée HOLE IN ONE SAS, Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 €, ayant son siège social à NIORT (79000) 6 rue Favriou, 803 847 243 RCS NIORT, ont décidé du transfert du siège social qui était à NIORT (79000) 6 rue Favriou à BORDEAUX CEDEX (33049) Rue Robert Caumont, Immeuble P, Les Bureaux du Lac II, à compter du 1^{er} février 2023. L'article QUATRE «siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de NIORT. Présidente : Mme Patricia RIFFONNEAU épouse GATINET demeurant à SAINT PALAIS SUR MER (17420) 26 chemin des Pinsons. Nouveau greffe : BORDEAUX. Pour avis.

L23EJ42876

Aux termes d'une délibération en date du 9 avril 2023, les associés de la société dénommée HPG DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 7 622,45 €, ayant son siège social à NIORT (79000) 6 rue Favriou, 429 036 759 RCS NIORT, ont décidé du transfert du siège social qui était à NIORT (79000) 6 rue Favriou à BORDEAUX CEDEX (33049) Rue Robert Caumont, Immeuble P, Les Bureaux du Lac II, à compter du 1^{er} février 2023. L'article QUATRE « siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de NIORT. Président : M. Hubert GATINET demeurant à SAINT PALAIS SUR MER (17420) 26 chemin des Pinsons. Nouveau greffe : BORDEAUX. Pour avis.

L23EJ42877



FINANCIERE A.G.E.A.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 500,00 euros
Siège social : 91-91bis, rue Emile Fourcand - 33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 824 678 981

**AVIS
D'AUGMENTATION DE
CAPITAL**

Aux termes d'une délibération en date du 21/09/2023, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de de 49 500,00 euros par voie de capitalisation de réserves, et modifié en conséquences les statuts rendant obligatoires les mentions suivantes :

o Ancien capital : CINQ CENTS EUROS (500,00 €) ;

o Nouveau capital : CINQUANTE MILLE EUROS (50 000,00 €)

Pour avis, la Gérance

L23EJ42887



**BOUSQUET CAFES
MOGY**

SARL au capital de 7.622,45 €
Siège social : 9, centre commercial
La Boetie
33320 Le Taillan-Médoc
413 622 671 RCS Bordeaux

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 07/07/2023, les associés ont décidé de réduire le capital social de 381,13 € par voie de rachat et d'annulation de 25

parts sociales, de donner pouvoir au gérant de constater la réalisation définitive de la réduction de capital et d'augmenter le capital de 358,68 € par incorporation de réserves et élévation du montant nominal des parts sociales.

Le gérant par délibération en date du 13/09/2023 a constaté que la réduction et l'augmentation de capital se trouvaient définitivement réalisées à cette même date.

En conséquence, l'article 9 des Statuts a été modifié comme suit :

Ancien capital social : 7.622.45 €

Nouveau capital social : 7 600,00 €

Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis

L23EJ42889



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

QUADRA TERRA DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 12 rue de la Fontaine Saint-Jean, 33260 LA TESTE-DE-BUCH
918 005 539 RCS BORDEAUX

L'AGE du 6/09/2023 a décidé de remplacer à compter du 6/09/2023 la dénomination sociale QUADRA TERRA DEVELOPPEMENT par APHAIÀ et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. **POUR AVIS** La Présidente

L23EJ42913

**AVIS DE NON-
DISSOLUTION**

TOP LEGUMES, Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros, Siège social : 2 Le Moulin Rompu, 33820 BRAUD-ET-SAINT-LOUIS, 442 380 861 RCS LIBOURNE. Aux termes d'une décision en date du 18 septembre 2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. **POUR AVIS**, Le Président

L23EJ42925



KDGS INVESTISSEMENT SASU au capital de 1 000 euros 66 AV DE LA LIBERATION, APT 7 - 33700 MERIGNAC 904 577 483 R.C.S. BORDEAUX L'AGE du 7/09/23 a décidé de transférer le siège social de la 66 Avenue de la Libération, APT 7 - 33700 MERIGNAC au 73 rue Jean Musset - 33910 SAINT CIERS D'ABZAC. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt sera effectué au RCS de LIBOURNE. Pour avis

L23EJ42938



SERVICE PUBLICITÉ

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

MODIFICATION SIEGE, DENOMINATION, OBJET SOCIAL

L'Assemblée Générale de la société LA MERIC, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé 20 avenue Georges Hébert 33650 LA BREDE, immatriculée 913 819 074 RCS BORDEAUX, a décidé en date du 26 JUILLET 2023 de transférer le siège social au 13B Le Son 33650 SAUCATS, de changer la dénomination en TERRA EXPLORA, de modifier l'objet social qui devient « Exploitation de parcs à thèmes, loisirs, snacking sur place ou à emporter, vente de boisson et commercialisation de supports de communications » et de modifier en conséquence les articles 2, 3 et 4 des statuts.

L23EJ42940

«SCI HOYAL»

Société civile immobilière
Au capital de 187.550,00€
Siège social CEZAC - 89 Le Bourg
R.C.S. : 405 330 929 (LIBOURNE)

AVIS DE MODIFICATIONS

Suite à la cession de la totalité des parts sociales de Monsieur Christian HOYAL au profit de Monsieur Jean Paul HOYAL détenant dans la SCI HOYAL suivant acte reçu par Maître INGUERE, notaire à BORDEAUX le 21 septembre 2023 et de la démission de Monsieur Christian HOYAL de ses fonctions de cogérant.

Suite à la donation-partage par Monsieur Jean Paul HOYAL de la totalité des parts détenues par lui en nue-propriété au profit de ses deux enfants suivant acte reçu par ledit Maître INGUERE, notaire à BORDEAUX, le 21 septembre 2023, sa démission en qualité de cogérant de ladite société et nomination en qualité de cogérante de Mesdames Pascale BEZE née HOYAL et Madame Fabienne MERCIER née HOYAL, ses deux filles.

Et aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire de ladite société en date à BORDEAUX du 21 septembre 2023 dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes de ledit Maître INGUERE le 21 septembre 2023. Aux termes de laquelle assemblée il a été décidé :

- d'élargir l'objet social de la société,
- de procéder au transfert du siège social de CEZAC 89 Le Bourg à CUBZAC-LES-PONTS, 10 rue du 19 mai 1962
- de prendre acte de la démission de Monsieur Jean Paul HOYAL en sa qualité de cogérant et de la nomination de Mesdames Pascale BEZE et Fabienne MERCIER en qualité de nouvelle cogérante avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

- par suite de la vente de l'immeuble social 253 rue Nationale à ST ANDRE DE CUBZAC,

- de procéder à la réduction du capital initialement fixé à 187.550,00€ pour le ramener à la somme de 50.318€

- de procéder à la modification des articles 19 et 20 des statuts de la société confèrent en cas de démembrement de parts entre usufruitier et nue-propriétaire le droit de vote à l'usufruitier ainsi que le versement des dividendes auxdits usufruitiers.

POUR AVIS

Le notaire

L23EJ42944



FRENCH FOOD Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 40 avenue des Frères Lumières, 33700 MERIGNAC 883 728 982
RCS BORDEAUX Aux termes d'une décision en date du 10/03/2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS. Le Président
L23EJ42968

EMF INVEST
Société civile immobilière au capital de 100 euros
Siège social : 16 Rue de Piget 33290 LUDON MEDOC
952 916 245 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 25 septembre 2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du « 16 Rue de Piget, 33290 LUDON MEDOC » au « 12 Rue Maryse Hilsz, 33160 SAINT MEDARD EN JALLES » à compter du 25 septembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis
La Gérance

L23EJ43040

SOCIETE AQUITAINE DE DEVELOPEMENT ENERGETIQUE ET SANITAIRE
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 16 Rue de Piget 33290 LUDON MEDOC
879 938 009 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 25 septembre 2023, la gérance de la société à responsabilité limitée SOCIETE AQUITAINE DE DEVELOPEMENT ENERGETIQUE ET SANITAIRE a décidé de transférer le siège social du « 16 Rue de Piget, 33290 LUDON MEDOC » au « 12 Rue Maryse Hilsz, 33160 SAINT MEDARD EN JALLES » à compter du 25 septembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

L23EJ43050



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupect.com

SCI DU 73 RUE DE MARSEILLE
Société civile immobilière
Au capital de 1 050 euros
Siège social : 57 RUE TURENNE 33000 BORDEAUX
RCS Bordeaux 794 948 125

L'AGE du 23/07/2021 a décidé de réduire le capital social de 1050 euros à 699 euros par voie de rachat suivi d'annulation de 351 parts sociales et a pris acte de la démission de Mme Marianna SAN JOSE de son mandat de cogérante à compter du 23/07/2021. Suivant PV du 9/09/2021, la gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée à cette même date du 23/07/2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de BORDEAUX.
Pour avis
La Gérance

L23EJ43064



BAUDRON

Groupement foncier agricole
au capital de 1 000 €
Siège social : La Touze
33910 ST DENIS DE PILE
9190 933 RCS LIBOURNE

Le 15/09/2023, l'AGE a décidé, à compter de ce jour :

- de nommer M. Pierre CHOLLET, demeurant 29 Rte de la Pinière 33910 ST DENIS DE PILE en qualité de gérant, pour une durée illimitée, en remplacement de M. Emmanuel COUDROY, démissionnaire ;

- de remplacer la dénomination sociale BAUDRON par **GFA CHOLLET**, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du TC de LIBOURNE.

Pour avis
La Gérance

L23EJ43076



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupect.com

SNC DU 6 PLACE GAMBETTA
Société en nom collectif
au capital de 1.000 euros
Siège social : 6, place Gambetta
33000 BORDEAUX
817 468 226 RCS Bordeaux

L'AGE du 23/07/2021 a décidé de réduire le capital social de 1.000 euros à 500 euros par voie de rachat de 50 parts sociales et a pris acte de la démission de Mme Marianna SAN JOSE de son mandat de cogérante à compter du 23/07/2021. Suivant PV du 9/09/2021, la gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée à cette même date du 23/07/2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de BORDEAUX. Pour avis La Gérance

L23EJ43095



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupect.com

MLDD
SCI en cours de transformation en SARL
Au capital de 2 000 €
Siège social : 5 lotissement Vallon de Saint Paul 33370 POMPIGNAC
438 548 273 RCS BORDEAUX

Par AGEX du 20/09/2023, les associés ont décidé la transformation de la Société en SARL à compter du même jour,

sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui réintègreront désormais la Société. Sa durée reste inchangée. Le siège social est transféré, à compter du 20/09/2023, au 61 avenue d'Agde 34290 MONTBLANC. Le capital social aura comme date de clôture le 30/09. Le capital reste fixé à la somme de 2 000 €, divisé en 200 parts sociales de 10 € chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Dénomination : Ancienne mention : MLDD Nouvelle mention : DKD AND CO
Objet : Ancienne mention : La gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

Nouvelle mention : La location de gîtes et de chambres d'hôtes, l'organisation d'événements, de séminaires, La construction, la rénovation, la réhabilitation, l'aménagement et la viabilisation de tous corps d'état, de tout bien immobilier ; L'administration et l'exploitation par bail, location nue ou meublée, de courte ou de longue durée, d'un ou plusieurs immeubles dont elle est propriétaire ou pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

Gérant : David DUBOURG 61 avenue d'Agde 34290 MONTBLANC. Modification sera faite au GTC de BORDEAUX et de BEZIERS.

L23EJ43115



NOTALIFE
57 Avenue Jean Béranger
(81800) COUFOULEUX
Téléphone : 05.63.60.35.12

Mme Elisabeth TROCELLIER demeurant à SOULAC-SUR-MER (33780) 53 rue Victor Hugo a démissionné, aux termes d'un acte reçu par Me Philippe LABASSA, Notaire Associé de la SELARL «NOTALIFE», titulaire d'un Office Notarial à COUFOULEUX (81), 57 Av. Jean Béranger, en date du 11/08/2023, de sa fonction de co-gérante de la société «LAUREM», société civile immobilière au capital de 120.000,00 Eur, ayant son siège SOULAC-SUR-MER (33780) 53 rue Victor Hugo, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 881 201 297. En vertu de l'acte ci-dessus désigné, Mme Laura VITRAC demeurant à BORDEAUX (33200) 6 rue Charpentier, est nommée cogérante de ladite société. Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés BORDEAUX. Pour avis. Le notaire.

L23EJ43158

AUBRELIA

SARL au capital de 1.330.000 €
47 avenue Lakanal 33110 LE BOUSCAT
908 520 695 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une AGM du 30/06/23, il a été décidé de transférer le siège social au 69 avenue du Maréchal Juin 64200 Biarritz, à compter du 30/06/23. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Modification au RCS de Bordeaux. Nouvelle immatriculation au RCS de Bayonne.

Pour avis,

L23EJ43213

NOTRE SERVICE ANNONCE LÉGALE
VOUS RÉPOND AU :

05 56 52 32 13

SASU AQUITAINE LBTP

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1000 euros
6 rue de VERDUN
33640 CASTRES - GIRONDE
Siret 844 888 834 RCS Bordeaux

AVIS DE CESSION D'ACTIONS ET CHANGEMENT DE DIRIGEANT

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique en date du 11 juillet 2023, l'associé unique de la société AQUITAINE LBTP, au capital de 1000 euros divisé en 10 (dix) actions de 100 (cent) chacune, a décidé ce qui suit :

1. La cession d'actions de Monsieur Pierre LANGENUS au profit de la société SARL MINJOULET-LAFITTE immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n°471 202 705. La cession a été agréée par l'actionnaire unique. Nouvelle répartition des actions : SARL MINJOULET-LAFITTE détient dix (dix) actions. Soit un total de 10 (dix) actions.

2. La nomination de Monsieur Florent MINJOULET-LAFITTE, demeurant 18 avenue de l'Île de France à Pessac, en qualité de nouveau président de la société AQUITAINE LBTP, à compter du 11 juillet 2023, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Pierre LANGENUS démissionnaire.

3. Les articles N°8 et N°33 des statuts ainsi que sa page de garde ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis,

L23EJ43220

H2O TECHNIQUES ET PISCINES

SARL au capital de 2 500 euros
Siège social : 1 quai de l'Isle,
33230 GUITRES
902 392 059 RCS LIBOURNE

Par décision du 01/09/2023, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de Commerce de produits de quincaillerie, de marchandises, accessoires et produits de piscine et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de transférer le siège social du 1 quai de l'Isle, 33230 GUITRES au 5 rue des Platanes 33230 COUSTRAS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

L23EJ43247

Aux termes des décisions en date du 13/07/2023, les associés de **LA PELLE INVEST, SAS** ; Capital : 500 euros, Siège social : Centre Commercial Cap Océan, Lotissement JB Ingres Lot 2, 9000 Cours de Verdun, 33260 La Teste-de-Buch, RCS BORDEAUX 824 062 616, ont décidé de nommer Madame Jing ZHOU, demeurant 5 rue Louis Mie, 33000 BORDEAUX, en qualité de Président de la société, à compter de ce jour, en remplacement

de Monsieur Romain MAURAT, décédé. Mention sera faite au RCS de BORDEAUX, Pour avis,

L23EJ43283

Siège social
101, Cours Victor Hugo
33074 Bordeaux Cedex
N° INSEE : 820-33-063-000-51
N° SIREN : 775-584-519

EXTRAIT DU PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

160^{ème} séance

3^{ème} décision - Demande de prorogation de la DUP du 7 décembre 2018 modifiée par l'arrêté du 18 décembre 2018

L'étude pré-opérationnelle menée sur le secteur Marne Yser et ses propositions d'interventions ont fait l'objet d'une validation générale et de différents arbitrages lors du Comité de suivi de la concession d'aménagement du 11 juillet 2017.

Le 27 juillet 2018, le Directeur Général d'inCité a demandé l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement sur 10 immeubles dans les secteurs «St Michel - Marne Yser» et «St Michel - St Eloi»

Suite à la tenue de l'enquête publique, Monsieur le Préfet a déclaré d'utilité publique, pour une durée de cinq ans et par arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2018 modifié par l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2018, la réalisation des travaux de restauration de 10 immeubles dans les secteurs «St Michel - Marne Yser» et «St Michel - St Eloi».

Le conseil municipal de Bordeaux, par délibération du 25 mars 2019, a approuvé les programmes détaillés des travaux et a fixé leur délai de réalisation à 36 mois.

Le 29 avril 2019, le Directeur Général d'inCité a demandé l'organisation d'une enquête parcellaire en vue d'une part, de notifier à chacun des copropriétaires le programme de travaux qui lui incombe de réaliser dans un délai de 36 mois et permettre de faire connaître leur décision quant à sa mise en œuvre, d'autre part de solliciter la prise d'arrêtés de cessibilité sur les immeubles ou parties d'immeubles nécessaires à la réalisation de projets publics, ainsi que sur les immeubles pour lesquels les travaux de restauration ne seraient pas réalisés.

Madame la Prêfète a, par arrêté du 7 mai 2019, désigné une commission d'enquête parcellaire et fait procéder au déroulement de l'enquête du 6 au 25 juin 2019.

Les programmes de travaux obligatoires ont été notifiés aux propriétaires et copropriétaires concernés en mai 2019.

La commission d'enquête parcellaire a rendu ses conclusions favorables le 20 juillet 2019, estimant que l'enquête s'est correctement déroulée dans le respect des règles de formes et de fond.

La SEM inCité a depuis réalisé le suivi de ces immeubles afin de s'assurer de la pleine réalisation des travaux notifiés et a acquis, à l'amiable ou par voie d'expropriation, les lots concernés par une démolition et/ou restructuration des 2 copropriétés situés 52,54,56 rue Lafontaine et 68, rue Kléber afin d'améliorer durablement les conditions d'habitabilité et de salubrité générale, ainsi que différents lots et un immeuble pour lesquels les propriétaires sont défaillants ou ont exercé leur droit de délaissement.

Cependant, la réalisation des travaux sur l'ensemble des immeubles concernés ne sera pas achevée le 19 décembre 2023, date à laquelle l'arrêté de DUP deviendra caduc.

Le principe d'une prorogation a été validé lors du comité de suivi de la concession 2014-2022 du 17 mars 2022 et réaffirmé lors du Comité de suivi de la nouvelle concession 2022-2025 du 26 juin 2023.

Cette prorogation est possible sans nouvelle enquête dans la mesure où le projet de restructuration n'a pas été modifié de manière substantielle en ce qui

concerne sa nature, le coût de l'opération et ses modalités de financement.

Ainsi, le prochain conseil métropolitain qui se tiendra le 29 septembre 2023 validera le principe de cette prorogation et autorisera inCité à réaliser les demandes afférentes à la poursuite de la procédure auprès de la Préfecture et à poursuivre l'ensemble des procédures afférentes à la mise en œuvre de la DUP (demande d'arrêt de cessibilité, etc.).

La prorogation, pour une durée de 5 ans, de l'arrêté de DUP ne peut intervenir qu'à la suite d'une demande de l'assemblée délibérante de l'expropriant.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'adopter la délibération suivante :

• DECIDE de solliciter la prorogation pour une durée de 5 ans de la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de 10 immeubles situés sur les secteurs «St Michel - Marne Yser» et «St Michel - St Eloi» issue de l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2018 modifiant celui du 07 décembre 2018, dès que le conseil métropolitain l'aura validé.

• AUTORISE le Directeur Général à signer toutes pièces permettant l'exécution de la présente délibération,

• AUTORISE la Société anonyme d'Economie Mixte inCité Bordeaux Métropole Territoires à saisir Monsieur le Préfet de la Gironde de cette demande de prorogation de l'arrêté de DUP.

Décision votée à l'unanimité

Pour servir et valoir ce que de droit.

Bordeaux, le 25/09/2023

L23EJ43305

EXTRAIT DU PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

160^{ème} séance

2^{ème} décision - Autorisation du Conseil d'Administration au Directeur Général à la délégation du Droit de Prémption Urbain sur la concession d'aménagement de Bordeaux

Le 20 septembre 2022, le Conseil d'Administration a validé la délégation du Droit de Prémption Urbain sur la Concession d'aménagement de Bordeaux au Directeur Général.

Cette délibération du Conseil d'Administration mentionne un arrêté de Bordeaux Métropole en date du 2 septembre 2022 au lieu d'une délibération de Bordeaux Métropole.

Afin d'éviter tout vice de procédure, il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer à nouveau sur ce sujet et de se prononcer sur la décision suivante :

Dans le cadre du traité de concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de Bordeaux en date du 2 juin 2022, inCité exerce le droit de préemption urbain renforcé qui lui est délégué par délibération du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 7 juillet 2022 entrée en vigueur le 7 septembre 2022.

Afin de faciliter l'exercice du droit de préemption, il est demandé au CA de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain renforcé au Directeur Général.

Il est également proposé d'abroger la deuxième décision du Conseil d'Administration en date du 20 septembre 2022 portant sur : «l'autorisation du Conseil d'Administration au Directeur Général à la délégation du droit de préemption Urbain sur la concession d'aménagement de

Bordeaux» compte tenu de l'erreur matérielle dont elle est emprunte.

Décision votée à l'unanimité

Pour servir et valoir ce que de droit.

Bordeaux, le 25/09/2023

L23EJ43307

Par AGO du 29.06.2023, l'associée unique de la société **RAYMOND VINS FINS INTERNATIONAL** - SAS - capital 1.000.000€ - Siège : SAINT LAURENT DU BOIS (33540) Lagarde - RCS BORDEAUX 383 733 417 a décidé de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant, la Société CABINET VILLIER.E

L23EJ43319

SCCV VILLENAVE D'ORNON GARDEN VO

SCCV au capital de 1 600 €
Siège social : 11-13 rue de Gironde,
c/o Apprim 33300 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX n°839 398 856

En date du 26/09/2023, le gérant a décidé le transfert du siège social au 51 quai Lawton, 33000 BORDEAUX à compter du 26/09/2023.

Pour avis
La Gérance

L23EJ43338

SCI GUIDI MORENO

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 18 AV DE LA LIBERATION
33310 LORMONT
RCS de BORDEAUX n°504 670 639

L'AGE du 31/08/2023 a décidé à compter du 31/08/2023 de rendre effective la démission de Mme MORENO ADELINA aux fonctions de co-gérant.

Modification au RCS de BORDEAUX
Pour avis
LA GERANCE

L23EJ43360

Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupect.com

SARL EFBEBAT

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 rue Emile Lalanne,
Résidence Villa Plein Sud, Apt 9,
33140 VILLENAVE D'ORNON
520 086 315 RCS BORDEAUX

Par une décision en date du 18/09/23, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 3 rue Emile Lalanne, Résidence Villa Plein Sud, Apt 9, 33140 VILLENAVE D'ORNON au 108 rue Pierre Curie, 33140 VILLENAVE D'ORNON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L23EJ43531

BESOIN D'AIDE POUR
VOTRE ANNONCE LÉGALE ?
CONTACTEZ-NOUS AU 05 56 52 32 13



MAZIERES CONSULTING
SASU au capital de 100 euros,
RCS de BORDEAUX
sous le numéro 890 249 212
Siège social :
31 RUE CONSTANTIN 33000 BORDEAUX

Par décision du 04/09/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 04/09/2023. Il a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. Edouard MAZIERES, demeurant 31 rue Constant, 33000 BORDEAUX et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.
L23EJ42100



DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : **2 C.R.A.**

Forme : SASU société en liquidation.

Capital social : 100 euros.

Siège social : 11 Route D'HOURLIN, 33340

LESPARRE-MEDOC.

884956780 RCS de Bordeaux.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 août 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 août 2023. Monsieur BENJAMIN DUBERNET, demeurant 11 ROUTE D'HOURLIN 33340 Lesparre Medoc a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

L23EJ42422



IND

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 4 Clos des Tuileries
33720 PODENSAC
RCS de BORDEAUX n°843 208 653

L'assemblée générale extraordinaire du 01/08/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/08/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. FERRE Julien, demeurant 4 Clos des Tuileries, 33720 PODENSAC et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis
Le liquidateur

L23EJ42432

SOGECA BORDEAUX
68 avenue Jean Jaurès
33150 CENON
05.57.77.90.00

BIG MOMENTS

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social :
17 rue de la Bernède
33480 CASTELNAU DE MEDOC
909 135 782 RCS BORDEAUX

Dissolution anticipée

Aux termes d'une délibération en date du 19/09/23, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 19/09/23 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Pascal RIGO, demeurant 4065 25TH STREET 94774 SAN FRANCISCO (ETATS UNIS), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 17 rue de la Bernède, 33480 CASTELNAU DE MEDOC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

L23EJ42647

SOGECA BORDEAUX
68 avenue Jean Jaurès
33150 CENON
05.57.77.90.00

PFBX

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 10 000 euros
Siège social : 23 Boulevard George V, 33000 BORDEAUX
Siège de liquidation : 23 Boulevard George V, 33000 BORDEAUX
897 596 615 RCS BORDEAUX

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 22/09/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 22/09/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Laurent POSTULKA, demeurant 89 avenue Thiers 33100 BORDEAUX, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 23 Boulevard George V, 33000 BORDEAUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

L23EJ43035

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS

SERVICE
ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com

**SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE
MOYAERT BARALE ET ASSOCIÉS**
Société d'Avocats
27 Cours Edouard de Fayolle
33000 BORDEAUX
Tel. 05 56 01 99 77

SNC LES HAUTS DE BADET

Société en nom collectif en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 4, Avenue du Jeu de Paume
33200 BORDEAUX
Siège de liquidation : 4, Avenue du Jeu de Paume
33200 BORDEAUX
840 985 329 RCS BORDEAUX

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1^{er} septembre a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Bruno MEILHAN-BORDES, demeurant 4 Bis, Avenue du Jeu de Paume, 33200 BORDEAUX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 4, Avenue du Jeu de Paume 33200 BORDEAUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

L23EJ43172



FRAPHI

Société civile immobilière en liquidation au capital de 200 euros
Siège social : 157, avenue de la Libération
33380 BIGANOS
Siège de liquidation : 58, rue Gambetta
33380 BIGANOS
518 734 884 RCS BORDEAUX

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 11/09/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 11/09/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Christophe DUPY, demeurant 58, rue Gambetta - 33380 BIGANOS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 58, rue Gambetta - 33380 BIGANOS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

L23EJ43183



TAX TEAM ET CONSEILS
Société d'Avocats
61 rue du Pr.Lannelongue
BP 10062
33028 Bordeaux Cedex

IMMOBILIERE VAILLANT IV

Société à responsabilité limitée au capital de 96.000 €
Siège social : 23 Cours Edouard Vaillant
33300 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX 510 362 809

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 29 juin 2023 :

Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 29 juin 2023 et sa mise en liquidation.

Le Gérant et associé, Monsieur Yves BLANCHARD, demeurant 37 rue Bourbon - 33300 BORDEAUX, exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 23 Cours Edouard Vaillant - 33300 BORDEAUX, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX.

Mention sera faite au RCS : BORDEAUX.

Pour Avis

Le Gérant

L23EJ43224



TAX TEAM ET CONSEILS
Société d'Avocats
61 rue du Pr.Lannelongue
BP 10062
33028 Bordeaux Cedex

IMMOBILIERE VAILLANT V

Société par actions simplifiée au capital de 83.000 euros
Siège social : 23 Cours Edouard Vaillant
- 33300 BORDEAUX
R.C.S. BORDEAUX 520 016 387

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 27 juin 2023 :

Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 27 juin 2023 et sa mise en liquidation.

Le Président et associé, Monsieur Yves BLANCHARD, demeurant 37 rue Bourbon - 33300 BORDEAUX, exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 23 Cours Edouard Vaillant - 33300 BORDEAUX, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX.

Mention sera faite au RCS : BORDEAUX.

Pour Avis

Le Président

L23EJ43226



SCCV BRIGNOLES - 525 Avenue Mistral
SCCV au capital de 1 000 € siège social :
11-13 rue de Gironde 33300 BORDEAUX
898 604 624 RCS BORDEAUX

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'AGE du 28.04.2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30.04.2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de Liquidateur la Société AQPRIM, siège social actuel : 51 Quai Lawton 33000 BORDEAUX et a fixé le siège de la liquidation 11-13 rue de Gironde 33300 BORDEAUX.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Pour avis

L23EJ43447



AMONYME

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 12, allée de la Salamandre
33520 BRUGES
RCS BORDEAUX 851 379 958

AVIS DE DISSOLUTION

Par décisions en date du 27/09/2023, l'Associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce.

Il a décidé de nommer aux fonctions de liquidateur Monsieur Christophe LISSANDRE, né le 15 mai 1973 à PÉRI-GUEUX, de nationalité Française, demeurant 12, allée de la Salamandre à BRUGES (33520), en vue de réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, sis 12, allée de la Salamandre - 33520 BRUGES.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Pour avis, le Liquidateur

L23EJ43524

CLÔTURES



**Cabinet DR Expertise
et Conseils**
154 Avenue de Saint Médard
33320 EYSINES
05.56.12.03.42

HFGC

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 35 RUE DE L'ENTENTE
33600 PESSAC
RCS de BORDEAUX n°908 088 628

L'assemblée générale ordinaire du 24/07/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. CHASSAGNE Guillaume de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 24/07/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis
le liquidateur

L23EJ24566

RS IMMO TEP

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation : PREIGNAC
33210 17 B PL FAUBOURGUET
Liquidateur : Mme Sonia SYLLAC
907 829 410 RCS BORDEAUX

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 15/09/2023 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Sonia SYLLAC, demeurant 17 B PL Faubourguet 33210 PREIGNAC, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le liquidateur

L23EJ42593



Société d'Expertise Comptable
Andernos - Cenon - Langon - Mérignac -
Portets.
www.a3caudit.com

RG
SARL au capital de 8 000 €
Siège social et de liquidation : 9, Quai de
Bacalan
33300 BORDEAUX
419 764 766 RCS BORDEAUX

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Catherine GAITAN, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

L23EJ42666



**FIDUCIAL
SOFIRAL**
Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

SARL SERGENT Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 10 000 euros Siège social : 261 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 33200 BORDEAUX Siège de liquidation : 30 rue Lucie Aubrac, 33320 EYSINES 531 917 904 RCS BORDEAUX L'Assemblée Générale réunie le 18/09/2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Sébastien SERGENT, demeurant 30 rue Lucie Aubrac, 33320 EYSINES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis, Le Liquidateur

L23EJ42772

ABONNEZ VOUS



AVOCATS

SERVOTEX

SAS en liquidation au capital de 15 000 €
Siège social : 3 rue Euclide
33700 Mérignac
Siège de liquidation : 7 chemin de la
Gravière 33185 Le Haillan
508 492 774 RCS Bordeaux

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 21/09/2023 l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Isabelle FOUCART, demeurant 7 chemin de la Gravière 33185 LE HAILLAN de son mandat de liquidatrice, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux, en annexe au RCS sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur

L23EJ42873



PHARMACIE GAFSI

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de pharmaciens d'officine en liquidation au capital de 2 500 euros
Siège social : 13 rue Fernand Barthélémy
33200 BORDEAUX
Siège de liquidation : 13 rue Fernand
Barthélémy 33200 BORDEAUX
811 178 771 RCS BORDEAUX

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO réunie le 31/08/2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Mounir GAFSI, demeurant 13 rue Fernand Barthélémy 33200 BORDEAUX, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur

L23EJ43100



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

Aux termes d'une décision en date du 31 DECEMBRE 2022, l'actionnaire unique de la société BIEN ETRE MINCEUR, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 3000 Euros, dont le siège social est 3 Lieu-Dit Lartigalot 33720 CERONS, immatriculée 891 685 836 RCS BORDEAUX a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie-Laure DUSSOURD de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

L23EJ43195

FONDS DE COMMERCE



**FIDUCIAL
SOFIRAL**
Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

Suivant acte sous seing privé en date à BORDEAUX du 04/09/2023, enregistré au SIE de BORDEAUX le 07/09/2023, dossier 2023 00031570 référence 3304P61 2023 A 07493 La société **CŒUR D'ARTICHAUT**, Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros, dont le siège social est situé 8 bis rue Edmond Costedoat, 33000 BORDEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 800 291 619, représentée par Madame Julie DULOUBE et Monsieur Didier DULOUBE, associés et cogérants. A CEDE A La société **LA DAUSSE**, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 8 bis rue Edmond Costedoat, 33000 BORDEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 953 882 115, représentée par Monsieur Laurent DUMESNY, en sa qualité de Président dûment habilité. **Un fonds de commerce de fruits et légumes, crèmerie et épicerie fine, exploité 8 bis rue Edmond Costedoat, 33000 BORDEAUX**, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, Moyennant le prix de 220 000 €, La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 30 août 2023. Les oppositions, effectuées par acte extra-judiciaire ou lettre recommandée, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à FIDUCIAL SOFIRAL, rue du Cardinal Richaud, CS 90017, 33049 BORDEAUX CEDEX, ou domicile est élu à cet effet. Pour avis

L23EJ42575

VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Sophie DAYDE-CROCHET, Notaire associée à Portet-sur-Garonne, le 14 septembre 2023, enregistré auprès du Service Départemental de l'Enregistrement de Toulouse le 20 septembre 2023, Dossier 2023 00028159, référence 3104P61 2023 N 03103,

Monsieur Bertrand LACAPE, né le 6 mai 1959 à Villeneuve-sur-Lot (47300), de nationalité française, demeurant 8, rue Mozart à Cenon (33150),

A cédé à la société **DELPECH BORDEAUX**, société d'exercice libéral par actions simplifiée de pharmaciens d'officine au capital de 12.500 euros dont le siège social est sis 34, cours Georges Clémenceau à Bordeaux (33000) (RCS Bordeaux 978 387 652),

Le fonds de commerce de pharmacie d'officine qu'il possède et exploite, sous la dénomination commerciale « **Pharmacie de Bachoué** », au 34, cours Georges Clémenceau à Bordeaux (33000), et pour lequel il est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 402 402 531, et identifié au répertoire SIRENE sous l'identifiant SIRET 402 402 531 00014, moyennant le prix principal de 1.200.000 euros hors marchandises s'appliquant aux éléments incorporels pour 1.187.800 euros et aux éléments corporels pour 12.200 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 16/09/2023.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours suivants la dernière en date des publications légales chez le séquestre, savoir Maître DUFFAU MOREAU, Avocat au Barreau de Bordeaux, sis 1^{er}, rue Duffour Dubergier à Bordeaux (33000).

Pour insertion.

L23EJ43390





CHANGEMENT PARTIEL DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Pascale DUBOST, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «DUBOST NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à LANGON (Gironde), 53, Cours Sadi Carnot, CRPCEN 33136, le 20 septembre 2023, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

ENTRE :

Monsieur Alain Jacques **BOTCAZOU**, retraité, et Madame Mireille Chantal **DUMOLLARD**, retraitée, demeurant ensemble à PUJOLS-SUR-CIRON (33210) 48 rue de la Vierge.

Monsieur est né à MONTMORENCY (95160) le 18 septembre 1946,

Madame est née à DEUIL-LA-BARRE (95170) le 22 décembre 1947.

Mariés à la mairie de DEUIL-LA-BARRE (95170) le 23 juillet 1966 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L23EJ42458

AVIS D'AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Marjorie JORDANA-GOUMARD, Notaire de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «LE TREFLE», titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à LIBOURNE (33500), 119 avenue du Général de Gaulle. CRPCEN 33107, le 4 septembre 2023, a été conclu l'aménagement du régime matrimonial par adjonction d'une clause de préciput en faveur du conjoint survivant. Par les époux Monsieur Alexandre Marc Marie-Louise **THIENPONT**, et Madame Brigitte Marguerite Marie Joséphe **VERLEY**, demeurant ensemble à POMEROL (33500) Vieux Château Certan. Monsieur est né à LIBOURNE (33500) le 6 juin 1955, Madame est née à TALENCE (33400) le 23 mars 1955.

Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de VILLE-NAVE-D'ORNON (33140) le 11 mai 1979.

Les oppositions éventuelles des créanciers seront reçues dans les trois mois de la présente parution, en l'office notarial sus-désigné où domicile a été élu à cet effet.

L23EJ42850

ABONNEZ VOUS



Etude de
Maître Arnaud BRUN,
Notaire à LE TEICH
(Gironde)
43, Avenue de la Côte
d'Argent.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Arnaud BRUN, Notaire titulaire d'un Office Notarial à LE TEICH (33470), 43, Avenue de la Côte d'Argent, CRPCEN 33188, le 25 août 2023, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial.

Par Monsieur Gil **BERTIN**, agent France Télécom, et Madame Valérie Yvette Germaine **GILET**, chargée de dépôt, demeurant ensemble à GUJAN-MESTRAS (33470) 47 allée de Cazaux, nés Monsieur à BORDEAUX (33000) le 27 août 1960 et Madame à ARGENTEUIL (95100) le 2 juillet 1964, mariés à la mairie de LEOGNAN (33850) le 29 juin 1996 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Modification opérée : apport en nue-propriété d'un bien immobilier situé à LEGE-CAP-FERRET (33950) 5 avenue de la conche par Monsieur à la communauté.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial de Maître Arnaud BRUN ci-dessus visé où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L23EJ42941

AUTRES ANNONCES



AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 2 octobre 1999, **Madame Nicole Henriette SAVOYANT**, née à LE PERREUX SUR MARNE, le 08 mai 1927, demeurant à ANDERNOS LES BAINS (33510), 1 boulevard Pierre Dignaux, veuve de Monsieur Jean Paul Louis **GOURDON**, décédée à ARES, le 11 mars 2023, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Laure **BOSSET ANDRIEU**, suivant procès-verbal en date du 6 septembre 2023, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de BORDEAUX, le 15 septembre 2023.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me BURGAUD Pascale, Notaire à ANDERNOS LES BAINS (33510), 91 Bid de la République, notaire chargé du règlement de la succession.»

L23EJ42670

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 20 septembre 2023,

Monsieur Christian COUMES, en son vivant retraité, veuf de Madame Régine FAUREYTIER, demeurant à AMBARES-ET-LAGRAVE (33440) 35 rue Vivaldi.

Né à BASSENS (33530), le 26 avril 1954.

Décédé à AMBARES-ET-LAGRAVE (33440) (FRANCE), le 1^{er} juillet 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Romain **ILLHE**, Notaire associé membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Nicolas PEYRE, Marie-Céline CROQUET et Romain **ILLHE**, Agnès **NUGÈRE**», dont le siège est à AMBARES-ET-LAGRAVE (Gironde), 96, rue Edmond-Faulat, titulaire de deux offices notariaux, à AMBARES-ET-LAGRAVE (Gironde), 96,

rue Edmond-Faulat et à BORDEAUX, 1 Place Nansouty, le 20 septembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romain **ILLHE**, notaire à AMBARES ET LAGRAVE 96 rue Edmond Faulat, référence CRPCEN : 33039, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23EJ42773



SOCIETE TITULAIRE D'UN OFFICE
NOTARIAL A BORDEAUX
23 AVENUE DU JEU DE PAUME

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil,

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21 novembre 2017 et du 29 septembre 2020, **Monsieur François-Xavier Gabriel FRANC**, né à SULZBACH (ALLEMAGNE) le 29 janvier 1931, décédé à CARBON-BLANC (33560) le 15 juin 2023, a institué pour légataire universel : Monsieur Clément **CANOUE**.

Consécutivement à son décès, ces testaments ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine **MAGENDIE**, Notaire associé à BORDEAUX - 23 avenue du Jeu de Paume, le 31 juillet 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession Maître Antoine **MAGENDIE**, Notaire à BORDEAUX - 23 avenue du Jeu de Paume, référence CRPCEN : 33015, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis Maître Antoine **MAGENDIE**
L23EJ42919



MAITRE Luc Ambroise VINCENS de TAPOL,
NOTAIRE
ETUDE VINCENS de TAPOL,
LEBLOND et JOUANDET
notaires associés

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 20 janvier 2007, **M Louis Ernest PALANQUES**, né à ANGLETT, le 16 mars 1925, dt à TALENCE (33400), 18 rue de la paix, veuf de Mme Jeanne Renée **LACARRIEU**, décédé à BLAGANOS, le 24 juin 2023, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Luc Ambroise **VINCENS de TAPOL**, suivant procès-verbal en date du 24 août 2023, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de BORDEAUX, le 8 septembre 2023.

Les oppositions sont à former en l'étude de Mes **DAMBIER & ASSOCIES**, notaires associés à Bordeaux, 23 av du jeu de Paume, notaire chargé du règlement de la succession.

L23EJ43032

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 octobre 2014,

Monsieur Juan JIMENEZ CANTALAPIEDRA, en son vivant retraité, demeurant à PESSAC (33600) 1 rue des quatre saisons.

Né à BILBAO, (ESPAGNE) le 8 mai 1935.

Divorcé de Madame Angeles Maria Davila **JIMENEZ**.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Espagnole.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à PESSAC (33600) (FRANCE), le 21 mai 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Julia **MARTINS**, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «OFFICE NOTARIALSAINT-GENES», titulaire d'un Office Notarial à BORDEAUX, 14, rue de Lamourous, le 6 septembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Julia **MARTINS**, ci-dessus nommé, référence CRPCEN : 33021, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23EJ43227

RECTIFICATIFS

RECTIFICATIF à l'annonce n° L23EJ29621 du 07/07/2023 concernant la **SCI FIDJI**, il fallait lire : L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2022 et non : L'Assemblée Générale réunie le 30 août 2022.

L23EJ42934

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 19 septembre 2023)

SARL C E D E F, 31 Avenue de Canteranne, Parc d'Activités Canteranne, 33600 Pessac, RCS BORDEAUX 349 006 965. Services administratifs d'instituts de beauté spécialisés dans la pose d'ongles la beauté des mains et des pieds vente de produits cosmétiques d'accessoires de bijoux fantaisie en relation avec l'activité principale institut de beauté dans la pose d'ongles beauté des mains et des pieds. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 septembre 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

13302549621260

SAS SODESTO, 10 Allée Charles Per-
raut, 33470 Gujan-Mestras, RCS BOR-
DEAUX 852 067 628. La fabrication, la
création, l'acquisition, l'exploitation, la
distribution, la commercialisation, la loca-
tion de tous systèmes de stationnements
mécaniques ou non ou tous produits liés
directement ou indirectement à l'activité
de parking et de stockage ou activités
de même nature. Jugement prononçant
la liquidation judiciaire, date de cessa-
tion des paiements le 5 septembre 2023
, désignant liquidateur Me De Latude
Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux.
Les déclarations des créances sont à
adresser au liquidateur ou sur le portail
électronique prévu par les articles L. 814-
2 et L. 814-13 du code de commerce dans
les deux mois à compter de la publication
au Bodacc.

13302549621272

SAS SP INVEST, 8 Rue des Marins,
33510 Andernos-Les-Bains, RCS BOR-
DEAUX 889 322 137. La réalisation de
toutes prestations de consultant, de
conseil, de services et d'Apporteurs d'af-
faires auprès de toute entreprise et tout
véhicule d'investissement. la réalisation
de prestations de services d'animation
de groupe et les prestations de services
d'assistance à la gestion administrative,
financière, comptable, juridique, immo-
bilière, relations clients et fournisseurs,
marketing publicité. elle peut s'intéresser
directement ou indirectement dans toutes
affaires dont l'objet social serait similaire
ou connexe et accomplir toute opération
connexe et formation. Jugement pro-
nonçant la liquidation judiciaire, date de
cessation des paiements le 1 août 2023
, désignant liquidateur Me De Latude
Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux.
Les déclarations des créances sont à
adresser au liquidateur ou sur le portail
électronique prévu par les articles L. 814-
2 et L. 814-13 du code de commerce dans
les deux mois à compter de la publication
au Bodacc.

13302549621278

SAS SOCIAL IT, 8 Rue des Marins,
33510 Andernos-Les-Bains, RCS BOR-
DEAUX 890 007 180. Le développement
d'applications informatiques et de pages
Web et la commercialisation de produits
et services en lien avec son objet social;
la création, l'Administration, le Référen-
cement, les audits, l'achat ou la vente de
sites internet. la réalisation de prestations
de service et de conseils et à titre acces-
soire des prestations de formation en lien
avec l'objet social. Jugement prononçant
la liquidation judiciaire, date de cessation
des paiements le 1 août 2023, désignant
liquidateur Me De Latude Jacques 14
Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les décla-
rations des créances sont à adresser au
liquidateur ou sur le portail électronique
prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13
du code de commerce dans les deux mois
à compter de la publication au Bodacc.

13302549621281

SAS Auto-School, 144 Avenue du
Médoc, 33320 Eysines, RCS BORDEAUX
901 215 533. Auto-école, location de
véhicule double-commande, permis
remorque. Jugement prononçant la li-
quidation judiciaire, date de cessation des
paiements le 1 septembre 2023, désig-
nant liquidateur Me De Latude Jacques 14
Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les décla-
rations des créances sont à adresser au
liquidateur ou sur le portail électronique
prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13
du code de commerce dans les deux mois
à compter de la publication au Bodacc.

13302549621284

SAS HOME0' HABITAT (H'H), 66 Allée
du Moulin Neuf, 33470 Gujan-Mestras,
RCS BORDEAUX 878 376 334. Rénova-
tion intérieur, extérieur.travaux d'élec-
tricité, plomberie, chauffage, climatisa-
tion, plâtrerie, revêtements sols et murs,
peinture, menuiserie.aménagements
Paysagers, pose de cuisines et de sani-
taires.travaux de finition et d'entretien du
bâtiment.décoration intérieur.réalisation
de plans d'aménagement.établissement
de dossiers relatifs x permis de constru-
ire et déclarations préalables de travaux.
en sous-traitance maçonnerie, charpente,
couverture, gros oeuvre et constructions
bois. Jugement prononçant la liquidation
judiciaire, date de cessation des paie-
ments le 4 septembre 2023, désignant
liquidateur Me De Latude Jacques 14
Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les décla-
rations des créances sont à adresser au

liquidateur ou sur le portail électronique
prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13
du code de commerce dans les deux mois
à compter de la publication au Bodacc.

13302549621275

(Jugement du 20 septembre 2023)

BARD Benjamin, 1^{er} Chelin de
Papoula, 33640 Portets. Travaux D'In-
stallation D'Équipements Thermiques Et
De Climatisation. Jugement prononçant
la liquidation judiciaire, date de cessation
des paiements le 31 décembre 2022,
désignant liquidateur SCP Silvestri-Bau-
jet 23 Rue du Chai des Farines 33000
Bordeaux. Les déclarations des créances
sont à adresser au liquidateur ou sur le
portail électronique prévu par les articles
L. 814-2 et L. 814-13 du code de com-
merce dans les deux mois à compter de
la publication au Bodacc.

13302549711240

SAS DEWITTE, 26 Avenue Gustave
Eiffel, Bp 322, 33695 Mérignac Cedex,
RCS BORDEAUX 452 186 539. Négocier,
achat, vente, import/export de tous pro-
duits agro-alimentaires industriels, élec-
troniques dérivés, l'exploitation de tous
services de représentation, courtage,
Intermédiation, gestion et commerciali-
sation de produits et marques Allovino,
Vinovici, formules vins, maison Dewitte,
Atypiks, chais Dewitte. Jugement pro-
nonçant la liquidation judiciaire, date de
cessation des paiements le 31 mars 2023
, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2
Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bor-
deaux. Les déclarations des créances
sont à adresser au liquidateur ou sur le
portail électronique prévu par les articles
L. 814-2 et L. 814-13 du code de com-
merce dans les deux mois à compter de
la publication au Bodacc.

13302549711155

SARL LABORATOIRE MSMAP, 218
-228 Avenue du Haut Lévêque, Château
Bersol, 33600 Pessac, RCS BORDEAUX
482 118 262. Étude, analyse, authentifi-
cation, datation d'objets et oeuvres d'art
du patrimoine et d'archéologie par toutes
méthodes scientifiques ou techniques,
expertise privée et/ou judiciaire d'objets
et oeuvres d'art du patrimoine. Jugement
prononçant la liquidation judiciaire,
désignant liquidateur SCP Silvestri-Bau-
jet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bor-
deaux. Les déclarations des créances
sont à adresser au liquidateur ou sur le
portail électronique prévu par les articles
L. 814-2 et L. 814-13 du code de com-
merce dans les deux mois à compter de
la publication au Bodacc.

13302549711158

**SAS MASCARET IMMOBILIER
LORMONT**, 22 Avenue de la Libération,
33310 Lormont, RCS BORDEAUX 511 467
003. Agence immobilière, intermédiaire
en transactions immobilières, location
immobilière. Jugement prononçant la li-
quidation judiciaire, date de cessation des
paiements le 7 mai 2023, désignant li-
quidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran
BP 20709 33007 Bordeaux. Les décla-
rations des créances sont à adresser au
liquidateur ou sur le portail électronique
prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13
du code de commerce dans les deux mois
à compter de la publication au Bodacc.

13302549711163

**SARL Aide à la réalisation world
service**, 1 Bis Impasse du Renard, 33370
Yvrac, RCS BORDEAUX 792 936 912.
Rénovation Construction dans tous
les domaines du bâtiment Et tout corps
d'état, activités de services adminis-
tratifs et de soutien conseil dans tous Ces
domaines. Jugement prononçant la li-
quidation judiciaire, date de cessation
des paiements le 15 août 2023, désig-
nant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de
Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux.
Les déclarations des créances sont à
adresser au liquidateur ou sur le portail
électronique prévu par les articles L. 814-
2 et L. 814-13 du code de commerce dans
les deux mois à compter de la publication
au Bodacc.

13302549711166

SAS UCARE, 13 Rue Lamartine, 33560
Carbon-Blanc, RCS BORDEAUX 807 770
573. Le développement et la distribution
de solutions et moyens techniques de
services à la personne, aux particuliers
et aux professionnels. Jugement pro-
nonçant la liquidation judiciaire, date de

cessation des paiements le 31 décem-
bre 2022, désignant liquidateur SELARL
Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007
Bordeaux. Les déclarations des créances
sont à adresser au liquidateur ou sur le
portail électronique prévu par les articles
L. 814-2 et L. 814-13 du code de com-
merce dans les deux mois à compter de
la publication au Bodacc.

13302549711175

SARL JLS CONCEPT, 103 Cours du
Mal de Lattre de Tassigny, 33210 Langon,
RCS BORDEAUX 814 730 198. Restaura-
tion, vente ambulante, livraison de pro-
duits cuisinés. Jugement prononçant la
liquidation judiciaire, date de cessation
des paiements le 25 juillet 2023, désig-
nant liquidateur SCP Silvestri-Baujet 23
Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux.
Les déclarations des créances sont à
adresser au liquidateur ou sur le portail
électronique prévu par les articles L. 814-
2 et L. 814-13 du code de commerce dans
les deux mois à compter de la publication
au Bodacc.

13302549711185

SAS Fibre Home, 39t Chemin Joli
Bois, 33370 Tresses, RCS BORDEAUX
888 811 627. Non communiquée. Jugement
prononçant la liquidation judiciaire,
date de cessation des paiements le 29
juin 2023, désignant liquidateur SELARL
Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007
Bordeaux. Les déclarations des créances
sont à adresser au liquidateur ou sur le
portail électronique prévu par les articles
L. 814-2 et L. 814-13 du code de com-
merce dans les deux mois à compter de
la publication au Bodacc.

13302549711214

SAS CHEZ PEYO, 21 Avenue Pasteur,
33510 Andernos-Les-Bains, RCS BOR-
DEAUX 908 501 539. La restauration,
tous type de restauration, la préparation
de plats cuisinés, la vente sur place, à
emporter, la livraison à domicile, la vente
de boissons. Jugement prononçant la li-
quidation judiciaire, date de cessation des
paiements le 1 avril 2023, désignant li-
quidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers
33100 Bordeaux. Les déclarations des
créances sont à adresser au liquidateur
ou sur le portail électronique prévu par les
articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de
commerce dans les deux mois à compter
de la publication au Bodacc.

13302549711225

SAS M.B.R RENOVATION (99 ANS),
1503 Avenue du Parc des Exposition,
33260 la Teste-De-Buch, RCS BOR-
DEAUX 910 467 729. Rénovation de
bâtiments. Jugement prononçant la li-
quidation judiciaire, date de cessation des
paiements le 28 février 2023, désignant
liquidateur SELARL Philae 123 Avenue
Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations
des créances sont à adresser au liquida-
teur ou sur le portail électronique prévu
par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du
code de commerce dans les deux mois à
compter de la publication au Bodacc.

13302549711230

**SAS COURTAGE BORDEAUX
MEDOC OCEAN**, 50 Avenue Montaigne,
33160 Saint-Médard-En-Jalles, RCS
BORDEAUX 948 957 048. Toutes activités
de courtage en opérations de banque et
services de paiement - toutes activités
de courtage en assurances, notamment
la distribution de contrat d'assurance
-emprunteur - le conseil en opérations
immobilières et apport d'affaires. Jugement
prononçant la liquidation judiciaire,
date de cessation des paiements le 13
septembre 2023, désignant liquidateur
SCP Silvestri-Baujet 23 Rue du Chai des
Farines 33000 Bordeaux. Les décla-
rations des créances sont à adresser au
liquidateur ou sur le portail électronique
prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13
du code de commerce dans les deux mois
à compter de la publication au Bodacc.

13302549711235

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 19 septembre 2023)

SAS FITALYANS, 4 Rue Clément
Ader, 33160 Saint-Médard-en-Jalles,
RCS BORDEAUX 801 427 600. Réalisa-
tion d'études relatives à l'implantation
de nouveaux Franchisés ou de nouveaux
exploitants des marques, enseignes et

autres signes distinctifs détenus ou gérés
par la société. Jugement prononçant
l'ouverture d'une procédure de redres-
sement judiciaire, date de cessation des
paiements le 20 juillet 2023 désignant
mandataire judiciaire Me De Latude
Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux
Les déclarations des créances sont à
adresser au mandataire judiciaire ou sur
le portail électronique prévu par les arti-
cles L.814-2 et L.814-13 du code de com-
merce dans les deux mois à compter de la
publication au Bodacc.

13302549621287

(Jugement du 20 septembre 2023)

SAS BIDANESS SERVICES, 4 Rue
Jacques Prévert, 33110 le Bouscat, RCS
BORDEAUX 835 378 852. Travaux d'in-
stallation d'eau et de gaz chauffage indivi-
duel, travaux de peinture, pose de revête-
ments mur et sols, travaux de plâtrerie.
Jugement prononçant l'ouverture d'une
procédure de redressement judiciaire,
date de cessation des paiements le 22
mars 2023 désignant mandataire judi-
ciaire SELARL Firma 54 Cours Georges
Clemenceau 33000 Bordeaux Les décla-
rations des créances sont à adresser au
mandataire judiciaire ou sur le portail
électronique prévu par les articles L.814-2
et L.814-13 du code de commerce dans
les deux mois à compter de la publication
au Bodacc.

13302549711199

SARL SHIFUMI, 62 Avenue de la
Libération, 33110 le Bouscat, RCS
BORDEAUX 881 188 544. Restauration
traditionnelle. Jugement prononçant
l'ouverture d'une procédure de redres-
sement judiciaire, date de cessation
des paiements le 1 août 2023 désignant
mandataire judiciaire SELARL Philae 123
Avenue Thiers 33100 Bordeaux Les décla-
rations des créances sont à adresser au
mandataire judiciaire ou sur le portail
électronique prévu par les articles L.814-2
et L.814-13 du code de commerce dans
les deux mois à compter de la publication
au Bodacc.

13302549711211

SAS ByM Groupe, 39 B Route des
Lacs, 33380 Biganos, RCS BORDEAUX
903 236 479. La prise de participation,
la détention et la gestion d'actions ou de
parts sociales, dans toutes sociétés con-
stituées ou à constituer sous quelle que
forme que ce soit. Jugement prononçant
l'ouverture d'une procédure de redres-
sement judiciaire, date de cessation des
paiements le 4 avril 2023 désignant man-
dataire judiciaire SELARL Firma 54 Cours
Georges Clemenceau 33000 Bordeaux
Les déclarations des créances sont à
adresser au mandataire judiciaire ou sur
le portail électronique prévu par les arti-
cles L.814-2 et L.814-13 du code de com-
merce dans les deux mois à compter de la
publication au Bodacc.

13302549711219

FURET Clément, 35 Route de Gail-
lard, 33490 Saint-Pierre d'Aurillac. Non
Communiquée. Jugement prononçant
l'ouverture d'une procédure de redres-
sement judiciaire, date de cessation des
paiements le 10 novembre 2022 désig-
nant mandataire judiciaire SELARL Ekip'
2 Rue de Caudéran BP 20709 33007
Bordeaux Les déclarations des créances
sont à adresser au mandataire judiciaire
ou sur le portail électronique prévu par les
articles L.814-2 et L.814-13 du code de
commerce dans les deux mois à compter
de la publication au Bodacc.

13302549711238

AUTRE JUGEMENT ET ORDONNANCE

(Jugement du 16 mai 2023)

**SARL DELTAPLAST SIGN SYS-
TEMS**, Domaine de Beauséjour, 13 Rue
Chante Alouette, 33440 Ambarès-Et-
Lagrave, RCS BORDEAUX 440 289 288.
Wayfinding design - étude et conception
de programmes d'orientation et de pro-
grammes signalétiques. Arrêtant le plan
de traitement de sortie de crise, en fixant
la durée à 10 ans et nommant la SELARL
ASCAGNE AJ SO, prise en la personne de
Maitre Aurélien MOREL, 46 rue des Trois
Conils, 33000 BORDEAUX, en qualité de
commissaire à l'exécution du plan.

13302549791059

SARL AURA Group, 18 Rue de la Mouline, 33440 Ambarès-Et-Lagrange, RCS BORDEAUX 834 962 904. Acquisition souscription gestion de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières. prise de participation. toutes prestations de services notamment en matière administrative financière, comptable, commercial, informatique ou gestion. Arrêtant le plan de traitement de sortie de crise, en fixant la durée à 10 ans et nommant la SELARL ASCAGNE AJ SO, prise en la personne de Maître Aurélien MOREL, 46 rue des Trois Conils, 33000 BORDEAUX, en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

13302549791127

(Jugement du 17 mai 2023)

SARL MPM GIRONDE, 10 Rue des Frères Lumière, Zone Artisanale la Mouline, 33560 Carbon-Blanc, RCS BORDEAUX 517 841 243. Transports routiers de proximité de marchandises de moins de 3,5 tonnes, stockage. Ouvrant une procédure de traitement de sortie de crise et désignant la SELARL ASCAGNE AJ SO en qualité de mandataire de justice.

13302549791331

SARL GROUPE SBAM EXPRESS, 10 Rue des Frères Lumière, 33560 Carbon-Blanc, RCS BORDEAUX 822 973 541. Holding opérationnelle, détention de titres de participation, animation du groupe, Refacturation de frais transversaux. Ouvrant une procédure de traitement de sortie de crise et désignant la SELARL ASCAGNE AJ SO en qualité de mandataire de justice.

13302549791355

(Jugement du 13 septembre 2023)

SARL GROUPE SBAM EXPRESS, 10 Rue des Frères Lumière, 33560 Carbon-Blanc, RCS BORDEAUX 822 973 541. Holding opérationnelle, détention de titres de participation, animation du groupe, Refacturation de frais transversaux. Arrêtant le plan de traitement de sortie de crise, en fixant la durée à 10 ans et nommant la SELARL ASCAGNE AJ SO, prise en la personne de Maître Aurélien MOREL, 46 rue des Trois Conils, 33000 BORDEAUX, en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

13302549791356

SARL MPM GIRONDE, 10 Rue des Frères Lumière, Zone Artisanale la Mouline, 33560 Carbon-Blanc, RCS BORDEAUX 517 841 243. Transports routiers de proximité de marchandises de moins de 3,5 tonnes, stockage. Arrêtant le plan de traitement de sortie de crise, en fixant la durée à 10 ans et nommant la SELARL ASCAGNE AJ SO, prise en la personne de Maître Aurélien MOREL, 46 rue des Trois Conils, 33000 BORDEAUX, en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

13302549791332

JUGEMENT PRONONÇANT LA RÉOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 20 septembre 2023)

SARL LE BON, 2-4 Avenue Roger Châumet, 33600 Pessac, RCS BORDEAUX 801 839 226. Restauration sur place et à emporter, débit de boisson, salon de thé et vente de produits alimentaires et de vin. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, désignant, liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302549711169

SARL FMC DECONSTRUCTION et FERMETURE, 1 Rue André Ampère, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 802 218 990. Travaux de forages sondages Carottages pour construction études Géophysiques géologiques travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux

travaux de démolition sciage d'immeubles et autres constructions travaux de maçonnerie générale carrelage dallage travaux de terrassement fourniture et pose entretien maintenance dépannage motorisation et automatisation de tout matériel de fermeture de serrurerie. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, désignant, liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302549711172

SAS LA FERME AUX DELICES D'AUDREY, Place du 14 Juillet, Marché Municipal, 33510 Andernos-Les-Bains, RCS BORDEAUX 838 465 276. La vente par tous moyens de produits crémiers frais ou conditionnés, la vente de produits confituriers. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, désignant, liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302549711202

SARL LLOYD-COMPANY, Centre Commercial, Quatre Pavillons, 33310 Lormont, RCS BORDEAUX 443 051 669. Café, bar, brasserie. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, désignant, liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302549711152

MODIFICATION DE LA DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS

(Jugement du 20 septembre 2023)

SAS PLA MUR SOL, 4 Avenue de Guityne, Parc d'Activité du Courneau, 33610 Canéjan, RCS BORDEAUX 466 200 177. En France et l'étranger, l'entreprise et la réalisation des travaux d'aménagement et de second oeuvre du bâtiment avec spécialisation dans la fourniture et la pose de revêtement plastiques de toutes natures et divers sur murs et sols et toutes surfaces. Jugement modifiant la date de cessation des paiements au 1 mai 2019.

13302549711147

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 20 septembre 2023)

SARL GAZ 2000-EnR, 26 Rue des Frères Lumières, 33560 Carbon-Blanc, RCS BORDEAUX 830 894 481. Installation, entretien, maintenance et réparation de chaudières gaz, pompes à chaleur, thermodynamique, climatisation. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 8 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL Firma 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux.

13302549711193

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 19 septembre 2023)

SAS L'ARROSAGE DU BASSIN, 22 Avenue de Comte, 33510 Andernos-Les-Bains, RCS BORDEAUX 829 047 018. Arrosage avec système d'arrosage intègre, paysagiste, élagage, entretien jardin. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux.

13302549621265

SAS N HOME CAP FERRET, 147 Route du Cap Ferret, 33950 Lége-Cap -Ferret, RCS BORDEAUX 834 284 796. Toutes activités d'achats et de ventes

d'objet au détail, de décoration, luminaires, mobiliers de jardin, accessoires, parfums, maroquinerie, biens d'équipement de la maison, objets d'art et antiquité. l'agencement et la décoration. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux.

13302549621268

(Jugement du 20 septembre 2023)

SAS LINO, 5 Allées de Tourny, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 818 590 754. La vente au comptoir d'aliments et de boissons sans alcool à consommer sur place ou à emporter, présentés dans des conditionnements jetables dans une salle sur place ou dans des équipements mobiles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux.

13302549711180

SARL LINO ALPHA, 5 Allée de Tourny, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 823 131 875. Vente de pâtes et pizzas sur place et à emporter, vente de produits d'épicerie italienne. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux.

13302549711189

ZEMMOURI Mehdi, 87 Avenue Jean Jaurès Bâtiment 6, 33270 Floirac, RCS BORDEAUX 789 921 087. Non Communiquée. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux.

13302549711222

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 13 septembre 2023)

SARL MAISON PARIS, Route de Dax, 40360 Pomarez, RCS DAX 820 050 656. Commerce alimentation de détail viande épicerie fine fromage boissons alcoolisées à emporter. Jugement du tribunal de commerce de Dax prononçant en date du 13 Septembre 2023 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire Selas Guérin Et Associées En La Personne De Me Hélène Branchu Bord 2, rue du 49^{ème} Ri - BP 8278 - 64182 Bayonne Cedex.

13302549789739

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 18 septembre 2023)

SARL LA PLUME, 2 Lieu-Dit Pèlerin, 33230 Lagorce, RCS LIBOURNE 819 087 701. Volailier, rôtisseur, Conserveur, plats cuisinés. Jugement du tribunal de commerce de LIBOURNE en date du 18/09/2023 a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée sous le numéro 2023.131 désigne liquidateur SELARL EKIP, prise en la personne de Maître Romain RABUSSEAU 6-7 boulevard Aristide Briand 33500 LIBOURNE.

13302549790120

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NÎMES

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 09 mars 2016)

SAS GERMOND SERVICES, 390 Rue Georges Besse, Immeubles Perspectives, 30035 Nîmes Cedex 1, RCS NÎMES 393 915 020. Sslia (service de sauvetage et de

lutte contre les incendies des aéronefs) pompier aérodrome. Jugement du Tribunal de Commerce de Nîmes en date du 20/09/2023 prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549790179

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

JUGEMENT ARRÊTANT UN PLAN DE CESSION

(Jugement du 12 septembre 2023)

SAS FLINK, 4 Rue de Marivaux, 75002 Paris 2^e Arrondissement, RCS PARIS 897 639 803. Le négoce, l'achat et la vente en ligne de tous produits alimentaires et d'épicerie, ainsi que de tous produits non alimentaires. Jugement du tribunal de commerce de PARIS en date du 12/09/2023 arrête le plan de cession au profit de : Flink se.M. Guillaume Luscan., Sous le n° P202301594.

13302549790253

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 12 septembre 2023)

SAS FLINK, 4 Rue de Marivaux, 75002 Paris 2^e Arrondissement, RCS PARIS 897 639 803. Le négoce, l'achat et la vente en ligne de tous produits alimentaires et d'épicerie, ainsi que de tous produits non alimentaires. Le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé en date du 12-09-2023 la liquidation judiciaire sous le numéro P202301594, désigne liquidateur SELARL AXMYE en la personne de Me Jean-Charles Demortier 62 boulevard de Sébastopol 75003 Paris, SELARL BDR & ASSOCIÉS en la personne de Me Marc -Antoine Rey 34 rue Sainte-Anne 75001 Paris., Maintient M. Michel Teytu juge commissaire, maintient SELARL BCM en la personne de Me Sandra Beladjine, SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélie Perdereau, dans ses fonctions d'administrateur judiciaire.

13302549790257

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 22 septembre 2023)

SARL EURL CHRISTOPHE KUNICKI, 231 Rue Saint-Honoré, 75001 Paris 1^{er} Arrondissement, RCS PARIS 482 138 856. Expertise d'objets archéologiques, expertise, achat et vente d'objets archéologiques et d'antiquité. Radiation d'office : article R. 123-129-1^o du code de commerce, clôture pour insuffisance d'actif par jugement du tribunal de commerce de Paris du : 21/09/2023.

13302549790200

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 18 septembre 2023)

SARL NST VICTOIRE, 13 Port Saint -Étienne, 31000 Toulouse, RCS TOULOUSE 843 830 654. La fabrication, la vente sur place et à emporter et la livraison de tacos, sandwiches, plats cuisinés, salades, desserts et boisson non alcoolisées, la restauration rapide, traditionnelle ou spécialisée, l'exploitation de terrasse. Jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 18/09/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire. Liquidateur judiciaire : SELARL JULIEN PAYEN prise en la personne de Me Julien PAYEN 54 rue Pargaminières Cs 18501 31685 Toulouse CEDEX 6.

13302549789955

ABONNEZ VOUS

(Jugement du 11 septembre 2023)

SARL ALLIANCE ENVIRONNEMENT, 7 Avenue Didier Daurat Bp 30044, 31700 Blagnac, RCS TOULOUSE 410 663 421. Vente de climatisation Chauffages et appareils à énergie Renouvelables. Jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 11/09/2023 prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549789367

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRIVE

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 15 septembre 2023)

SAS VOYAGES CHEZE 33, la Bitarelle, 19800 Gimel-Les-Cascades, RCS BRIVE 818 967 937. Toutes activités se rapportant au transport public ou privé de voyageurs, la location de tous véhicules sans chauffeur, l'organisation de voyages à forfait. Jugement du tribunal de commerce de Brive, prononce en date du 15 septembre 2023, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2023J00124, date de cessation des paiements le 31 août 2023 désigne Administrateur SELARL Gladel 8 RUE BEAUMARCHAIS 63038 Clermont Ferrand Cedex 1 Mandataire judiciaire SCP Btsq² Représenté Par Me Denis Gasnier 2 Avenue Thiers CS 30159 19100 Brive-la-Gaillarde, et ouvre une période d'observation expirant le 15 mars 2024. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc Nature de la procédure d'insolvabilité : non concerné.
13302549790151

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 15 septembre 2023)

SAS MATSUKI, 238 Avenue du 14 Juillet, 40600 Biscarrosse, RCS MONT DE MARSAN 848 245 296. Restaurant japonais à consommer sur place, à emporter et à livrer. activité de traiteur et créations culinaires. Jugement du tribunal de commerce de Mont-de-Marsan prononçant en date du 15 Septembre 2023 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant administrateur SELARL APEX AJ, prise en la personne de Me Julien ALLART 66, allée Marines - Espace Rivé Gauche - 64100 Bayonne avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL EKIP, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis - 40000 Mont-de-Marsan.
13302549790023

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST MALO

JUGEMENT D'INTERDICTION DE GÉRER

(Jugement du 05 septembre 2023)

SARL OLRENA, 12 Rue des Baillis, 35400 Saint-Malo, RCS ST MALO 495 292 245. Vente au détail de produits d'équipements; prestations de service concourant à la commercialisation de tous articles et produits. Jugement du tribunal de commerce de Saint-Malo en date du 05 Septembre 2023 prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Mme vieil Cécile pour une durée de 2 ans ans.
13302549789471

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST

BLANCKA SARL RCS BREST 887 807 600 40 Place des otages 29600 Morlaix Jugement du Tribunal de Commerce de BREST en date du 05/09/2023, prononçant la liquidation judiciaire, liquidateur : SELARL EP & ASSOCIES, représentée par Maître Jordy PAGANI, 9 rue Neptune, 29200 BREST
L23EJ43203

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

WILSAM SAS - 897 639 829, 2 Cours de l'Intendance 33000 Bordeaux

Jugement du Tribunal de Commerce de Grenoble en date du 01/03/2023, Ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, Mandataires judiciaires :

la SELARL BERTHELOT & ASSOCIES - mandataires judiciaires prises en les personnes de Me BERTHELOT et Me MASSELON, 16 rue Général Mangin, Maître Philippe SERRANO, 61 boulevard des Alpes, 38240 MEYLAN,

Administrateurs judiciaires : la SELARL FHB prise en la personne de Maître FORT et Me COUTURIER, 24 rue Childebert, 69002 LYON, mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion, la SELARL AJP - ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES PARTENAIRE représentée par Me SAPIN et Me LAPIERRE, 10 rue d'Arménie, Immeuble le Cornaline, 38000 GRENOBLE, mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion,

Date de cessation des paiements : 21/02/2023.
L23EJ43445

WILSAM SAS - 897 639 829, 2 Cours de l'Intendance 33000 Bordeaux

Jugement du tribunal de commerce de Grenoble en date du 17/04/2023 modifiant la mission confiée aux co-administrateurs judiciaires, qui devient la suivante : assurer seuls et entièrement l'administration de l'entreprise.
L23EJ43448

WILSAM SAS - 897 639 829, 2 Cours de l'Intendance 33000 Bordeaux

Jugement du Tribunal de Commerce de Grenoble en date du 11/05/2023 prononçant la Conversion du Redressement Judiciaire en Liquidation Judiciaire - Liquidateur judiciaire : SELARL BERTHELOT & Associés - Mandataires judiciaires prise en les personnes de Me BERTHELOT et Me MASSELON 16 rue Général Mangin 38100 Grenoble et Maître SERRANO Philippe 61 boulevard des Alpes 38240 Meylan - Date de cessation des paiements : 21/02/2023
L23EJ43449

WILSAM SAS - 897 639 829, 2 Cours de l'Intendance 33000 Bordeaux

Jugement du tribunal de commerce de Grenoble en date du 11/05/2023 prononçant le jugement d'adoption de plan de cession au profit de la SAS SPODIS dont le siège social est situé 96 Rue du Pont Rompu 59200 TOURCOING inscrite au RCS de Lille sous le numéro 351 164 488.
L23EJ43451

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

PERMIGO 2 SAS 829 551 472 17 Cours Lafayette 69006 Lyon 6^e Arrondissement Jugement du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 07/06/2023 prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif
L23EJ43198

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

PYRENEES SERVICES SARL 520 303 793 11 Rue Galin 33100 Bordeaux Clôture de la procédure pour insuffisance d'actif. Radiation d'office art. R.123-129 1^{er} du code de commerce. Jugement du Tribunal de Commerce de TOULOUSE en date du 04/05/2023.
L23EJ43199

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX

Par jugement en date du 22 Septembre 2023 Le Tribunal, Prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de :

Association LE THEATRE DE LA RENCONTRE SCENIQUE Activité : Arts du spectacle vivant 3 rue Josephine Baker 33300 BORDEAUX SIRET : 509 317 590 00024

Liquidateur : Me BAUJET SCP SILVESTRI-BAUJET 23 rue du Chai des Farines 33000 BORDEAUX
L23EJ42894

Par jugement en date du 22 Septembre 2023 Le Tribunal, Prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de :

Monsieur Mathieu RIES Activité : conseil en immobilier «ALL IN REAL ESTATE AS A SERVICE» 5 allée de Tourny 33000 BORDEAUX SIRET : 401 178 298 00048

Liquidateur : Me BAUJET SCP SILVESTRI-BAUJET 23 rue du Chai des Farines 33000 BORDEAUX
L23EJ42897

Par jugement en date du 22 Septembre 2023 Le Tribunal, Prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de :

Monsieur Bernard DUTOUR ostréiculteur 242 Port du Canal 33470 GUJAN MESTRAS

Liquidateur : Me BAUJET SCP SILVESTRI-BAUJET. 23 rue du Chai des Farines 33000 BORDEAUX
L23EJ42900

Par jugement en date du 22 Septembre 2023 Le Tribunal, Prononce la clôture pour extinction du passif de la procédure de liquidation judiciaire de :

Mme LILIANE PETIT épouse DEMEL, décédée 5 Butt des Juins 33390 BERSON

Liquidateur : Maître CAHCAU-LA-GOUTTE SELARL PHILAE 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX
L23EJ42903

Par jugement en date du 22 Septembre 2023 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Association LIEU DE VIE L'HACIENDA Activité : Hébergement social pour enfants en difficultés 1 Roc Est 33730 PRECHAC SIRET : 423 812 080 00012

Fixe provisoirement au 17 août 2023 la date de cessation de paiements.

Nomme la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 rue du Chai des Farines - 33000 BORDEAUX, en qualité de liquidateur et désigne Me SILVESTRI pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à douze mois le délai dans lequel Me SILVESTRI devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me SILVESTRI dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com>
L23EJ42905

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS

ABONNEMENT

PAPIER + WEB

6 MOIS = 48 € TTC 1 AN = 79 € TTC 2 ANS = 119 € TTC

WEB

6 MOIS = 24 € TTC 1 AN = 39 € TTC 2 ANS = 59 € TTC
SOIT 26 NUMÉROS SOIT 52 NUMÉROS SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS 106 rue Fondaudège CS 71900 - 33061 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55



VENTE EN IMMO-INTERACTIF

BORDEAUX (33)

26 rue du Maréchal Maunoury
Quartier résidentiel proche tramway



Au calme, à proximité des commerces, du centre-ville de Caudéran, beaucoup de potentiel pour cette maison de 70 m² environ.

Grand garage mitoyen, dépendance et hangar au fond du jardin.
Grand jardin sans vis-à-vis. Cadastrée section VM n°44 pour 314m²
Zone UM34 du PLU - DPE : F / GES : F

Visites les 22/09 de 14h à 15h, 29/09 de 16h à 17h, 5/10 de 12h à 13h

1ère offre possible : 300 000 € Frais de négociation inclus
(Honoraire de négociation 5% TTC charge acquéreur)

Après avoir visité le bien et accepté les conditions de la vente,
Les offres seront reçues du 12 octobre à 12h au 13 octobre à 12h
sur www.immobiliier.notaires.fr, site immobilier des notaires de France
(horaires précisés en ligne)

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques <https://www.georisques.gouv.fr>

Me Stéphane DUQUESNOY, Notaire à Bordeaux
Renseignements : 06 15 05 66 43

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES



Les candidats intéressés sont invités à se manifester auprès de :

SELARL FHBX
Me Sylvain HUSTAIX
Administrateurs
Judiciaires Associés
76 cours Georges
Clemenceau
33000 Bordeaux
www.fhbz.eu

e-mails :
lea.demeaux@fbz.eu
juliette.bardet@fbz.eu

RECHERCHE DE REPRENEURS OU D'INVESTISSEURS

Hélène Bourbouloux | Jean-François Blanc | Gaël Couturier | Cécile Dür | Nathalie Leboucher | Sylvain Hustaix | Benjamin Tamboise | Charlotte Fort | Alicia Alves | Eric Samson | Théophile Fornacciarì

SAS ETHYPIK
Recrutement et formation de candidats en situation de fragilité à destination d'entreprises multisectorielles

Redressement judiciaire du 02/05/2023
• Activité : Entreprise de l'ESS, certifiée Qualiopi et pionnier du « street sourcing », la société ETHYPIK est spécialisée dans l'accompagnement et la formation de candidats effectués dans le cadre de recrutements réalisés dans les espaces publics et commerciaux, notamment pour les personnes en situation de fragilité et à destination d'entreprises de tous secteurs.
• Chiffre d'affaires au 31/12/2022 (exercice clos) : 175 436 €
• Siège social : 41 rue Paul Berthelot 33300 BORDEAUX
• Effectif total : 4 salariés

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au 19/10/2023 à 12h00.
L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité et une présentation succincte du candidat.



Les candidats intéressés sont invités à se manifester auprès de :

SELARL FHBX
Me Sylvain HUSTAIX
Administrateur
Judiciaire Associé
227 Avenue Alfred
Nobel
64000 PAU
www.fhbz.eu

e-mails :
sylvain.hustaix@fbz.eu
mathilde.huerga@fbz.eu

RECHERCHE DE REPRENEURS OU D'INVESTISSEURS

Hélène Bourbouloux | Jean-François Blanc | Gaël Couturier | Cécile Dür | Nathalie Leboucher | Sylvain Hustaix | Benjamin Tamboise | Charlotte Fort | Alicia Alves | Eric Samson | Théophile Fornacciarì

TRANSPORTS PEYRUCQ

- Activité : Transport public routier de personnes. Transport scolaire et périscolaire
- Lieu : AUBERTIN (64290)
- Chiffre d'affaires exercice 2021/2022 : 540.687 €
- Effectif total : 3 salariés
- Nombre de véhicules : 11

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au 16 octobre 2023 à 12h00.

L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité et une présentation succincte du candidat
Réf. à rappeler : 11433.



BORDEAUX MANDATAIRES JUDICIAIRES - BMJ

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS

SELARL FIRMA - MANDATAIRE JUDICIAIRE
54 COURS GEORGES CLEMENCEAU
33000 BORDEAUX

A VENDRE UN FONDS DE COMMERCE DE : EPICERIE FINE, TRAITEUR A : BORDEAUX

1 Place Lucien Victor Meunier et 2 rue Capdeville
Local composé d'une pièce donnant sur sur re avec vitrine, une arrière-boutique avec WC et cuisine, un dégagement et un bureau donnant sur la place Lucien Victor Meunier
Loyer en cours de renégociation
CA exercice 2021/2022 : 155.367.06 €

Vous pouvez adresser toute demande par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus, ou par mail à :
assistantlm@firma-aquitaine.com

**Les offres pourront être déposées à l'Etude jusqu'au :
vendredi 20 octobre 2023 à 12h**

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

PUBLIER VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE SUR :
annoncelegale.echos-judiciaires.com

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SCP SILVESTRI-BAUJET – MANDATAIRES JUDICIAIRES
23 RUE DU CHAI DES FARINES
33000 BORDEAUX



À VENDRE ENTREPRISE DE MENUISERIE ET D'AGENCEMENTS
situé à **PESSAC**

CA 2022 : 953.962 € - Salariés : 13 contrats de travail en cours
Cession envisagée suivant les dispositions de l'article L642-19 du Code de Commerce incluant nécessairement la reprise de tous les contrats de travail en cours sans exception

Dossier n°13732 sur demande à la **SCP SILVESTRI-BAUJET**,
Mandataires Judiciaires 23 rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux
mail : jdsilvestri@mjsb.fr

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SCP SILVESTRI-BAUJET – MANDATAIRES JUDICIAIRES
23 RUE DU CHAI DES FARINES
33000 BORDEAUX



À VENDRE VEHICULE
DODGE CHARGER RT

1^{ère} immatriculation en novembre 2011
154.333 km au compteur

Dossier n° 13819 sur demande à la **SCP SILVESTRI-BAUJET**,
Mandataires Judiciaires, 23 rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux
mail : pasilvestri@mjsb.fr

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

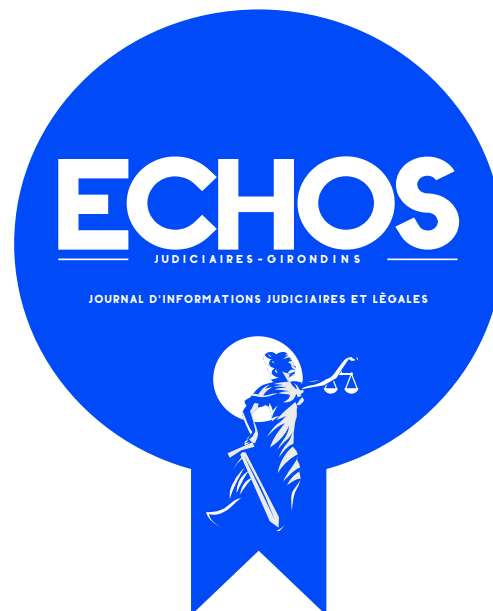
ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS

SE CHARGENT DE VOTRE PUBLICITE LA PARUTION DANS NOTRE JOURNAL TOUS LES VENDREDIS



POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com



SE CHARGENT DE VOS
APPELS D'OFFRES & AVIS D'ENQUÊTE

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

L'entreprise et les salariés

du côté des tribunaux

Revue de récentes décisions de justice, en matière de droit du travail.

François TAQUET, avocat, spécialiste en droit du travail et protection sociale

DU CÔTÉ DE LA COUR DE CASSATION...

PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Préalablement à sa mise en œuvre, le salarié ayant été expressément informé que l'employeur avait recours à une méthode d'évaluation professionnelle, faisant intervenir une société mandatée pour effectuer des contrôles en tant que « client mystère », les résultats de cette évaluation peuvent être utilisés au soutien d'une procédure disciplinaire. (Cass. Soc., 6 septembre 2023, pourvoi n° 22-13783)

LICENCIEMENT

Le droit reconnu au salarié par le Code du travail de se faire assister lors de l'entretien préalable au licenciement ou à une sanction susceptible d'avoir une incidence sur sa présence dans l'entreprise, sa fonction, sa carrière ou sa rémunération, par un autre salarié de l'entreprise, implique que ce dernier ne doit, du fait de l'assistance qu'il prête, subir aucune perte de rémunération. Les frais de déplacement exposés par le salarié afin d'assister d'autres salariés de l'entreprise convoqués à un entretien préalable doivent donc lui être remboursés par l'employeur. (Cass. soc., 6 septembre 2023, pourvoi n° 22-14184)

TRANSACTION

Aux termes d'une transaction, le salarié se déclarait entièrement rempli de ses droits et se désistait de toutes instances et actions présentes ou à venir découlant directement ou indirectement de l'exécution et de la rupture de ses relations avec la société employeur, comme avec toutes les sociétés du groupe auquel elles appartiennent. Dès lors, la cour d'appel

ne pouvait pas juger recevable l'action de l'intéressé relative à l'absence ou l'insuffisance de cotisations versées aux régimes de retraite par l'employeur. (Cass. soc., 6 septembre 2023, pourvoi n° 21-24407)

...ET DES TRIBUNAUX

PÉRIODE D'ESSAI

Selon l'article L. 1221-20 du Code du travail, la période d'essai a pour objet de permettre à l'employeur d'évaluer les compétences du salarié dans son travail, notamment au regard de son expérience. En l'espèce, il ne peut sérieusement être soutenu que le contrat de travail, conclu le 16 mars 2020, a été rompu le lendemain, en raison d'une insatisfaction de l'entreprise, en lien avec les compétences de l'intéressée, alors même que cette date correspond au début du confinement lié à la pandémie de Covid 19. En conséquence, le jugement est infirmé et la rupture jugée abusive. (Rouen, 31 août 2023, RG n° 21/03176)

LICENCIEMENT

La faute grave résulte d'un fait ou d'un ensemble de faits imputables au salarié, qui constitue une violation des obligations découlant du contrat de travail ou des relations de travail, d'une importance telle qu'elle rend impossible son maintien dans l'entreprise. C'est à l'employeur qui invoque la faute grave, et s'est situé sur le terrain disciplinaire, de rapporter la preuve des faits allégués et de justifier qu'ils rendaient impossibles la poursuite du contrat de travail. (Amiens, 30 août 2023, RG n° 22/04039)

L'employeur qui, après l'entretien préalable, décide de licencier le salarié doit lui notifier le licenciement par LRAR motivée (art. L.1232-6 du Code du travail). La jurisprudence admet que le licenciement soit notifié par la remise de la lettre en main propre contre décharge. En revanche, un licenciement verbal est nécessairement dépourvu de cause réelle et sérieuse. C'est au salarié qui prétend avoir fait l'objet d'un licenciement verbal de le démontrer. (Chambéry, 24 août 2023, RG n° 22/01901). ■

Durée d'affiliation pour les congés maternité

La durée d'affiliation à la sécurité sociale pour bénéficier des indemnités journalières de maternité, paternité ou adoption, est réduite de dix mois à six mois.

Jusqu'à présent, la durée minimale d'affiliation à la sécurité sociale requise pour bénéficier des indemnités journalières de maternité, de paternité ou d'adoption était fixée à au moins dix mois.

Cette disposition n'était cependant pas conforme à la directive européenne sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Un décret vient de mettre fin à cette situation en réduisant à six mois la durée d'affiliation à la sécurité sociale

nécessaire pour bénéficier des indemnités journalières prévues pour la venue d'un enfant.

La mesure s'applique aux congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou d'adoption, tant pour les salariés que pour les travailleurs indépendants.

Elle concerne les assurés dont la date de début de congé est postérieure au 20 août 2023.

Pour le congé de maternité, la durée d'affiliation de six mois s'apprécie à compter de la date présumée de l'accouchement.

Cependant, le décret prévoit que la réduction à six mois de la durée d'affiliation s'applique également lorsque le congé de maternité a été augmenté en raison d'un état pathologique résultant de la grossesse ou de l'accouchement, et a de ce fait

débuté avant le 19 août 2023

alors qu'il aurait normalement

débuté après le 20 août 2023.

Rappelons que le congé de maternité peut être augmenté, sur certificat médical, de la durée de l'état pathologique résultant de la grossesse et de l'accouchement, dans la limite de deux semaines avant la date présumée de l'accouchement et de quatre semaines après cette date.

Pour le congé de paternité et d'accueil de l'enfant, et le congé d'adoption, la durée d'affiliation de six mois s'apprécie à la date de début du congé. ■

Référence
Décret 2023-790 du 17 août 2023

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %

source : INSEE
Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2023 : 3 666 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
VOITURES PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	AOÛT 2022	AOÛT 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	113,38	118,89	+ 4,9 %
INDICE HORS TABAC	112,63	118	+ 4,8 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
4 ^e TRIMESTRE 2022	137,26	+ 3,5 %	
1 ^{er} TRIMESTRE 2023	138,61	+ 3,49 %	
2 ^e TRIMESTRE 2023	140,59	+ 3,5 %	
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,52 €		1 747,20 €	

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 074,02	-2,2%	9,3%	22,6%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 379,16	-2,3%	8,2%	21,2%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 129,18	-2,5%	8,8%	23,5%	4 471,31	3 856,09	Europe
S&P 500	4 284,61	-2,7%	11,6%	17,2%	4 588,96	3 808,10	USA
NASDAQ 100	14 588,05	-2,4%	33,3%	29,6%	15 841,35	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 625,72	3,9%	2,3%	8,6%	8 014,31	7 256,94	Royaume-Uni
DAX 30	15 255,87	-2,4%	9,6%	24,8%	16 469,75	14 069,26	Allemagne
SMI	10 953,70	0,0%	2,1%	8,7%	11 595,25	10 516,40	Suisse
NIKKEI	32 315,05	2,2%	23,8%	22,3%	33 753,33	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 102,27	1,2%	0,4%	1,7%	3 395,00	3 064,08	Chine
VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,45	-1,1%	-0,7%	26,2%	14,28	13,40	-
ARVERNE GROUP SA	10,35	4,5%	5,1%	3,5%	11,50	9,65	-
ASHLER ET MANSON	3,40	0,0%	-25,1%	20,6%	4,58	3,40	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	2,39	-42,0%	110,0%	129,4%	4,20	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	67,50	2,3%	15,4%	1,6%	67,50	54,00	2,2%
DOCK.PETR.AMBES AM	450,00	-5,9%	-5,1%	5,1%	530,00	450,00	8,4%
EAUX DE ROYAN	86,00	-3,4%	4,2%	-2,3%	94,00	76,50	7,1%
EUROPLASMA	0,01	-80,8%	-98,3%	-99,6%	2,38	0,01	-
FERMENTALG	0,49	-24,1%	-68,1%	-73,4%	1,66	0,49	-
GASCOGNE	3,57	-11,6%	-20,1%	10,9%	4,48	3,57	-
GPE BERKEM	3,04	-27,6%	-37,2%	-61,2%	7,12	3,04	-
GPE PAROT (AUTO)	2,40	20,0%	12,1%	43,3%	2,40	1,74	-
HYDROGENE DE FRANCE	15,20	-11,9%	-27,3%	-39,9%	22,70	13,50	-
HUNYVERS	14,20	-3,1%	19,8%	29,1%	15,85	11,90	-
I.CERAM	3,10	-42,6%	-69,6%	-71,8%	13,95	3,10	-
I2S	5,15	-9,6%	-15,6%	-2,8%	6,45	4,84	2,7%
IMMERSION	2,44	1,7%	-4,7%	-53,1%	4,60	2,28	-
IMPLANET	0,07	-52,2%	-58,4%	-54,5%	0,26	0,07	-
KLARSEN DATA	3,34	-4,0%	116,9%	61,4%	3,86	1,47	-
LECTRA	24,40	-13,5%	-30,7%	-14,7%	40,70	24,40	2,0%
LEGRAND	84,82	-4,8%	13,4%	28,4%	93,00	75,22	2,2%
MON COURTIER ENERGIE	7,85	-16,6%	-	-	9,70	9,65	-
MULTIMICROCLOUD	0,09	-30,8%	-77,5%	#DIV/0!	0,44	0,08	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	0,0%	101,7%	11,9%	2,46	1,20	-
OENEO	13,90	0,4%	-0,7%	-3,5%	15,50	12,85	2,5%
POUJOLAT	20,90	-19,6%	-24,8%	-0,5%	32,60	20,90	1,5%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	-
UV GERMI	4,76	-14,7%	44,2%	13,3%	6,20	3,40	-
VALBIOTIS	5,32	21,2%	47,8%	4,3%	5,70	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22

www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

Eric

**RÉUSSIR MON
SOLO DE GUITARE
EMMENER MES
PETITS FILLES
À LONDRES
DEVENIR
MAÎTRE YOGI**

Soigné pour un cancer de la prostate

**Il n'y a pas
de petits rêves,
il n'y a pas
de petits dons**

**C'est le cancer qui doit renoncer,
pas les malades.**

Votre entreprise est prête à s'engager ?

Quelle que soit sa taille et ses capacités
financières, votre entreprise peut
contribuer à la lutte contre le cancer

